

**DOSSIER DE PREFIGURATION
DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION
(ESPE)**

Académie

LILLE

Table des matières :

Liste des abréviations :	8
Légendes :.....	9
1. Renseignements administratifs.....	10
1.1 Chef de projet.....	10
1.2 Groupe de pilotage académique.....	10
2. La structure de l'ESPE et sa gouvernance	11
2.1 Le statut retenu dans le cadre de l'alternative offerte entre composante d'un EPCSCP et EPCS	11
2.2 L'organisation générale de l'ESPE (organisation interne et partenariale).....	11
2.3 La description des différents conseils (ceux prévus par le cadre national et ceux proposés par le projet porté par les établissements) et de leur mission	11
Le conseil d'école.....	11
Organisation.....	11
Missions	11
Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP).....	12
Organisation.....	12
Missions	12
Autres instances.....	12
Organisation.....	12
Missions	12
3. Le projet de l'ESPE.....	13
3.1 Offre de formation au niveau master	13
Eléments ayant présidé à la conception de l'offre	13
La co-construction d'une formation professionnelle, ciblant les compétences professionnelles, inscrite dans le continuum L / M / T1-T2 / FC.....	13
L'ESPE s'appuie sur un contexte régional favorable et dynamique	14
Le rattachement au PRES Université Lille Nord de France : un choix stratégique.....	14
Le PRES a une vision globale des offres de formation qui préfigure la future politique d'accréditation par site.....	14
Le PRES a une expérience riche qui nourrira l'ESPE	15
Le PRES facilite la mise en cohérence et en synergie des forces des six universités	16
Les axes stratégiques choisis pour l'ESPE en région Nord Pas-de-Calais.....	17
La formation tout au long de la vie.....	17
Le 1 ^{er} degré et la transition école / collègue	17
L'accueil et la formation à l'accueil des publics spécifiques	18
L'irrigation des formations par la recherche et l'innovation pédagogique	18
Les principes majeurs qui ont présidé à la conception des mentions et parcours MEEF	19
L'ESPE porte des mentions MEEF bâties autour d'éléments transversaux.....	19
Principes des formations en MEEF 1	20
Principes des formations en MEEF 2	20
Maquettes des mentions	22
Les blocs et/ou les grands domaines	22
Des blocs qui structurent les compétences professionnelles visées.....	22
Développer des compétences	23
Les unités d'enseignement et modules de formation.	23
Unités d'enseignement	23

Modules complémentaires (hors-parcours)	25
Architecture générale des mentions MEEF	25
Passerelles entre Masters	26
Eléments fins de cadrage.....	27
Les volumes horaires globaux en MEEF 1 et en MEEF 2 et leur répartition au sein de chaque semestre	27
Volumes horaires en présentiel	27
Volumes fixés par UE	28
Volumes répartis entre UE.....	28
Travail hors présentiel	28
Ventilation du présentiel étudiant.....	29
Des maquettes incluant des éléments transversaux, inter-mentions, regroupant étudiants et formateurs.....	29
Un cadrage commun, inter-mention	29
Mention « 1 ^{er} degré »	30
Mention « 2 nd degré »	31
Mention « Encadrement éducatif »	32
Mention « Pratiques et ingénierie de la formation »	33
Les Modalités de Contrôle des Connaissances.....	33
La mise en œuvre des éléments transversaux inter-mention, inter-parcours	33
Des éléments transversaux mêlant les publics et les formateurs	33
Co-conception, co-animation	34
Des regroupements académiques.....	34
Les liens avec le terrain	35
Déroulé des formations sur l'année.	35
3.2 Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence	36
Constat : une situation de départ riche et diversifiée.....	36
Rôles de l'ESPE : aller vers une convergence au niveau interuniversitaire dans la future accréditation	36
Mise en convergence dans le cadre de la Licence.....	36
Accroître et diversifier le vivier étudiant	37
Accompagner les évolutions de la préprofessionnalisation liée aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.....	37
Constitution et exportation d'un portefeuille des compétences MEEF, dans une perspective FTLV...	37
L'ESPE, soutien à l'information et à l'orientation	38
La communication.....	38
Mieux identifier et prendre en compte les besoins des étudiants : élargir la communication	38
3.3 Accompagnement du dispositif EAP (Emploi d'Avenir Professeur)	40
L'EAP en Licence (L2-L3)	40
Un cadrage commun conçu et validé par les Universités et le Rectorat	40
Centralisation de l'information	40
Accompagnement de l'EAP	40
Validation	41
Reconnaissance	41
Prise en compte pour la fin du quinquennal	41
Prise en compte dans le futur quinquennal	41
Lien entre EAP et préprofessionnalisation	41
L'EAP en MEEF 1	41
Un cadrage commun conçu et validé par l'ESPE et le Rectorat	41
Validation	42
Place et reconnaissance de l'EAP en MEEF 1.....	42
3.4 Participation aux actions de formation continue.....	43

Principe : inscrire la formation continue dans une logique de formation tout au long de la vie, non coupée de la formation initiale	43
Un cadre favorable : le PRES Université Lille Nord de France	43
La commission formation tout au long de la vie du PRES.....	43
L'expérimentation du portefeuille d'expériences et de compétences (PEC)	43
Rôles de l'ESPE	44
Une instance de coordination de la FTLV.....	44
Une vision intégrée de la FTLV	45
Un observatoire de l'entrée dans le métier	45
Une équipe de pilotage en lien avec le COSP et le Rectorat	45
Les objectifs prioritaires de la FTLV coordonnée par l'ESPE	46
Publics de l'Éducation Nationale.....	46
Formation de formateurs.....	46
Formation du L2 au T2	46
Formation tout au long de la vie	47
Renforcement du parcours professionnel enseignant.....	47
La formation des tuteurs	48
Mobilité interne et externe.....	48
Reconnaissance des compétences	49
Bilan des compétences.....	49
VES, VAP et VAE	49
Public de l'Enseignement Supérieur	49
Personnels titulaires ou contractuels de l'enseignement supérieur.....	49
Contexte.....	49
Publics visé	50
Objectifs	50
Public des doctorants moniteurs.....	51
Public des autres employeurs liés à l'enseignement, l'éducation, la formation ou l'ingénierie numérique ou pédagogique	51
3.5 Organisation de l'offre de formation	52
Les flux étudiants actuels.....	52
Prospective : les flux étudiants futurs	52
La cartographie des formations	52
Les sites de formation.....	52
Cartographie pour la rentrée 2013.....	53
Cartographie à partir de 2014.....	53
Les règles d'ouverture des formations et des sites	54
3.6 Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues.....	55
Contexte	55
Un modèle qui fait toute sa place à la maîtrise des langues étrangères.....	55
Les Centres de Ressources en Langues (CRL)	55
Appui sur et mise en cohérence des dispositifs existants	55
Intégration de l'apprentissage des langues vivantes dans le LMD	55
Le dispositif de certification CLES dans l'académie	55
Les rôles de l'ESPE	56
Intégration de l'apprentissage des langues étrangères dans la formation initiale en Licence et en MEEF	56
Dispositifs hors MEEF.....	57
Compléments de formation.....	57
Mise en place d'un DU CLES	57
Conclusion : l'ESPE, outil d'information, de coordination et de conventionnement	57
3.7 Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement	59

Contexte	59
Un modèle porté depuis le Ministère	59
Les services déjà existants	59
Les dispositifs déjà existants	59
Intégration de l'apprentissage des outils informatiques et numériques dans le LMD	59
Le dispositif actuel de certification C2i2e dans l'académie	60
La place à venir du C2i2e	60
Les rôles de l'ESPE	60
Définition, affichage et organisation de l'offre : service spécifique de coordination	60
Intégration de l'apprentissage des outils numériques en activité d'enseignement dans la FTLV des personnels de l'EN (Formation initiale et continue) : principes généraux.	60
L'intégration des TICE et de la Culture Numérique dans la maquette MEEF.	61
MEEF 1	61
MEEF 2	62
Eléments complémentaires	62
Culture numérique et TICE sont présents dans tous les modules	62
Modules complémentaires	62
Formation continue	62
Enseignants en poste dans le 1 ^{er} et 2 nd degré.....	62
Enseignant de l'ESPE, enseignant intervenant dans le MEEF et autres formateurs	63
Enseignants du supérieur	63
La certification C2i2e.....	64
Reprendre le dispositif de certification C2i2e dans l'Académie en mutualisant tous les acteurs....	64
Mise en place d'un DU C2i2e	64
Le lien avec la recherche	64
Conclusion : l'ESPE, outil d'information, de coordination et de conventionnement	65
3.8 Les dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques.....	66
Une auto-évaluation collégiale et ouverte.....	66
Auto-évaluation par questionnaires	66
Conseils de perfectionnement de mention et de parcours	66
Favoriser l'amélioration et les évolutions des offres portées par l'ESPE	66
3.9 Les modalités d'évaluation des étudiants	68
Calendrier pédagogique, organisation des épreuves	68
Un calendrier commun au niveau du PRES	68
Organisation des épreuves de validation du diplôme.....	68
Sessions d'examen et jurys semestriels.....	68
Rattrapages sous forme d'une session longue et jury annuel.....	68
Organisation et modalités des épreuves.....	69
Principes	69
Modalités pour les différentes UE	69
UE 1 & 2.....	69
UE 3	69
UE 4	70
UE 5	70
UE LV1.....	71
UE Culture numérique / TICE	71
Jurys.....	71
Règlement des examens et des études.....	71
3.10 Les dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques	73
Mobilisation des compétences régionales	73
Structures existantes.....	73
Rôle des ressources et outils numériques et de la formation à distance et tuteurée	73

Ressources et outils numériques, FOAD.....	73
Tutorat.....	74
Une traduction également dans les formations portées par l'ESPE ou portées par les universités associées	74
4. Organisation de la mission de coordination	75
4.1 Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formations impliquées dans le projet	75
Un projet de formations initiale et continue multisectoriel, pluri-statutaire.....	75
Formateurs et équipes pédagogiques	75
Des formateurs représentatifs de l'ensemble des formations, réunis au sein du projet de l'ESPE	75
Les professionnels contribuent directement et indirectement à la formation	76
Des équipes pédagogiques emboîtées	76
Direction d'études des formations portées par l'ESPE	77
Suivi, évaluation et évolution des formations.....	78
4.2 Description de l'interaction avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE	79
Des coopérations multipartenaires, multi-missions	79
Interactions interuniversitaire au niveau académique.....	79
Un enjeu majeur pour le PRES Université Lille Nord de France	79
Les coopérations entre l'ESPE et les universités	79
Les coopérations entre l'ESPE et les employeurs.....	80
Des liens étroits et de confiance.....	80
Objectifs	80
4.3 Outils de la coordination (incluant le processus de pilotage et de supervision, les procédures qualité et d'auto-évaluation).....	82
Services de l'ESPE	82
Conseils et instances de pilotage	82
Equipes communes (voir 4.1)	82
Services communs.....	82
Services liés à la FTLV (en lien avec commission FTLV du PRES)	83
Services liés à la recherche	83
Services d'évaluation	83
Services hors- périmètres ESPE avec lesquels des liens étroits seront tissés	83
Services du PRES	84
Services universitaires	84
Services académiques.....	85
4.4 Lien avec la recherche.....	86
Liens entre l'ESPE et la recherche	86
Eléments issus des textes de référence (la loi d'orientation et cadre national).....	86
Les objectifs	86
Le contexte de recherche de l'ESPE	86
Structuration sous forme d'un groupement d'intérêt scientifique.....	87
L'ESPE, un levier pour la structuration régionale de la recherche	87
Mise en place d'un groupement d'intérêt scientifique.....	87
Un travail collectif dans une logique locale, nationale, internationale	87
L'innovation numérique et pédagogique	87
Un enjeu majeur dans un contexte où les besoins évoluent et se diversifient	87
Innover et évaluer les innovations	88
Contribution aux formations	88
Exploiter la diversité des situations et des acteurs pour la création d'une culture commune	88

5. Modèle économique	90
5.1 Principes retenus pour la construction du modèle économique du projet	90
Moyen humain transféré de l'université d'Artois vers l'ESPE.....	90
Budget projet.....	90
5.2 Méthode d'estimation du budget de l'ESPE	91
Périmètre.....	91
Démarche.....	91
Procédures en trois étapes	91
1ère étape : Relever les données des deux universités référentes pour chaque discipline (mathématiques, sciences expérimentales, économie-gestion, lettres-sciences humaines, STAPS). 91	
Effectifs	91
Bloc 1 : Formation.....	91
Bloc 2 : Logistique.....	92
Bloc 3 : Administration Générale et Services Communs.....	93
Total et coût moyen complet à l'étudiant	93
2ème étape : Partir du coût moyen complet à l'étudiant estimé à partir des données des deux universités référentes et l'appliquer sur les autres universités partenaires en utilisant les moyennes calculées précédemment. Calculer en dernier lieu le coût de l'enseignement (bloc 1) en déduisant du coût complet les coûts partiels estimés sur les autres postes.....	93
Effectifs	93
Bloc 1 Formation.....	94
Bloc 2 : Logistique :.....	94
Bloc 3 : Administration Générale et Services Communs :.....	95
Total et coût partiel à l'étudiant.....	95
Bloc 1 Formation :.....	95
Enseignants	95
3ème étape : Intégrer l'IUFM	96
Budget académique - formation initiale et continue	97
Budget de l'ESPE pour 2013	98
Annexes	100
Annexe : Cartographie des formations universitaires régionales en lien avec le périmètre de l'ESPE	100
Annexe : Eléments transversaux en MEEF	104
Annexe : Flux étudiants actuels	113
Annexe : Publics visés par les formations dispensées en lien avec l'ESPE	116
Annexe : Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence	117
Annexe : Convention cadre entre l'université d'Artois et le PRES Université Lille Nord-de-France	120

LISTE DES ABREVIATIONS :

2CA-SH	certificat complémentaire pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés - second degré
ADPP	ateliers de pratiques pédagogiques
ASH	adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
ASTEP	accompagnement en sciences et technologie à l'école primaire
ATER	attaché temporaire d'enseignement et de recherche
BPI	budget propre intégré
C2i2e	certificat Informatique et Internet niveau 2 enseignant
CAPA-SH	certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap
CAPES	certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré
CAPEPS	certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive
CAPET	certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
CAPLP	certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel
CARDIE	conseiller académique en recherche, développement, innovation et expérimentation
CFMI	centre de formation de musiciens intervenants
CLES	certification en langue de niveau européen
CNF	cadre national des formations lié aux métiers du professorat du 1er et 2nd degré et de l'éducation
COM	contrat d'objectifs et de moyens
COSP	conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'ESPE
CPE	conseiller principal d'éducation
CRL	centres de ressources en langues
CRPE	concours de recrutement de professeurs des écoles
CSM	comité de suivi de master
DE	directeur d'étude (NB dans certaines universités, appelé responsable pédagogique)
Doc	documentation
DU	diplôme universitaire (diplôme hors processus LMD)
EAP	emploi avenir professeur
EC	élément constitutif
E-C	enseignant(-chercheur)
EN	Éducation Nationale
ENT	environnement numérique de travail
EPLE	établissement public local d'enseignement
ESR	enseignement supérieur et recherche
ETP	équivalent temps plein
FC	formation continue
FI	formation initiale
FTLV	formation tout au long de la vie
GIS	groupement d'intérêt scientifique
GPA	groupe de pilotage académique
GRAF	groupe de recherche action formation
GT	groupe de travail
sGT	sous-groupe de travail
HC	heures complémentaires
HETD	heures équivalent TD
LAMAP	la main à la pâte
LV1	langue vivante 1
LSF	langue des signes française
MEEF	master mention « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation »,

MS	masse salariale
IA-IPR	inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux
IEN	inspecteur de l'Éducation Nationale
m ² SHON	m ² surface hors œuvre nette
MCC	modalités de contrôle des connaissances
MESHS	maison européenne des sciences de l'homme et de la société
MEF	actuel master formant les professeurs certifiés (CAPES / CAPET)
MEN	ministère de l'Éducation Nationale
MESR	ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
ORES	observatoire régional des études supérieures (rattaché au PRES Université Lille Nord de France)
PAF	plan académique de formation
PC-MEF	portefeuille des compétences liées aux métiers de l'enseignement, de l'éducation de la formation et de l'ingénierie numérique et pédagogique
PE	professeur des écoles
PEC	portefeuille / portfolio des expériences et compétences
PJJ	protection judiciaire de la jeunesse
PLC	professeur de lycées et collèges
PLP	professeur de lycées professionnels
PLT	professeur de lycées techniques
PréPro-MEF	préprofessionnalisation liée aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation
PPE	projet personnel étudiant
PPP	projet personnel professionnalisant
PRAG	professeur agrégé de l'enseignement du second degré
PRCE	professeur certifié affecté dans l'enseignement supérieur
SCD	services communs de documentation
SMEEF	actuel master formant les professeurs des écoles
S2I	sciences industrielles pour l'ingénieur
STI2D	sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
SUAIO	service universitaire d'accueil/accompagnement, d'information et d'orientation
T1/T2	fonctionnaire titulaire de l'EN lors de la première et la deuxième année d'exercice
UE	unité d'enseignement
ULNF	PRES Université Lille Nord de France
UNR	université numérique
UNR NPdC	université numérique Nord-Pas de Calais
VAE	validation des acquis de l'expérience
VAP	validation des acquis professionnels
VES	validation des études supérieures

LEGENDES :

Éléments saillants liés aux différentes sous-parties

Éléments à stabiliser au cours de la 1^{ère} année d'exercice de l'ESPE (2013-2014).

1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

1.1 Chef de projet

Nom du chef de projet : **Pasquale Mammone**
Philippe Vervaecke

Coordonnées téléphoniques : **0698374353**
0642522077

Courriel : **pasquale.mammone@univ-artois.fr**
philippe.vervaecke@univ-lille3.fr

Etablissement d'enseignement supérieur de rattachement :
Université Artois
Lille 3

1.2 Groupe de pilotage académique

Composition :

Jean-Jacques Pollet	Recteur
Philippe Rollet	Président par intérim du PRES, Président Lille 1
Fabienne Blaise	Présidente Lille 3
Roger Durand	Président ULCO
Francis Marcoin	Président U Artois
Mohamed Ourak	Président UVHC
Xavier Vandendriessche	Président Lille 2
Dominique-Guy Brassart	Directeur de l'IUFM de Lille
Michel Canerot	Secrétaire général adjoint du rectorat
Guy Charlot	DASEN
Michel Gosse	Doyen des IA-IPR
Philippe Vanackère	DAFOP

2. LA STRUCTURE DE L'ESPE ET SA GOUVERNANCE

2.1 Le statut retenu dans le cadre de l'alternative offerte entre composante d'un EPCSCP et EPCS

Composante d'un EPCS

2.2 L'organisation générale de l'ESPE (organisation interne et partenariale)

L'ESPE est une composante interne du PRES. Elle organise et met en œuvre la formation initiale des enseignants (PE-PLC-PLP-PLT) et des autres métiers de la formation et de l'éducation (CPE) dans l'académie de Lille. Elle est partenaire des établissements universitaires avec lesquels elle conclut des contrats d'objectifs et de moyens. Elle est l'interlocutrice des services académiques pour les questions relatives à la formation initiale et continue des enseignants. Tous les diplômes MEEF sont délivrés par le PRES.

Les étudiants seront inscrits à l'ESPE dans le PRES avec une affectation pédagogique dans les composantes des universités ou directement dans l'ESPE (voir Annexe « convention cadre entre le PRES ULNF et l'UA »).

Sont électeurs et éligibles au conseil d'école de l'ESPE les personnels de l'ESPE mis à la disposition du PRES et les enseignants et personnels administratifs des composantes concourant pour partie de leur service aux formations de l'ESPE. Pour cette dernière catégorie, les conditions de participation aux élections au conseil d'école seront probablement définies par la loi, mais il apparaît souhaitable, si l'on veut veiller à ce qu'ils puissent participer aux instances internes de l'ESPE, de définir une quotité de service minimale conférant droit à être électeurs et éligibles.

2.3 La description des différents conseils (ceux prévus par le cadre national et ceux proposés par le projet porté par les établissements) et de leur mission

Le conseil d'école

Organisation

La proposition ci-dessous sera amenée à être modifiée selon ce que le législateur arrêtera.

Composé pour moitié de membres élus du personnel et des étudiants, pour moitié de représentants du rectorat, des universités partenaires de l'ESPE, des collectivités locales et du monde économique

Missions

Propositions sur les grandes orientations stratégiques

Propositions sur les emplois, les moyens

Adoption du BPI (Budget Propre Intégré)

Adoption du règlement (études & examens)

Nomination des jurys

Propositions sur les maquettes pédagogiques

Evaluation annuelle du dispositif

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)

Organisation

Cette proposition sera amenée à être modifiée selon ce que le législateur arrêtera.

Instance située en amont du conseil d'école, composée d'enseignants(-chercheurs) intervenant dans les formations et/ou les laboratoires de recherche auxquels sont adossés les masters, de professionnels (tuteurs, temps partagés), de BIATSS, de représentants étudiants et des services académiques et d'experts nationaux et internationaux dans le domaine de l'éducation et de la formation. Pour cette dernière catégorie, il apparaît souhaitable de solliciter en particulier des collègues belges bénéficiant d'une expertise dans le domaine de l'innovation pédagogique.

Missions

Recommandations sur le modèle pédagogique
Recommandations sur la politique de recrutement
Examen des maquettes et de la formation
Evaluation annuelle du dispositif

Autres instances

Organisation

Le **bureau élargi du PRES** (ou « Conférence Régionale des Présidents d'Université » élargie) est composé :

- des présidents d'université
- des VP CEVU/FTLV
- du recteur et du directeur de l'ESPE, invités permanents lorsque sont traitées les questions relatives à l'ESPE ou à la formation des enseignants.

Le bureau élargi est présidé par le président du PRES. Il assure le pilotage politique et stratégique de l'ESPE.

Missions

Le bureau élargi assure le pilotage politique et stratégique de l'ESPE.

- attribution de moyens financiers aux universités via des contrats d'objectifs et de moyens (COM)
- décisions de gestion des emplois et de la masse salariale
- cartographie des formations et régulation des ouvertures
- arbitrage sur les modalités de mise en cohérence de l'offre liée aux missions de l'ESPE hors Master MEEF
- supervision du processus de recrutement académique pour les personnels recrutés sur les supports fléchés ESPE
- préparation des délibérations du CA du PRES relatives à l'ESPE

En conclusion :

Les instances retenues pour l'ESPE portée par le PRES Université Lille Nord de France sont :

- le conseil d'école
- le conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP)
- le bureau élargi du PRES

3. LE PROJET DE L'ESPE

3.1 Offre de formation au niveau master

Éléments ayant présidé à la conception de l'offre

La co-construction d'une formation professionnelle, ciblant les compétences professionnelles, inscrite dans le continuum L / M / T1-T2 / FC

La réflexion autour de l'offre de formation portée par l'ESPE a été menée avec la participation de toutes les parties prenantes dans la formation d'enseignants, d'éducateurs, de formateurs ou d'ingénieurs numériques ou pédagogiques, qu'ils relèvent du secteur public ou privé, qu'ils recrutent par concours ou sur contrat.

Ce travail a été piloté par le PRES Université Lille Nord de France en collaboration étroite avec le Rectorat. Ce travail de fond se poursuivra dans la période de transition et au delà, notamment en y associant les autres employeurs. Dans l'immédiat, ce processus de co-construction **a abouti à une offre qui permet de :**

Tenir compte de la progressivité dans la construction de la professionnalité, pensée dans un continuum de formation qui part du baccalauréat (premier grade universitaire) et dure tout au long de la vie ;

- d'où des navettes entre les différents groupes travaillant à la formation en licence, en master, dans les 1^{ères} années d'exercice (T1-T2) et tout au long de la vie ; ce qui induit parfois une séparation artificielle entre les parties 3.1 et 3.4 ;
- d'où l'identification des différents terrains de mise en situation professionnelle qui permettent la construction des diverses professionnalités ;
- d'où la reconnaissance à tous les niveaux des acquis des expériences (stages, activités professionnelles et extra-professionnelles).

Tenir compte de la diversité des compétences nécessaires aux différents métiers visés :

- le référentiel des compétences professionnelles de l'enseignant a donc été enrichi par les compétences exigées par des employeurs hors Éducation Nationale ;
- ce travail se traduira par la mise en place d'un portefeuille de compétences lié à ces métiers (cf. partie 3.7).

Tenir compte de la diversité des métiers liés aux champs d'activité du périmètre de l'ESPE :

- ce qui passe par un recensement des offres de formation dans l'académie pour les métiers de l'enseignement, de l'éducation de la formation et de l'ingénierie numérique et pédagogique en Licence (dont Licences Pro), en Master, en DU, en formation continue ;
- l'ESPE pourra ainsi de façon centralisée assurer une information, une orientation et un accompagnement à toutes les étapes de la formation ;
- l'ESPE mettra en place une offre de formation diversifiée et complémentaire de celle des universités régionales ;
- à ce titre, les dispositifs liés à la construction d'un projet professionnel et à la réalisation de bilans de compétences sont absolument centraux (voir aussi parties 3.2, 3.7 & 4.2).

Tenir compte de la diversité des viviers de publics s'orientant vers ces champs d'activité ; à cette fin, les deux axes suivants seront privilégiés :

- amplifier et diversifier le vivier d'étudiants en formation initiale :
 - via l'information et l'orientation progressive vers tous les champs d'activités visés par les formations ;
 - via la mise en place de passerelles entre formations ;
- ouvrir des possibilités adaptées aux différents publics de formation continue :
 - permettre à des contractuels expérimentés d'accéder au niveau master ;

- permettre aux enseignants en exercice de bénéficier d'une formation continue, d'accéder à une promotion professionnelle via les concours internes ou à un changement de carrière (par exemple via le concours de CPE ou de documentaliste) ;
- permettre à des professionnels une progression de carrière ou un changement vers les métiers de la formation, de l'encadrement ou de l'ingénierie.

Tenir compte de la diversité des modalités et des moments de recrutement :

- permettre un recrutement par concours ou par contrats car quelles que soient les modalités de recrutement, les métiers et leurs compétences associées sont les mêmes ;
- travailler tant sur un recrutement dans un premier emploi que sur les enjeux liés aux évolutions de carrière ou aux secondes carrières ;
- d'où des redondances entre les parties 3.1 et 3.4 et l'importance de la validation des études supérieures (VES), de la validation des acquis professionnels (VAP) et de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Tenir compte de la participation nécessaire des professionnels et des employeurs dans la conception, la réalisation et l'évaluation des formations (cf. partie 3.8, 4.1 & 4.2) ; les formations mobilisent l'ensemble des potentiels d'un site académique, ce qui passe, entre autres, par une articulation forte d'une part entre formation de terrain et formation en regroupement ou selon des modalités hybrides et d'autre part entre formateurs professionnels et universitaires ; ce qui se traduit par :

- la participation des professionnels dans la formation (lien du terrain vers l'université) ;
- les visites sur site (lien de l'université vers le terrain) ;
- l'existence d'un maillage territorial, assuré notamment par les inspecteurs pédagogiques qui assurent un lien permanent entre le terrain et l'université ;
- le rôle central du rectorat, dont l'ESPE sera l'interlocuteur privilégié.

Tenir compte de l'enjeu que constitue l'innovation numérique et pédagogique dans les formations mais aussi dans la formation des différents publics et des formateurs ; cela requiert :

- une approche participative : les innovations seront motivées par les besoins du terrain et seront développées par et avec les professionnels, en relation étroite entre les concepteurs de l'innovation et les terrains de mise en œuvre ;
- que ces innovations soient en parallèle évaluées par le biais de la recherche ;
- que l'ESPE, ayant accès à une grande diversité de situations et de besoins professionnels, puisse justement mettre en relation ces différentes innovations et permettre un enrichissement mutuel.

Tenir compte de l'importance de la création d'une culture commune dont la construction

- est rendue possible par des modalités de fonctionnement qui assurent le brassage des publics (éléments de formation transversaux, inter-mentions et inter-parcours, regroupant formations initiales et formations continues, animés par les différents formateurs (professionnels et universitaires) avec des éléments de co-animation) ;
- et est rendue également possible par le brassage des formateurs : équipes pédagogiques mixtes, pluri-statutaires, pluri-catégorielles et pluridisciplinaires.

L'ESPE s'appuie sur un contexte régional favorable et dynamique

Le rattachement au PRES Université Lille Nord de France : un choix stratégique

L'ESPE en région Nord Pas-de-Calais est portée par le PRES Université Lille Nord de France. Ce choix stratégique permet à l'ESPE de **bénéficier de toutes les compétences et de toutes les actions de formation assurées par les six universités partenaires.**

Le PRES a une vision globale des offres de formation qui préfigure la future politique d'accréditation par site.

De ce fait, sans nécessairement être directement porteur de toutes les offres (par exemple les Licences sont actuellement portées par les universités), **l'ESPE centralisera l'ensemble des offres liées aux métiers d'enseignants, d'éducateurs, de formateurs ou d'ingénieurs numériques ou pédagogiques que ce soit :**

- **au titre de la formation initiale :**
 - en Licence ou en Licence Professionnelle ;
 - en Master, Masters MEEF et autres formations en Master ;
 - en diplômes hors dispositifs LMD (notamment les Diplômes Universitaires, DU) ;
- **au titre de la formation continue des différents publics :**
 - participation au plan académique de formation (PAF) : formation continue du personnel de l'Éducation Nationale et préparation aux concours ;
 - modules diplômants ou non, incluant VES, VAP et VAE, de formation continue ;
- **au titre des doctorants et de la formation continue de son personnel :**
 - éléments de formation dans le cadre des écoles doctorales ;
 - modules diplômants ou non, incluant VES, VAP et VAE, de formation continue du personnel titulaire ou contractuel de l'Enseignement Supérieur et préparation aux concours ;

L'ESPE pourra ainsi piloter la **mise en cohérence des formations, leur répartition spatiale** (cartographie) et temporelle (planification pluriannuelle) et avoir une **gestion prospective des offres** et de leur évolutions dans un contexte où il est **essentiel que l'offre de formation initiale et continue s'adapte rapidement à des besoins changeants et diversifiés.**

Le PRES a une expérience riche qui nourrira l'ESPE

Outre son expérience en matière de formation, l'ESPE, par le biais des activités de ses six universités et du PRES, bénéficiera d'une expérience diversifiée, complémentaire de la seule formation et destinée à terme à enrichir l'offre. On peut mentionner :

La participation aux rencontres entre les sciences et un large public :

Le PRES soutient les nombreuses propositions des laboratoires et des établissements qui visent à la rencontre de la science avec un large public. Il coordonne notamment les actions menées dans le cadre de la fête de la science (ouverture de laboratoire, participation à des villages des sciences, rencontre avec des chercheurs, colloques, ...) et en assure la communication. Avec la fête de la science, les journées portes ouvertes, les salons sont l'occasion pour des associations, comme Physifolies, de proposer des animations à destination du grand public.

Les relations avec les établissements scolaires :

Pour aller à la rencontre des élèves de collèges et lycées, de nombreux établissements du PRES ont développé des actions visant

- à proposer la découverte de la science et la technologie dans les établissements scolaires en lien avec leurs personnels :
 - les dispositifs de Science Itinérante qui amènent la science dans les établissements ;
 - l'accueil de lycéens et collégiens ;
 - l'implication dans des concours et l'organisation de concours propres (olympiades de sciences, concours « Faites de la science » avec l'association Magiphy , MATH.en.JEANS) ;
 - l'accompagnement scientifique (dont les TPE avec présentation publique des projets ce qui permet de valoriser le travail des élèves dans un cadre convivial entre parents et enseignants) ;
- à aider les lycéens dans leur orientation : de nombreux dispositifs créent des liens entre établissements scolaires et université : Journées Découverte, dispositif Demain l'Université commun aux trois établissements universitaires lillois, participation au Salon du lycéen et de

- l'étudiant, Journées Portes Ouvertes, journées d'immersion des élèves de terminale, information ou conférences de vulgarisation scientifique (ULCOP) dans les lycées, journée dans le cadre du PAF de rencontre avec enseignants et conseillers d'orientation-psychologues du secondaire... ;
- à participer aux dispositifs ASTEP : dans le cadre du dispositif ASTEP (Accompagnement en Sciences et Technologie à l'Ecole Primaire), des étudiants des universités (Lille 1, Artois, ULCO,...) et des écoles (ENSAM,...) accompagnent (dans le cadre de leur formation : unités d'enseignement de licence, avenant au contrat doctoral, modules spécialisés) des professeurs des écoles dans la conception ou la mise en place d'activités scientifiques dans les classes.

Le PRES facilite la mise en cohérence et en synergie des forces des six universités

L'ESPE centralisera et mettra en synergie les forces des six universités. Les points suivants sont tout particulièrement importants.

Forces en relation avec les publics et employeurs :

- services d'information et d'orientation ;
- systèmes d'accompagnement et de conception des projets professionnels personnalisés ;
- bilan de compétences ;
- accueil des publics à besoins spécifiques ;

Forces en relation avec les ressources mobilisées :

- services de documentation
- services informatiques, banques de ressources et d'outils numériques ;
- services des langues
- services d'accompagnement numérique et pédagogique

Forces en relation avec le suivi et l'amélioration des dispositifs :

- services de suivi et d'évaluation ;
- échanges entre pairs ;
- travail réflexif sur les offres via la recherche ;

Forces en relation avec la recherche et l'innovation :

- structuration des laboratoires existants et mise en relation avec les services rectoraux de l'innovation ;
- services d'innovation numérique et pédagogique, ingénierie associée.
- développement de collaborations internationales en matière de recherche, de recherche-action et d'innovation pédagogique.

En conclusion :

Des objectifs ambitieux qui visent à tenir compte :

- de la progressivité dans la construction de la professionnalité, pensée dans un continuum de formation qui part du baccalauréat (premier grade universitaire) et dure tout au long de la vie ;
- de la diversité des métiers liés aux champs d'activité du périmètre de l'ESPE ;
- de la diversité des compétences nécessaires aux différents métiers visés ;
- de la diversité des viviers de publics s'orientant vers ces champs d'activité ;
- des modalités et des moments de recrutement ;
- de la participation nécessaire des professionnels et des employeurs dans la conception, la réalisation et l'évaluation des formations ;
- de l'enjeu que constitue l'innovation numérique et pédagogique dans les formations mais aussi dans la formation des différents publics et des formateurs ;
- de l'importance de la création d'une culture commune.

Ces objectifs sont rendus possibles par le choix d'une ESPE portée par le PRES Université Lille Nord de France.

Les axes stratégiques choisis pour l'ESPE en région Nord Pas-de-Calais

Le PRES Université Lille Nord de France, dans la logique de la préfiguration de l'accréditation par site, met en avant quatre axes fondamentaux pour l'ESPE

La formation tout au long de la vie

La formation tout au long de la vie (cf. partie 3.4) qui commence avec l'orientation des lycéens vers les filières du supérieur et qui se poursuit durant toute la / les carrière(s) dans une logique d'aller / retour entre métier et formation.

Tous les publics sont concernés et le PRES peut se targuer d'une offre riche, historiquement tournée vers la FTLV, concernant de nombreux métiers liés à l'enseignement, l'éducation, la formation et l'ingénierie numérique ou pédagogique. L'accès aux masters MEEF, par la VAE et des parcours adaptés, sera rendu possible dans le cadre des quatre mentions MEEF et sera soutenu par le Rectorat comme une des modalités possibles de la formation continue de ses personnels. Des passerelles seront aussi développées pour l'accès aux autres Masters qui existent de longue date et qui sont portés par les six universités partenaires liés à ces champs de métiers (cf. partie 3.1).

La FTLV s'appuie sur des ressources et outils numériques nombreux (CNL, cf. partie 3.6), des formations à distance et des centres forts d'appui pédagogique (et de développements numériques (cf. partie 4.4)).

La démarche choisie est celle d'une démarche compétence : les formations sont pensées en fonction des référentiels de compétences des différents métiers et se traduit par le développement d'un portefeuille des compétences (cf. partie 3.7 & 3.8). Parce que l'on forme aussi les acteurs de la « chose scolaire » par les dispositifs et pratiques de formation et d'évaluation, l'ESPE Lille Nord de France préconise et favorise la diversification réfléchie des modes de travail pédagogiques universitaires en présentiel comme en distanciel. Elle conçoit le travail collaboratif entre étudiants comme un des moyens de les préparer au travail en équipe au sein des écoles et des EPLE. Elle appuie ces options stratégiques en soutenant des programmes de recherche sur ces pratiques, en particulier ceux qui réunissent au sein de GRAF (Groupes de recherches action-formation) enseignants-chercheurs et formateurs.

Le 1^{er} degré et la transition école / collège

Dans le cadre de la politique nationale qui donne la priorité au 1^{er} degré et souligne l'importance de la réussite de la transition école / collège, l'ESPE a choisi de mettre en place avant toutes choses une formation exigeante en mention MEEF 1^{er} degré qui :

- permette à tous les étudiants de bénéficier d'une formation solide dans toutes les disciplines et les didactiques des disciplines qui contribuent à la construction de la polyvalence, tout en les faisant réfléchir sur les contenus d'enseignement et à la « scolarisation » des disciplines ;
- les prépare à la spécificité et à la diversité des publics élèves de l'école primaire et les aider à comprendre les voies par lesquelles les élèves du primaire entrent dans les apprentissages, les obstacles qu'ils y rencontrent ;
- mobilise à ces fins les savoirs scientifiques « pour enseigner » issus des SHS (histoire, philosophie, psychologie, sociologie de l'éducation, sciences de l'éducation).

Cette formation solide en mention MEEF 1^{er} degré est conçue pour que les professeurs puissent intervenir aisément de la maternelle au cycle 3 et connaissent le collège, son fonctionnement et ses enjeux pour faciliter cette transition (la réciproque est bien évidemment vraie pour les mentions MEEF 2nd degré et Encadrement éducatif grâce aux éléments transversaux inter-mentions de l'UE 4).

Pour la période 2013-2014, l'ESPE met initialement en place un seul parcours en Master MEEF 1^{er} degré tout en prévoyant de développer rapidement (à l'horizon 2015 avec la nouvelle accréditation des universités) des parcours diversifiés en MEEF 2, appuyés sur des modules optionnels, voire sur des parcours spécifiques. Tous ces parcours seront également ouverts à la formation continue (cf. axe ci-dessus).

L'accueil et la formation à l'accueil des publics spécifiques

L'ESPE bénéficiera le potentiel déjà bien développé des six universités pour l'accueil et l'accompagnement des publics spécifiques. Cet accueil sera favorisé par le développement de l'offre numérique et du tutorat qui touche par ailleurs tous les publics et permet de faciliter des accès à une formation de qualité hors présentiel.

De surcroît, l'ESPE aura l'originalité de présenter des formations dédiées aux formateurs pour des publics spécifiques voire des modules spécifiques en formation initiale : ASH, LSF, autisme, troubles de l'apprentissage (dyslexie, dyscalculie, dyspraxie, dysgraphie, dysphasie, dysgnosie,) élèves précoces... (cf. partie 3.10).

L'irrigation des formations par la recherche et l'innovation pédagogique

La structure des universités partenaires du PRES et les liens à développer avec le service rectoral de l'innovation (via le CARDIE) assure un maillage territorial dense pour à la fois étudier les pratiques, recenser et analyser les besoins et développer de nouvelles pratiques et de nouveaux outils.

La recherche, structurée en région sous la forme d'un GIS (cf. partie 4.4), permettra à la fois les développements liés à l'innovation numérique et pédagogique et le regard analytique sur ces développements. Le rattachement du GIS à l'ESPE permet en outre la mise en synergie d'une multiplicité de sites, d'acteurs et de situations, richesse qui sera exploitée dans le cadre d'une démarche de type recherche participative. La (re-)constitution d'équipes pédagogiques associant des professionnels du terrain (PEMF et DEA dans le 1^{er} degré, par exemple) sera favorisée conjointement par l'ESPE et le rectorat par la coopération entre formateurs de l'ESPE et des six universités partenaires et professionnels dans des programmes de recherche sur les pratiques pédagogiques en classe comme en ESPE.

Outre son implication directe dans l'innovation, dans l'évaluation des pratiques et des innovations, dans les formations et dans la formation de formateurs, la recherche constituera aussi un lien de médiation (Maison des Sciences, MESHS).

En conclusion :

Quatre axes stratégiques :

- la formation tout au long de la vie ;
- le 1^{er} degré et la transition école / collège ;
- l'accueil et la formation à l'accueil des publics spécifiques ;
- l'irrigation des formations par la recherche et l'innovation pédagogique.

Les principes majeurs qui ont présidé à la conception des mentions et parcours MEEF

L'ESPE porte des mentions MEEF bâties autour d'éléments transversaux

L'ESPE de la région propose quatre mentions de MEEF, Masters Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, suivant le cadrage demandé au niveau national :

- MEEF mention 1, « 1^{er} degré » : préparation au métier de professeur des écoles, cette formation est conçue au niveau de la mention, pour 2013-2014, un seul parcours sera proposé ; il est envisagé de l'enrichir avec un parcours pour le CAPA-SH (Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées) ;
- MEEF mention 2, « 2nd degré » : préparation au métier d'enseignant dans le secondaire, cette formation est déclinée par parcours en fonction des disciplines et des contextes d'enseignement du métier (PLC, PLP, PLT, Doc) ; il est envisagé d'enrichir l'offre en MEEF 2nd degré avec un parcours pour le 2CA-SH (Certification complémentaire pour les enseignements adaptés) et pour le S2I (sciences industrielles pour l'ingénieur) ;
- MEEF mention 3, « Encadrement éducatif » incluant la préparation aux métiers de CPE ;
- MEEF mention 4, « Pratiques et ingénierie de la formation », préparant à d'autres métiers de l'éducation et de la formation que l'enseignement, métiers pour lesquels les six universités du PRES Université Lille Nord de France sont riches de formation (en Licence et en Master).

Ces formations de MEEF ont été conçues dans la volonté :

- **de tenir compte des demandes ministérielles** et, notamment, celle de créer une **réelle culture commune** parmi les acteurs de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, qui permette également de la souplesse dans la construction du parcours professionnel ;
- **de respecter cependant les spécificités des différents** métiers préparés au sein des MEEF, par exemple en proposant un module de formation spécifique sur la maternelle dans le master MEEF 1^{er} degré ;
- **de prendre en considération les contraintes liées à la vie étudiante et les différents publics de notre région.**

Dans l'architecture de formation, avec la disparition des spécialités, le niveau inférieur à celui de la mention est celui du parcours : après la présentation des quatre mentions organisées au sein de l'ESPE, le dossier indiquera les principaux types de parcours concernés.

Plus particulièrement, la conception des mentions et parcours de MEEF a tenu compte :

- des éléments nationaux d'orientation liés à la constitution des ESPE et à la loi de refondation de l'école ;
- des propositions indicatives issues des travaux du CSM ;
- des nouvelles modalités d'épreuves des concours de recrutement des enseignants et personnels d'éducation, modalités qui ont été connues le 19 avril ;
- des éléments de cadrage issus du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (dont la circulaire du 9 mai).

L'architecture globale du MEEF a été pensée pour permettre l'émergence d'une culture commune aussi bien au sein des publics formés que des formateurs (d'où l'importance des éléments transversaux inter-mentions, inter-parcours, intersites, construits conjointement et co-animés). L'architecture globale a été ensuite déclinée en grands parcours en fonction des besoins liés aux métiers et aux employeurs. Ainsi, les mentions MEEF ont été conçues dans le cadre de groupes de travail réunissant, au niveau régional / académique (puisqu'il y a coïncidence), l'ensemble des acteurs de la formation.

Dans ce contexte, des principes généraux ont été adoptés pour la conception de ces Masters. Ils tiennent compte de l'évolutivité d'une formation pensée dès le début du travail dans la logique d'un continuum L2-T2 et d'une démarche compétence.

Principes des formations en MEEF 1

En première année de MEEF, les étudiants doivent se former aux métiers (en s'appuyant notamment sur des stages d'observation et de pratique accompagnée dans les établissements) ; cette formation doit être validée dans le cadre plus large de leur année universitaire, où leur niveau de maîtrise disciplinaire (à entendre dans son acception la plus extensive, de la monovalence à la polyvalence sans oublier la bi-et pluri-disciplinarité) doit également être vérifié. Enfin, les étudiants ont à passer, durant cette année, l'intégralité des épreuves des concours. Ces concours reposent sur l'« appréciation des compétences scientifiques et professionnelles en cours d'acquisition » (comme l'énonce la maquette générique des concours de janvier 2013), puisque la formation n'est pas achevée. Ces trois exigences ont plusieurs conséquences sur l'organisation du MEEF 1 :

- la formation doit permettre **d'asseoir la maîtrise des contenus disciplinaires** afin que les étudiants, pour certains d'entre eux (qui n'ont pas connu d'expérience de préprofessionnalisation), commencent, et pour d'autres (qui ont notamment suivi des dispositifs de préprofessionnalisation au cours de leur licence), poursuivent de façon sereine leur formation professionnelle. Cette formation sera achevée en MEEF 2, dans une situation où le lauréat du concours sera en alternance, assurant un mi-temps en responsabilité dans un EPLE ;
- la formation est nécessairement articulée pour partie à la définition des épreuves de concours, auxquelles elle constitue une préparation, même si **l'objet principal du master est la formation à un métier dans le cadre du référentiel de compétences professionnelles** ;
- elle doit **répondre aux exigences de l'employeur** (vérification de la maîtrise du corpus de savoirs, aptitudes, connaissances professionnelles, culture numérique et culture professionnelle commune) ;
- elle doit permettre de valider par des crédits spécifiques une langue vivante au moins et les compétences liées à la culture numérique et aux TICE, selon les exigences ministérielles liées à la titularisation des personnels de l'Éducation Nationale. Au-delà, les formations en langue vivante et en TICE, incluses dans les parcours de MEEF (et amorcées en Licence), doivent permettre à l'étudiant de se préparer aux **certifications CLES 2 et C2i2e** : si ces dernières ne sont plus requises pour sa titularisation dans l'Éducation Nationale, elles sont cependant un élément de valorisation dans son parcours professionnel ;
- le temps présentiel étudiant doit **tenir compte du temps total de travail**, qui inclut également le travail à distance en général (travail personnel, suivi à distance via des outils numériques, etc.), les périodes de mise en situation professionnelle et les périodes de concours.

Principes des formations en MEEF 2

En seconde année de MEEF, les étudiants lauréats des concours sont des fonctionnaires-stagiaires à mi-temps dans les établissements ou les écoles. Dans ce cas, le MEEF 2 est une **formation en alternance** encadrée sur les sites de mise en situation professionnelle par des tuteurs professionnels formés (formation de formateur largement entamée par les services rectoraux pour le 2nd degré, le vivier de tuteurs formés existant déjà pour le 1^{er} degré) et par les équipes pédagogiques des EPLE d'affectation et fait l'objet de visite(s) sur site par les formateurs universitaires. Les éléments de formation en présentiel qui sont dispensés parallèlement sur les sites de l'ESPE permettent au fonctionnaire-stagiaire **d'approfondir et d'analyser ses compétences professionnelles**, sur les plans disciplinaires et didactiques, sur le plan de ses connaissances du contexte d'exercice du métier et ce, grâce à des temps communs de préparation, de retour et d'analyse sur ses expériences professionnelles. Ce contexte a donc des conséquences majeures sur les modalités de formation et d'encadrement :

- comme il a déjà été souligné, une part non négligeable de la formation est assurée par les **professionnels de terrain** : en particulier lors du stage mais aussi avec les journées d'accueil qui seront assurées par le rectorat et dans toutes des UE des mentions et parcours (cf. description ci-dessous, en particulier les UE 2, 4 & 5) ;
les professionnels ont donc naturellement leur place au sein d'équipes pédagogiques par essence pluri-catégorielles (cf. partie 4.1) ;
la validation de cette formation en alternance doit être reconnue à la mesure de sa contribution à la formation (cf. ci-dessus pour le total des ECTS qui sont alloués à cette dimension de la formation) ;
- au-delà de cette intervention des professionnels de terrain, l'accompagnement et la formation du fonctionnaire-stagiaire dans sa première année de métier se fait dans l'ensemble des UE du

MEEF 2, bien au-delà de la seule UE 5 qui est spécifiquement dévolue au suivi et au développement d'un travail réflexif sur le stage.

- dans les conditions du stage à mi-temps, le temps présentiel du fonctionnaire-stagiaire sur les lieux de formation présentiel est nécessairement réduit (cf. ci-dessous sur les volumes horaires) d'où le développement du tutorat et des pratiques en distanciel dans une logique de formation hybride..

La situation des étudiants de MEEF 2 non lauréats des concours est différente mais que l'étudiant soit lauréat (fonctionnaire-stagiaire) ou non, il doit bénéficier d'une formation professionnalisante, avec une part importante de mise en situation professionnelle : le recrutement sur concours (ou non) ne doit pas avoir d'incidence sur la formation aux métiers visés par le projet professionnel, tout au plus, il peut conduire l'étudiant à le redéfinir (d'où **l'importance des entretiens en fin de MEEF 1 pour cette population étudiante et des éléments d'information préalable, dispensés dès la Licence**).

L'expérience des années précédentes a montré que dans une grande majorité des cas, les étudiants échouant aux concours de recrutement de l'Éducation Nationale souhaitent maintenir leur projet professionnel. C'est dans cette perspective qu'il a été prévu des parcours de MEEF 2 aménagés pour ces publics – sans qu'il y ait de réorientation – sous forme de plusieurs dispositifs non intégrés aux UE et non soumis à validation.

L'étudiant non-lauréat qui persiste dans son projet professionnel a donc la possibilité de suivre une formation identique à celle des étudiants fonctionnaires-stagiaires. Il bénéficie de modules complémentaires, hors-parcours.

Trois compléments de formation sont notamment prévus, parmi lesquels l'étudiant en choisit deux :

- **pour tous les étudiants, un complément de formation permettant de préparer à nouveau le concours**, complément fondé notamment sur une mutualisation d'enseignements de MEEF 1 ;
- un **complément de formation pour la mise en situation professionnelle**, puisque ces étudiants n'auront vraisemblablement pas de stage en responsabilité dans le cadre de l'Éducation Nationale ;
il s'agira donc de renforcer l'acquisition de leurs compétences professionnelles par un accompagnement des différents formes de mise en situation professionnelle qu'ils suivront ;
l'ESPE développera une banque de mise en situation professionnelle (dans différents contextes : EN, ESR et autres) pour assurer une formation professionnelle de qualité. À terme, il faudra viser des modalités de type alternance ;
- pour les étudiants désirant maintenir leur projet mais approfondir leurs compétences professionnelles dans le cadre d'un travail de recherche (qui est une autre forme de mise en situation professionnelle), et sous réserve de l'ouverture de ce dispositif dans leur parcours, un complément de formation leur permettant d'accéder davantage à cette dimension – complément fondé sur une mutualisation des séminaires de recherche proposés dans le cadre de l'UE 3.

Par ailleurs, pour l'étudiant non-lauréat persistant dans son projet professionnel, une offre de parcours à ouverture internationale pourrait être mise en place pour l'année 2014-2015 dans le cadre de la mention MEEF 1^{er} degré. Elle permettrait à l'étudiant de renforcer l'acquisition de compétences professionnelles par des enseignements communs avec les autres étudiants de la mention MEEF 1^{er} degré et par des modules d'ouverture à l'international. Ceux-ci permettraient également à l'étudiant de développer des compétences complémentaires valorisables pour un recrutement dans l'enseignement scolaire, entre autres dans le cadre d'un stage en école ou en établissement scolaire à l'étranger. En outre, l'étudiant de ce parcours pourrait avoir accès, s'il le souhaite, aux modules complémentaires hors parcours permettant de préparer à nouveau le concours.

Ces dispositifs ne constituent cependant pas le seul devenir possible de l'étudiant non lauréat à l'issue du MEEF 1 : pour le cas où il désire se réorienter vers d'autres métiers de l'éducation et de la formation, des passerelles lui seront proposées, dans le cadre d'une procédure d'information et d'orientation adaptée, vers les parcours organisés au sein de la mention 4 du MEEF (cf. ci-dessous).

Les étudiants non-lauréats qui modulent leur projet professionnel se voient offrir des passerelles avec les autres Masters offerts au sein du PRES (et qui existent de longue date dans la région) et qui forment à une diversité de métiers liés à l'enseignement, l'éducation, la formation ou l'ingénierie numérique ou pédagogique.

En conclusion :

Les mentions MEEF visent à :

- développer les compétences professionnelles, via la participation des professionnels aussi bien dans la conception, l'animation et le suivi des formations, que dans l'appui lors des mises en situation professionnelles et dans les éléments de formations en présentiel qui pourront d'ailleurs faire l'objet de co-animation ;
- développer une culture commune chez les étudiants et les formateurs, via des éléments de formation transversaux, en regroupement inter-mentions ;
- permettre la validation des certifications C2i2e et CLES 2.

Les mentions MEEF s'inscrivent dans un continuum :

- une formation progressive qui commence en licence et dure tout au long de la vie (logique de FTLV) ;
- une orientation progressive pour un champ diversifié de métiers : des formations aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation et de l'ingénierie pédagogique avec des passerelles entre les mentions MEEF portées par le PRES et les autres Masters portés par les six universités partenaires.

Maquettes des mentions¹

Les blocs et/ou les grands domaines

Des blocs qui structurent les compétences professionnelles visées

Les maquettes de mentions tiennent nécessairement compte des spécificités des métiers mais **avant toutes choses elles s'articulent autour de blocs à l'identité commune** : ces blocs ne font pas partie à proprement parler des maquettes et n'en constituent pas les unités de base, mais se conçoivent comme des ensembles de compétences à acquérir dans le cadre des MEEF, et définis dans les propositions issues du CSM.

- Les blocs 1 et 2, intitulés respectivement « disciplinaire » et « didactique », sont étroitement interdépendants : ils représentent la maîtrise des savoirs disciplinaires (incluant les dimensions historique et épistémologique) et la manière dont, et les conditions dans lesquelles, ces derniers peuvent constituer le socle d'apprentissages scolaires.
- Le bloc 3, intitulé « recherche », s'articule autour d'une initiation aux méthodes, problématiques et pratiques de recherche en tant qu'elles assurent et enrichissent les pratiques professionnelles de l'enseignant ou du CPE. Ce bloc 3 est donc particulièrement lié au bloc 5, relatif aux mises en situation professionnelle.
- Le bloc 4, « Contexte d'exercice du métier », rassemble les compétences liées au cadre éducatif en général (qu'il s'agisse des institutions scolaires comme des connaissances relatives aux environnements spécifiques et aux processus d'apprentissage en général, pour ne citer que quelques exemples). Il est le lieu privilégié du partage et de la mise en place d'une culture commune à l'ensemble des acteurs de l'Éducation Nationale.
- Le bloc 5, « Mise en situation professionnelle », recouvre non seulement les différents types de stage effectués au cours du MEEF, mais aussi leur accompagnement en tant qu'ils participent à la formation : préparation, retour, analyse et évaluation, notamment par des professionnels de terrain.

¹ À noter que l'architecture globale du master MEEF est pour partie adaptable aux spécificités des mentions et parcours.

Développer des compétences

Les compétences professionnelles visées peuvent être différemment mises en œuvre d'une mention à l'autre, comme l'indiquent les annexes jointes au dossier et le descriptif des maquettes :

- Dans l'ensemble des mentions, les blocs 1 et 2 – en relation également avec le bloc 3 – articulent des contenus fongibles et ne peuvent se concevoir de manière cloisonnée. Si la formation à l'enseignement dans le secondaire nécessite une maîtrise approfondie des disciplines qui peut expliquer des temps réservés et identifiés au seul bloc 1, ceux-ci restent limités. Dans le cas particulier de la mention « 1^{er} degré », l'articulation des disciplines à leurs situations d'apprentissage scolaire est particulièrement forte et structure la maquette de manière originale puisque formation disciplinaire et didactique sont envisagées de manière non isolée dans chacun des cinq domaines d'enseignement tels que le document de cadrage du 9 mai les définit.
- Dans la mention « Encadrement éducatif », la préparation au métier de CPE a une identité quelque peu différente des autres métiers visés, dans la mesure où le CPE est précisément professionnel, dans l'ensemble de sa pratique et du contexte d'exercice du métier. La notion de « discipline » au bloc 1 est donc conçue en respectant cette spécificité, le bloc étant consacré à des connaissances plus approfondies et plus larges à la fois du système éducatif. Le bloc 2, lui, reprend ces connaissances dans leur application à la pratique du métier de CPE, les blocs 1 et 2 restants étroitement articulés.
- La mention « Pratiques et ingénierie de la formation », enfin, présente un panel de parcours différents, dans un cadre qui n'a pas encore fait l'objet d'une homogénéisation. La cartographie actuelle de ces formations, qui sera affinée et homogénéisée avec la montée en puissance de l'ESPE, est présentée au point 3.5 et annexe « *Cartographie des formations universitaires régionales en lien avec le périmètre de l'ESPE* ».

En raison de l'interdépendance et de la porosité de ces ensembles de compétences, ces blocs ne recouvrent pas nécessairement l'architecture des UE, unités d'enseignement telles qu'elles sont définies dans le cadre du processus LMD, et auxquelles sont affectés des ECTS. Un bloc peut en effet être constitué d'une ou plusieurs UE ; à l'inverse, une UE peut recouvrir des compétences de plusieurs blocs. En revanche, chaque UE peut être découpée en EC, éléments constitutifs, qui en précisent les contenus, avec leurs modalités et crédits spécifiques. Ces entités sont mutuellement compensables dans le cadre des UE à l'exception de la mention MEEF 1^{er} degré où l'obtention d'une note inférieure à 06/20 dans un EC ne permettra pas la compensation au sein de l'UE concernée. Cette proposition vise à garantir à l'employeur une formation disciplinaire et didactique la plus complète possible, sans décalage qualitatif trop marqué entre l'ensemble des disciplines constitutives de la polyvalence.

Les unités d'enseignement et modules de formation.

L'architecture des mentions a été adaptée aux besoins spécifiques des formations autour des éléments fixes de cette architecture.

- le principe général retenu a été **d'attribuer au moins une UE par bloc et d'identifier dans la nomenclature le rattachement des UE à tel ou tel bloc** ;
- en outre, deux **UE spécifiques, distinctes et non compensables**, ont été prévues : l'une pour une **langue vivante** (UE LV1), l'autre pour **la culture numérique et les TICE** (UE CNT).

Unités d'enseignement

Se dégagent ainsi, dans chaque maquette, les sept unités d'enseignement (UE) suivantes.

L'UE 1 est éventuellement subdivisée en éléments constitutifs (EC) selon les besoins des parcours et, en ce cas, dénommées en relation avec le bloc 1 (EC 1.1, EC 1.2, EC 1.3,..., règle de nomenclature suivie partout). Cette UE privilégie les compétences liées au bloc 1, et dans les parcours liés au professorat du secondaire en particulier, son identité est fortement informée par les disciplines d'enseignement.

L'UE 2 est là encore éventuellement subdivisée en éléments constitutifs (EC 2.1, EC 2.2...), privilégiant les compétences liées au bloc 2, étant entendu que les enseignements dispensés dans les UE 1 et 2 sont

étroitement associés (des éléments de l'UE 3 également, par exemple pour les apports de l'épistémologie), peuvent être communs (modalité vivement encouragée) et donner lieu à des évaluations communes. Ceci explique la logique de fongibilité des éléments de formation (présentiel et distanciel) entre les UE 1, 2 & 3. Par exemple, dans la mention MEEF 1^{er} degré, les contenus de formation disciplinaires et didactiques étant pensés en étroite résonance, les UE1 et 2 ne sont pas distinguées.

L'UE 3 a pour but de renforcer les compétences professionnelles du futur enseignant et de développer une curiosité, une familiarité pour les résultats de la recherche ainsi que la capacité de s'en emparer dans le cadre d'une pratique professionnelle. Cette UE 3 est notamment fondée sur un ensemble de séminaires, relatifs aux disciplines académiques à enseigner, aux problématiques liées à la didactique de cette ou ces disciplines et aux questions d'enseignement et d'éducation (les « savoirs pour enseigner »). En deuxième année de MEEF, cette UE, en articulation étroite avec l'UE 5 (cf. ci-dessous), est également le lieu de préparation d'un mémoire de recherche à dimension professionnalisante et dont la soutenance constitue un élément de la titularisation du fonctionnaire-stagiaire. Pour accompagner l'entrée de l'enseignant ou du CPE dans le métier, sera ainsi proposée en MEEF 2 sur des créneaux fixes, sans que cela soit imposé (le choix de répartition revenant à l'équipe pédagogique à même de connaître les besoins spécifiques du parcours), une banque transversale de séminaires interdisciplinaires qui porteront sur des questions d'enseignement, d'éducation et de formation (voir partie 4.4 du dossier pour plus de détails sur la dimension recherche de la formation initiale). Cette UE participera ainsi elle aussi à la mise en place d'une culture commune et représentera un lieu d'échange pour les acteurs de l'Éducation Nationale (le rectorat disposant par ailleurs d'un service lié à l'innovation qui sera mobilisé dans la dimension recherche de l'ESPE).

L'UE 4 est un lieu privilégié, mais non-unique, pour la mise en place d'une culture commune liée au contexte d'exercice du métier. Sa conception s'est donc faite en large concertation et sa configuration est largement homogène, même si certaines mentions présentent nécessairement des traits spécifiques – notamment la mention « Encadrement éducatif » qui forme au métier de CPE, profession qui a des besoins très forts pour cette dimension. Le détail de cette UE est présenté ci-dessous, en relation avec la mise en œuvre du socle commun.

L'UE 5 est relative aux mises en situation professionnelle de l'étudiant tout au long de son cycle de Master. Elle ne se réduit bien évidemment pas aux stages eux-mêmes, mais accompagne et évalue ces expériences et leurs retours dans leur progressivité (de l'observation à la pratique accompagnée, de la pratique accompagnée à la responsabilité) et leur diversité (les stages des MEEF 2 non lauréats se feront dans des conditions différentes, éventuellement hors de l'EN et dans d'autres milieux éducatifs proches de l'école). Un nombre fixe d'heures est ainsi alloué à des enseignements, à du suivi de stages et à l'encadrement du mémoire, dans des temps communs aux parcours et, parfois, aux mentions. En deuxième année, l'UE 5 reste distincte de l'UE 3, malgré la proposition du CSM : ce choix a été réalisé afin de souligner le fait que toutes les UE du parcours contribuent à la professionnalisation qui se traduit par le mémoire et la soutenance validant l'UE 5. Le mémoire intègre en effet les compétences de l'ensemble des cinq blocs (il peut viser à un renforcement disciplinaire ou de la polyvalence, à une réflexion didactique, à une maîtrise du contexte d'exercice du métier et de la MSP). L'UE 3, outre sa dimension initiation aux apports de recherche pour la professionnalisation, est donc elle aussi dévolue à la préparation du mémoire de recherche : dans cette perspective, leur évaluation, au semestre 4, est commune, et repose sur ce mémoire et sa soutenance.

L'UE culture numérique / TICE (CNT) liée au bloc 2 « didactique » est dédiée à la maîtrise de l'usage pédagogique des outils numériques. C'est un élément prégnant dans le référentiel de compétences de l'enseignant, et une exigence rappelée par le ministère, y compris comme condition de titularisation. Dans cette perspective, l'UE CNT, comme l'UE LV1, fait l'objet d'une validation dotée de crédits spécifiques. Cette UE repose sur un volume horaire commun aux mentions. Son contenu s'appuie en partie – mais pas seulement – sur le référentiel du C2i2e et de son Dossier Numérique de Compétences. En effet, au-delà de son premier objet, cette UE a également vocation à accompagner l'étudiant qui souhaiterait préparer la certification C2i2e. Le descriptif de cet enseignement, et plus largement des dispositifs liés à la maîtrise des outils numériques, est présenté dans la partie 3.7 du dossier. Notons que des éléments de formations liés à la culture numérique et aux TICE sont, de fait, présents dans les autres UE.

L'UE Langue vivante (UE LV1), liée au bloc 4 « contexte d'exercice du métier », répond à la fois aux exigences du Master, dans la définition européenne qui en est donnée dans le cadre du LMD, à celles d'une culture générale de l'enseignant et à celles de la polyvalence des PE, amené à se confronter à des situations différentes, y compris dans une possible dimension internationale. Elle est donc distinguée dans

l'architecture de formation initiale, et ouvre à la délivrance d'ECTS spécifiques, crédits nécessaires à la titularisation du lauréat du concours. Au-delà, elle permet d'accompagner l'étudiant qui souhaiterait préparer la certification CLES 2. Des volumes horaires en présentiel fixes ont été dédiés à cette UE en MEEF 1 ; en MEEF 2, compte tenu des temps de présence de l'étudiant sur son lieu de stage, la formation se fait davantage à distance, mais des heures de suivi, voire de cours, peuvent néanmoins lui être attribuées. Les dispositifs de formation en LV1 sont détaillés dans la partie 3.6 du dossier. Il est à noter que dans la mention MEEF 1^{er} degré, l'UE LV1 est attachée au bloc 1 puisqu'elle constitue une discipline à enseigner. Dans cette perspective, une formation à la didactique de l'enseignement précoce des langues vivantes est aussi prévue en MEEF 2.

Modules complémentaires (hors-parcours)

En plus de ces sept UE, dont les deux premières peuvent éventuellement être subdivisées dans le cadre d'une même mention, il est prévu des modules hors-parcours adaptés aux besoins particuliers des étudiants de MEEF 2 non-lauréats des concours à l'issue du MEEF 1 et désirant poursuivre dans leur projet professionnel.

Les étudiants qui souhaiteraient changer de projet professionnel, se réorientent vers les autres Masters dans le cadre d'un accompagnement et d'un entretien à l'issue du MEEF 1 et par le développement des passerelles entre MEEF et Master portés par les six universités régionales.

L'étudiant de MEEF 2 non-lauréat et désirant poursuivre dans leur projet professionnel choisit deux modules parmi un ensemble de trois qui lui sont proposés, ces **modules sont optionnels, non crédités d'ECTS** (modules hors-parcours) et **ouvriront en tenant compte des flux** (régulation de l'ouverture au niveau de l'ESPE). Chaque module représente cinquante heures de formation annuelle en présentiel.

Module « compléments de préparation aux concours », qui peut inclure de la mutualisation avec des éléments de MEEF 1. Ce module dépend fortement des modalités du concours visé, c'est pourquoi il revient au responsable pédagogique de parcourir d'identifier les éléments de ce module et de le construire.

Module « compléments de mise en situation professionnelle » est dévolu à l'approfondissement de compétences professionnelles, dans la mesure où le stage de MEEF 2, pour les non-alternants, sera éventuellement réduit mais surtout se déroulera éventuellement en-dehors de l'Éducation Nationale et sans responsabilité. Ce module peut prendre deux formes, au choix de l'étudiant :

- un accompagnement enrichi à la mise en situation professionnelle, par exemple par un système de tandems entre stagiaires, ou par des interventions en tutorat en premier cycle universitaire ;
- un renforcement à la recherche, à ouvrir et définir au sein de chaque parcours par l'équipe pédagogique.

Module « complément recherche » qui correspond à une forme particulière de mise en situation professionnelle en relation avec la recherche.

Architecture générale des mentions MEEF

MEEF	Bloc 1 Discipl.	Bloc 2 Didactique		Bloc 4 Contexte d'Ex Met		Bloc 3 Recherche		Bloc 5 Mises en Sit Prof			Total ECTS
	UE 1	UE 2	UE CN TICE	UE 4	UE LV1	UE 3	Complem. Recherche	UE 5	Complem. MSP	Complem. Concours	
MEEF 1	30-36 (38 dérogatoire)	7-13	2	4	2	2-10		3			60
MEEF 2	2-6	16-20	2	4	2	8-12		20			60
Total	32-42 (44 dérogatoire)	23-33	4	8	4	10-22		23			120
Total par bloc	32-42 (44 dérogatoire)	27-37		12		10-22		23			120

La répartition des ECTS dans l'ensemble des mentions MEEF appelle les commentaires suivants :

En MEEF 1, les crédits des UE 1 et 2 sont interdépendants, les deux types d'enseignement couverts par ces UE étant étroitement liés. Est prévue une souplesse de 6 crédits sur l'ensemble de l'année, en fonction

des besoins des parcours (30-36 ECTS annuels pour l'UE 1, 7-13 ECTS annuels pour l'UE 2). Cette souplesse se retrouve à moindre échelle en MEEF 2 (souplesse de 4 crédits).

La flexibilité sur les crédits se répercute par ailleurs sur l'UE 3, à laquelle pourront être alloués 2-10 crédits en MEEF 1 et de 8-12 crédits en MEEF 2 à la condition que les équilibres d'ensemble (30 ECTS par semestre) et les contraintes liées aux autres UE soient respectés.

Pour certains parcours, l'UE 1 peut être montée à 38 ECTS sur le MEEF 1 : cela ne pourra se faire que sur demande motivée de l'équipe pédagogique de parcours. Cette décision doit être validée par l'administration provisoire de l'ESPE pour l'année 2013-2014 puis par le conseil d'école de l'ESPE par la suite. Cette demande sera notamment motivée par les liens unissant les UE 1 et 2 (heures de présentiel fongibles, modalités de validation commune, mixité des équipes pédagogiques ; NB modalités encouragées aussi pour les cas non dérogatoires).

L'UE 4 se voit allouer 4 ECTS par année sur l'ensemble des mentions sauf en MEEF 1^{er} degré, la LV1 étant attachée au bloc 1.

L'UE 5 se voit allouer 3 ECTS en MEEF 1 sur l'ensemble des mentions. La possible non-créditation en ECTS de l'UE 5 au semestre 1 résulte du cadrage proposé par le CSM au 19 mars. Elle peut se justifier par le fait que les étudiants en MEEF 1 auront 2x2 semaines de stages et par le fait qu'une évaluation à l'issue du semestre 1 peut être trop précoce pour être pertinente. Cependant, si l'UE 5 n'est pas créditée d'ECTS au semestre 1, un accompagnement en présentiel a été prévu pour, justement, préparer et accompagner cette mise en stage.

En MEEF 2, l'UE 5 se voit allouer 20 ECTS sur l'ensemble des mentions. Ils sont répartis comme suit : 5 ECTS au semestre 3, liés notamment à une visite sur le site du stage ; 10 ECTS alloués au mémoire et 5 ECTS alloués à la soutenance de ce dernier au semestre 4.

L'UE CNT se voit allouer 2 ECTS par année sur l'ensemble des mentions.

L'UE LV1 se voit allouer 2 ECTS par année sur l'ensemble des mentions.

En conclusion :

Des maquettes de mention MEEF qui incluent :

- des éléments transversaux inter-mentions et inter-parcours, avec regroupements des étudiants (de formation initiale et de formation continue pour certains éléments) et des formateurs ;
- des éléments spécifiques liés aux métiers visés avec leurs besoins spécifiques ;
- des éléments spécifiques dédiés aux certifications C2i2e et CLES 2.

Soulignons :

- l'importance de la participation des professionnels que ce soit lors de la mise en situation professionnelle ou lors des éléments de formation en présentiel ou en distanciel (formations hybrides) ;
- l'irrigation de la formation par la recherche.

Passerelles entre Masters

Les dispositifs liés à la réorientation des étudiants non lauréats à l'issue du MEEF 1 qui modifient leur projet professionnels sont essentiels pour **ne pas maintenir des étudiants dans une situation d'échec** et ils peuvent également contribuer à diversifier les viviers étudiants.

La région Nord Pas de Calais a une offre de formation riche pour différents métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation ou de l'ingénierie numérique ou pédagogique (cf. annexe « *Cartographie des formations universitaires régionales en lien avec le périmètre de l'ESPE* ») vers lesquels les étudiants issus du MEEF 1 désirent se réorienter pourront accéder via des passerelles *ad hoc*, définies par les universités porteuses de ces formations et l'ESPE.

Pour ne pas pénaliser les étudiants, il faudrait penser la sélection des entrées dans les M2 menant aux divers métiers de l'éducation et de la formation (autres que le master MEEF donc), en tenant compte des résultats aux concours. L'ESPE encouragera la mise en place de deux vagues de sélection des dossiers pour l'entrée en M2 : une première session à partir de mai (session habituelle pour la majorité des étudiants), et une seconde session plus tardive, fin août par exemple (pour les étudiants non-lauréats, issus du MEEF et désirant se réorienter).

Pour que ces passerelles soient effectives, il est tout à fait important de communiquer sur les formations et sur les passerelles possibles entre les formations. Pour cela, **en sus des journées portes ouvertes** et de la **participation aux salons**, qui sont des événements se déroulant chaque année, des actions spécifiques destinées à se placer au plus près des demandes ou des besoins des étudiants seront pensées dans le cadre du PRES :

- **modules d'information et de sensibilisation aux métiers de l'éducation et de la formation** : ouverts en L, en M1 et M2 (à rapprocher de la FTLV) : en lien avec les SUAIO des établissements partenaires de l'ESPE ;
- **modules d'information aux autres concours qui débouchent sur des fonctions éducatives**, dans les collectivités territoriales, les associations, les autres ministères (par exemple pour un accès aux concours de la protection judiciaire de la jeunesse – PJJ..., dont l'École Nationale est localisée dans l'académie) ;
- **compléments non diplômants à la formation** : par des ateliers thématiques, pour accompagner les personnes dans la définition de leur projet professionnel (démarche bilan de compétences, élaboration d'un portefeuille d'expériences et de compétences – PC-MEF, étude du marché, outils méthodologiques...).

En conclusion :

Les six universités associées possèdent une offre riche de Masters liés aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation et de l'ingénierie numérique ou pédagogique.

Des passerelles seront mises en place entre les mentions MEEF et ces Masters (passerelles réciproques). Elles seront rendues d'autant plus effectives qu'elles s'accompagneront d'un système d'information et d'orientation progressive (voire de modules complémentaires) qui commencera dès la Licence et se poursuivra tout au long de la vie (incluant une démarche de type bilan de compétence liée à la constitution d'un portefeuille des compétences, le PC-MEF).

Éléments fins de cadrage

Les volumes horaires globaux en MEEF 1 et en MEEF 2 et leur répartition au sein de chaque semestre

Volumes horaires en présentiel

Pour les volumes annuels, la dernière note ministérielle fixe les éléments suivants :

- **En MEEF 1**, un volume annuel de 450 à 550h en présentiel de l'étudiant. L'ESPE de la région privilégiera cependant l'hypothèse basse d'un **volume annuel de 450 h, pour tenir compte du calendrier d'ensemble de la formation et assurer les temps de travail personnel** de l'étudiant. Ce volume peut être réparti de façon homogène sur les deux semestres, mais peut être éventuellement plus léger en S2, en fonction du calendrier du concours. Pour les mentions 1^{er} degré et Encadrement éducatif, le volume annuel pourra se voir majoré dans le respect du cadrage national. Pour les parcours PLC-PLP, cela pourra également être le cas en fonction des contraintes spécifiques liées au format des concours et/ou aux disciplines.
- **En MEEF 2**, un volume annuel de 250 à 300h de formation en présentiel pour les étudiants lauréats du concours et en situation de fonctionnaires stagiaires. Les conditions de mise en stage, en particulier pour les fonctionnaires-stagiaires, et les expériences d'alternance qui ont été menées en région, ont conduit l'ESPE en région à privilégier, là aussi, l'hypothèse basse,

pour un **volume annuel de 200h**. Ce volume peut être réparti de façon homogène sur les deux semestres. Pour les mentions 1^{er} degré et Encadrement éducatif, le volume annuel pourra se voir majoré dans le respect du cadrage national.

En revanche, pour les étudiants non lauréats, qui maintiennent leur projet professionnel et poursuivent ainsi la même formation en MEEF 2, mais avec des conditions de stage différentes, **deux modules hors-parcours**, de 50h annuelles chacun, pourront être proposés en sus de la formation commune à l'ensemble (selon ouverture régulée par l'ESPE). La formation sera identique à celle des MEEF 2 en alternance mais complétée par une centaine d'heures de formation hors-parcours – soit un total de **300 à 350h**.

Volumes fixés par UE

Outre ces données annuelles, plusieurs éléments de l'architecture de formation initiale en MEEF ont été arrêtés en termes de volumes horaires en présentiel :

- **pour l'UE 2**, un seuil minimal de 50h en MEEF 1 a été arrêté (avec une répartition de 20h au S1 et 30h au S2) ;
- **pour l'UE 4**, des volumes horaires présentiels de 36h / semestre sur les quatre semestres du master ont été arrêtés, ils incluent un volume de 18h / semestre lié à des éléments en regroupement (voir annexe « *Eléments transversaux en MEEF* »), communs pour l'intermentions et ouverts à la formation continue (voir précisions ci-dessous pour le parcours CPE) ;
- **pour l'UE 5**, des volumes horaires présentiels fixes pour l'accompagnement des stages et l'aide à la conception des mémoires et soutenance ont également été prévus : 16h pour les deux semestres de MEEF 1, 24h pour les deux semestres de MEEF 2 ;
- **pour l'UE CNT**, 6h sont arrêtées pour chacun des deux semestres du MEEF 1, 3h pour chacun des deux semestres du MEEF 2 ;
- **pour l'UE LV1**, 14-20h sont arrêtées pour chacun des deux semestres du MEEF 1 et 0-12 h pour chacun des deux semestres du MEEF 2, ce volant dépend de la part du distanciel et du tutorat dans la formation, de la réparation sur les deux années du présentiel et du fait que les langues vivantes constituent un savoir à enseigner dans certains parcours.

Volumes répartis entre UE

Le restant des volumes horaires alloués au master est réparti entre les UE 1, 2 & 3 en fonction des métiers, concours, disciplines et parcours : le poids relatif des enseignements au sein de ces UE dépend en effet largement des spécificités de chaque formation et de la part du distanciel et des pratiques hybrides. Il revient donc à l'équipe pédagogique de chaque parcours de site d'établir les volumes horaires spécifiques selon une **logique de fongibilité des présentiels étudiants** (modulo un seuil de 50h défini pour l'UE 2 en MEEF 1) entre ces trois UE.

Travail hors présentiel

Les indications qui précèdent ne rendent bien évidemment pas compte de l'intégralité du travail accompli par l'étudiant. Les tâches qu'il effectue en suivi à distance (dont le recours sera vivement encouragé) et/ou en travail personnel relèvent là encore des spécificités des parcours. À cet ensemble, il convient d'ajouter les périodes réservées aux examens et aux concours.

On soulignera, parmi ces tâches, les périodes de mise en situation professionnelle et l'ensemble du travail qu'elles représentent (suivi de la vie de l'EPL ou de l'école, observation de situations éducatives, préparation et prise en charge de cours, notes de retour pour l'évaluation...). Sur la temporalité de ces périodes, il a été retenu, pour l'ensemble des MEEF :

- en MEEF 1, **deux stages de deux semaines chacun** (un stage par semestre) ;
- en MEEF 2, les fonctionnaires-stagiaires exercent à mi-temps en alternance ; les modalités de mise en situation professionnelle des étudiants non-lauréats restent à préciser et dépendent des parcours : une temporalité de six semaines a été envisagée.

Ventilation du présentiel étudiant

En MEEF 1, présentiel étudiant (en heures équivalent TD)

MEEF 1	Bloc 1 Discipl.	Bloc 2 Didactique		Bloc 4 Contexte d'Ex Met		Bloc 3 Recherche		Bloc 5 Mises en Sit Prof			Total ECTS H Présentiel Max	
	UE 1	UE 2	UE CN TICE	UE 4	UE LV1	UE 3	Complem. Recherche	UE 5	Complem. MSP	Complem. Concours	Totalité du MEEF 1	Pour les UE 1, 2 & 3 = A+B+C
Semestre 1	16-19 (20 dérogatoire)	3-6	1	2	1	1-5		0			30	
H Présentiel Max	A	B (min 20)	6	(18) 36	14-20	C		16			225	147
Semestre 2	14-17 (18 dérogatoire)	4-7	1	2	1	1-5		3			30	
H Présentiel Max	A	B (min 30)	6	(18) 36	14-20	C		16			225	147
ECTS	30-36 (38 dérogatoire)	7-13	2	4	2	2-10		3			60	
H Présentiel Max	A	B (min 50)	12	72	14-20	C		32			450	294

En MEEF 2, présentiel étudiant (en heures équivalent TD)

MEEF 2	Bloc 1 Discipl.	Bloc 2 Didactique		Bloc 4 Contexte d'Ex Met		Bloc 3 Recherche		Bloc 5 Mises en Sit Prof			Total ECTS H Présentiel Max	
	UE 1	UE 2	UE CN TICE	UE 4	UE LV1	UE 3	Complem. Recherche	UE 5	Complem. MSP	Complem. Concours	Totalité du MEEF 2	Pour les UE 1, 2 & 3 = A+B+C
Semestre 3	1-3	13-15	1	2	1	4-6		5			30	
H Présentiel Max	A	B	3	(18) 36	0-12	C	(25)	24	(25)	(25)	125	62
Semestre 4	1-3	3-5	1	2	1	4-6		15			30	
H Présentiel Max	A	B	3	(18) 36	0-12	C	(25)	24	(25)	(25)	125	62
ECTS	2-6	16-20	2	4	2	8-12		20			60	
H Présentiel Max	A	B	6	72	0-8	C	(50)	48	(50)	(50)	250 (100)	124

Légende :

- en jaune, UE transversales avec des éléments de cadrage communs à toutes les mentions ;
- fongibilité pour le présentiel des UE 1, 2 & 3 avec seuil minimal pour l'UE 2 en MEEF 1 (cf. dernière colonne pour le total du présentiel des trois UE).

Les horaires hors présentiel seront à valider par les instances de transition de l'ESPE au moins pour la rentrée 2013.

En MEEF 1, le cadrage horaire présentiel total est de 450 h. Courant juin 2013, lors de la construction fine des maquettes de parcours par les groupes de travail de parcours (constitués par des représentants des universités, de l'ESPE, d'un inspecteur et d'un enseignant référent), le cadrage général pourra dans des cas particuliers faire l'objet d'une demande de dotation supplémentaire en heures présentielle qui sera examinée par le GPA (pour 2013-2014). Cette possibilité concerne des parcours et métiers à besoins spécifiques Cette demande faite au cas par cas doit être motivée et argumentée par des besoins réels (notamment : viviers d'étudiants n'ayant pas ou peu eu de pré-professionnalisation préalable ; bi- ou pluri-disciplinarité ; disciplines à enseigner expérimentales ou de terrain – terrain étant pris au sens le plus large, incluant les sorties naturalistes, les activités physiques et sportives ou le milieu entrepreneurial). Dans tous les cas :

- l'équilibre entre les UE1, 2 & 3 doit être impérativement respecté et le seuil minimal de l'UE 2 augmenté en conséquent ;
- le volume horaire présentiel total du parcours ne doit pas dépasser 750 heures pour les deux années ;
- cette dotation exceptionnelle ne vaut que pour l'année en cours, elle est réévaluée tous les ans par l'ESPE et le GPA.

Des maquettes incluant des éléments transversaux, inter-mentions, regroupant étudiants et formateurs

Un cadrage commun, inter-mention

La mise en œuvre de la formation initiale au sein des parcours relève de l'autonomie laissée aux équipes pédagogiques du parcours, avec une double exigence :

- le parcours s'inscrit dans le cadrage de la maquette de mention,
- le parcours suit une maquette identique sur l'ensemble des sites de l'ESPE en région.

Mention « 1^{er} degré »

Pour la période 2013-2014, il n'est pas prévu de parcours au sein de la mention MEEF 1^{er} degré : à terme cependant, il est envisagé d'enrichir le panel de cette formation en y développant des spécificités sous forme de parcours.

La répartition des ECTS sur le master est la suivante :

MEEF	Bloc 1 Discipl.		Bloc 2 Didactique		Bloc 4 Contexte d'Ex Met	Bloc 3 Recherche		Bloc 5 Mises en Sit Prof			Total ECTS
	UE 1	UE LV1	UE 2	UE CN TICE	UE 4	UE 3	Complem. Recherche	UE 5	Complem. MSP	Complem. Concours	
MEEF 1	27	2	14	2	6	6		3			60
MEEF 2	5	2	16	2	6	10		20			60
Total	32	4	30	4	12	16		23			120
Total par bloc	36		34		12	39					120

La ventilation des heures présentielle est la suivante :

En MEEF 1, présentiel étudiant (en heures équivalent TD)

MEEF 1 PE	Bloc 1+ Bloc 2 Discipl. et didactique			Bloc 4 Contexte d'Ex Met	Bloc 3 Recherche		Bloc 5 Mises en Sit Prof			Total ECTS H Présentiel Max	
	UE 1+UE2	UE LV1	UE CN TICE	UE 4	UE 3	Complem. Recherche	UE 5	Complem. MSP	Complem. Concours	Totalité du MEEF 1	Pour les UE 1, 2 & 3 = A+B+C
Semestre 1	13	7	1	1	3	3	2			30	
H Présentiel Max	160	14	6	36	18		16			250	198
Semestre 2	14	7	1	1	3	3	1			30	
H Présentiel Max	160	14	6	36	18		16			250	198
ECTS	27	14	2	2	6	6	3			60	
H Présentiel Max	320	28	12	72	36		32			500	396

En MEEF 2, présentiel étudiant (en heures équivalent TD)

MEEF 2 PE alternants	Bloc 1 + Bloc 2 Discipl. + didactique			Bloc 4 Contexte d'Ex Met	Bloc 3 Recherche	Bloc 5 Mises en Sit Prof			Total ECTS H Présentiel Max		
	UE 1+UE2	UE LV1	UE CN TICE	UE 4	UE 3	UE 5			Totalité du MEEF 2	Pour les UE 1, 2 & 3 = A+B+C	
Semestre 3	3	12	1	1	3	5	5			30	
H Présentiel Max	74	8	3	30	8	24			147	90	
Semestre 4	2	4	1	1	2	5	15			30	
H Présentiel Max	74	8	3	30	8	24			147	90	
ECTS	5	16	2	2	5	10	20			60	
H Présentiel Max	148	16	6	60	16	48			294	180	

Pour la période 2013-2014, l'ESPE met initialement en place un seul parcours en Master MEEF 1^{er} degré tout en prévoyant de développer rapidement (à l'horizon 2015 avec la nouvelle accréditation des universités) des parcours diversifiés en MEEF 2, appuyés sur des modules optionnels, voire sur des parcours spécifiques. Tous ces parcours seront également ouverts à la formation continue.

Les modules complémentaires suivants sont envisagés, ils s'appuient tous sur des formations déjà existantes (sous des formes diverses) dans les six universités du PRES :

- accueil des publics à besoins éducatifs particuliers (cf. axe ci-dessous) ;

- arts et culture : musique, arts plastiques, littérature enfantine, pratiques théâtrales jeunesse, (cf. mission Culture-patrimoine du PRES, Masters portés par les six universités, CFMI pour l'initiation musicale, partenariats avec la DRAC...)
- sciences et technologies (cf. UE LAMAP en Licence, le projet de Maison pour la science et la technologie au service des professeurs porté par Lille 1, qui renforce par ailleurs le lien entre école et collège)
- développement psychomoteur et éducation physique et sportive (cf. Masters portés par les six universités, laboratoires de Lille 2)
- langue et initiation aux langues des enfants (cf. centres de ressources en langues, laboratoires régionaux liés aux langues et aux sciences de l'éducation)
- prévention et traitement du décrochage scolaire, de l'illettrisme et de l'innomérisme.

D'autres modules ou parcours complémentaires sont aussi envisagés, ils ont vocation à être ouverts aussi bien pour des métiers où le recruteur est l'Education Nationale que d'autres recruteurs (notamment les collectivités locales). Ainsi, ces modules ou parcours n'ont pas nécessairement vocation à être inclus dans une formation de niveau Bac+5 (même s'ils peuvent être proposés en MEEF 2) mais ils rentrent dans les missions de l'ESPE et seront ouverts à la formation continue :

- éléments spécifiques pour la petite enfance : maternelle et aide maternelle ;
- spécialisation pour les temps périscolaires (en lien avec la modification des rythmes scolaires) ;
- ouverture à l'international ;
- éléments en lien avec le CAPA-SH (Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées).

Mention « 2nd degré »

La mention 2 du MEEF « 2nd degré » présente nécessairement des parcours-types, notamment autour de trois grands ensembles :

- la formation des PLC sans besoins spécifiques (ex. lettres, histoire-géographie, mathématiques...)
- la formation des PLC avec besoins spécifiques (disciplines ou ensemble de disciplines nécessitant des dispositifs particuliers : disciplines expérimentales, pratiques ou naturalistes, ex. SVT, PC, EPS...)
- la formation des PLP-PLT, avec ses nécessités (ex. bi-disciplinarité, stage en entreprise)
- la formation des Doc, avec ses besoins spécifiques.

Ces grands ensembles de parcours-types s'inscrivent dans le cadrage général présenté ci-dessous. Les maquettes de parcours seront remontées pour mi-juin 2013 et validées par les conseils.

En MEEF 1, présentiel étudiant (en heures équivalent TD)

MEEF 1	Bloc 1 Discipl.	Bloc 2 Didactique		Bloc 4 Contexte d'Ex Met		Bloc 3 Recherche		Bloc 5 Mises en Sit Prof			Total ECTS H Présentiel Max	
	UE 1	UE 2	UE CN TICE	UE 4	UE LV1	UE 3	Complem. Recherche	UE 5	Complem. MSP	Complem. Concours	Totalité du MEEF 1	Pour les UE 1, 2 & 3 = A+B+C
Semestre 1	16-19 (20 dérogatoire)	3-6	1	2	1	1-5		0			30	
H Présentiel Max	A	B (min 20)	6	36	20	C		16			225	147
Semestre 2	14-17 (18 dérogatoire)	4-7	1	2	1	1-5		3			30	
H Présentiel Max	A	B (min 30)	6	36	20	C		16			225	147
ECTS	30-36 (38 dérogatoire)	7-13	2	4	2	2-10		3			60	
H Présentiel Max	A	B	12	72	40	C		32			450	294

En MEEF 2, présentiel étudiant (en heures équivalent TD)

MEEF 2	Bloc 1 Discipl.	Bloc 2 Didactique		Bloc 4 Contexte d'Ex Met		Bloc 3 Recherche		Bloc 5 Mises en Sit Prof			Total ECTS H Présentiel Max	
	UE 1	UE 2	UE CN TICE	UE 4	UE LV1	UE 3	Complem. Recherche	UE 5	Complem. MSP	Complem. Concours	Totalité du MEEF 2	Pour les UE 1, 2 & 3 = A+B+C
Semestre 3	1-3	13-15	1	2	1	4-6		5			30	
H Présentiel Max	A	B	3	36	0	C	(25)	24	(25)	(25)	125	62
Semestre 4	1-3	3-5	1	2	1	4-6		15			30	
H Présentiel Max	A	B	3	36	0	C	(25)	24	(25)	(25)	125	62
ECTS	2-6	16-20	2	4	2	8-12		20			60	
H Présentiel Max	A	B	6	72	0	C	(50)	48	(50)	(50)	250 (100)	124

Légende :

- en jaune, UE à présentiel fixe
- fongibilité pour le présentiel des UE 1, 2 & 3 avec seuil minimal pour l'UE 2 en MEEF 1 (cf. dernière colonne pour le total du présentiel des trois UE)

La liste des parcours de mention MEEF 2 « 2nd degré » actuellement ouverts en région est présentée dans la partie 3.5). D'autres modules ou parcours complémentaires sont aussi envisagés, ils ont vocation à être ouverts aussi bien pour des métiers où le recruteur est l'Education Nationale que d'autres recruteurs (notamment les collectivités locales). Ainsi, il est envisagé d'enrichir l'offre en MEEF 2nd degré avec un parcours pour le 2CA-SH (Certification complémentaire pour les enseignements adaptés) et pour le S2I (sciences industrielles pour l'ingénieur).

Mention « Encadrement éducatif »

La mention MEEF « Encadrement éducatif » intègre actuellement la seule formation au métier de CPE

La répartition des ECTS sur le master est la suivante :

MEEF	Bloc 1 Discipl.	Bloc 2 Didactique		Bloc 4 Contexte d'Ex Met		Bloc 3 Recherche		Bloc 5 Mises en Sit Prof			Total ECTS
	UE 1	UE 2	UE CN TICE	UE 4	UE LV1	UE 3	Complem. Recherche	UE 5	Complem. MSP	Complem. Concours	
MEEF 1	23	20	2	4	2	6		3			60
MEEF 2	5	17	2	4	2	10		20			60
Total	28	37	4	8	4	16		23			120
Total par bloc	28	41		12		39					120

En MEEF 1, présentiel étudiant (en heures équivalent TD)

MEEF 1	Bloc 1 Discipl.	Bloc 2 Didactique		Bloc 4 Contexte d'Ex Met		Bloc 3 Recherche		Bloc 5 Mises en Sit Prof			Total ECTS H Présentiel Max	
	UE 1	UE 2	UE CN TICE	UE 4	UE LV1	UE 3	Complem. Recherche	UE 5	Complem. MSP	Complem. Concours	Totalité du MEEF 1	Pour les UE 1, 2 & 3 = A+B+C
Semestre 1	12	10	1	2	1	3		1			30	
H Présentiel	90	87	6	18	14	18		16			249	195
Semestre 2	11	10	1	2	1	3		2			30	
H Présentiel	90	87	6	18	14	18		16			249	195
ECTS	23	20	2	4	2	6		3			60	
H Présentiel	180	174	12	36	28	36		32			498	390

En MEEF 2, présentiel étudiant (en heures équivalent TD)

MEEF 2	Bloc 1 Discipl.	Bloc 2 Didactique		Bloc 4 Contexte d'Ex Met		Bloc 3 Recherche		Bloc 5 Mises en Sit Prof			Total ECTS H Présentiel Max	
	UE 1	UE 2	UE CN TICE	UE 4	UE LV1	UE 3	Complem. Recherche	UE 5	Complem. MSP	Complem. Concours	Totalité du MEEF 2	Pour les UE 1, 2 & 3 = A+B+C
Semestre 3	3	10	1	2	1	3		10			30	
H Présentiel	15	36	3	18	12	21		24			129	72
Semestre 4	2	7	1	2	1	7		10			30	
H Présentiel	15	36	3	18	12	18		24			126	69
ECTS	5	17	2	4	2	10		20			60	
H Présentiel	30	72	6	36	24	39		48			255	141

Dans le cadre du parcours CPE, le bloc 4 « Contexte d'exercice du métier » est en chevauchement avec les blocs 1 et 2 du parcours CPE. En effet, les compétences professionnelles exigées reposent sur une connaissance approfondie, non pas d'une discipline ou des disciplines, comme pour les enseignants, mais du système éducatif, de ses structures, de ses acteurs et de ses valeurs et enjeux, en lien également avec le métier de CPE. Dès lors, on peut presque dire, en caricaturant le propos, que tout le parcours est en lien avec le « Contexte d'exercice du métier », et ce, à un niveau d'exigence extrêmement élevé. Le risque est donc de doublons fréquents entre les contenus très pointus des UE 1 & 2 (déjà très générales sur l'éducation et le système éducatif) et l'UE 4, avec des risques de redites nécessairement simplifiées qui laisseront les étudiants perdant leur temps précieux et viendront déstabiliser le parcours. Il est important que les étudiants CPE puissent avoir également des moments liés aux éléments transversaux définis en inter-mention, où ils seront mêlés et travailleront avec les enseignants (PE mais surtout PLC, PLP, documentation...), moments participant ainsi à la nécessaire culture commune qui manque tant dans nos établissements. C'est pourquoi l'UE 4 du parcours CPE inclut les éléments transversaux, en regroupement correspondant aux 18 heures par semestre (M1 et M2) en relation avec le « Contexte d'exercice du métier » (72 heures pour les deux années) avec les crédits ECTS correspondant.

Mention « Pratiques et ingénierie de la formation »

La mention MEEF « Pratiques et ingénierie de la formation » prépare à d'autres métiers de l'éducation et de la formation que l'enseignement. **Ces Masters pré-existent à l'ESPE et sont de longue date portés par les six universités du PRES Université Lille Nord de France** : il reviendra à ces dernières de les articuler entre eux et avec l'offre complémentaire que pourrait construire l'ESPE et de les présenter de la manière la plus homogène possible, cf. annexe « Cartographie des formations universitaires régionales en lien avec le périmètre de l'ESPE ».

Les Modalités de Contrôle des Connaissances.

Cf. partie 3.9 sur les modalités d'évaluation des étudiants.

La mise en œuvre des éléments transversaux inter-mention, inter-parcours

Des éléments transversaux mêlant les publics et les formateurs

Le concept d'éléments transversaux est l'une des modalités **permettant l'acquisition des savoirs et compétences nécessaires pour l'enseignant ou du CPE, et plus généralement des formateurs au-delà du seul cadre de l'Éducation Nationale**. Les apprentissages liés à ces éléments communs de culture et de formation professionnelle ne sont pas localisés uniquement en deuxième année de Master : ils doivent, comme l'ensemble des savoirs et compétences, faire l'objet d'une approche intégrée et non séquentielle sur l'ensemble des quatre semestres. Celle-ci **commence d'ailleurs en Licence** avec les éléments de préprofessionnalisation (cf. partie 3.2).

Co-conception, co-animation

Les éléments transversaux inter-mention, inter-parcours sont également un vecteur de constitution d'une **culture commune à l'ensemble des usagers de l'ESPE** : non pas seulement aux étudiants en formation initiale et aux fonctionnaires-stagiaires mais tous les formateurs universitaires ou professionnels. D'où l'importance de la **co-conception, et de la co-animation de ces éléments par les formateurs quels que soient leur statut et leur métier.**

Des regroupements académiques

Les éléments transversaux se situent notamment dans les UE 4 & 5, mais également dans **l'UE 3** (avec, en particulier, **la banque de séminaires transversaux ouverts en MEEF 2**, voir annexe « *Éléments transversaux : UE 3, 4 & 5* ») et dans l'UE CNT. Cette répartition explique que dans plusieurs cas, les épreuves d'évaluation soient communes à plusieurs de ces UE (ainsi, dans certaines mentions du MEEF 1, l'épreuve commune aux UE 4 & 5 ; dans toutes les mentions du MEEF 2 au semestre 4, la validation conjointe des UE 3 & 5 : voir infra partie 3.9 pour les modalités d'évaluation).

Un travail de conception des enseignements communs délivrés dans le cadre de l'UE 5 et, surtout, **dans le cadre de l'UE 4**, a été réalisé par un groupe rassemblant tous les acteurs de la formation (personnels du rectorat, personnels de terrain, actuels enseignants IUFM, enseignants des UFR). A terme, le dispositif de formation nécessite la constitution d'un groupe de travail académique collectivement responsable qui pilote le dispositif.

Les options suivantes, appelées à être finalisées, ont été privilégiées **pour l'UE 4** :

- concevoir cette UE comme faisant intervenir tous les acteurs de la formation. Sera précisée la nature des interventions et des participants, tant pour les formateurs MEN que MESR (par exemple, le nombre d'heures de travail avec les tuteurs, avec les inspecteurs, avec les équipes pédagogiques). Les inspecteurs peuvent notamment collaborer sur le maillage du territoire, le lien entre terrain et université ;
- concevoir les contenus de cette UE sur la base du référentiel de compétences : ces éléments ont pour fondement l'analyse, la compréhension des politiques éducatives, des débats, des questions vives et les situations complexes qui traversent l'école. Ils s'articulent en particulier autour de l'institution, de la diversité des acteurs, de la relation éducative... La formation dans cette UE vise donc à développer une posture réflexive, par des apports théoriques et par l'analyse des pratiques éducatives ;
- organiser et répartir ces contenus sur une alternance entre éléments communs inter-mentions, regroupant notamment futurs enseignants et futurs CPE, et groupes interdisciplinaires spécifiques, en particulier pour ce qui concerne le second degré (associant des parcours « parents » en inter-parcours, par ex. EPS-SVT) ;
- alterner la formation entre journées banalisées (1 journée par semestre pour l'année 2013-2014, nombre appelé à augmenter dans l'avenir, trois journées par semestre étant prévues à terme) réunissant dans les différents sites de formations l'ensemble des étudiants ou fonctionnaires stagiaires et des acteurs de la formation pour des formations en séminaires et en ateliers (incluant de la co-animation); travaux de groupes (de 25 à 30 personnes) ; distanciel avec accompagnement ;
- allouer à cette UE des volumes horaires présentiels jugés nécessaires en conséquence : entre 30h (réparties entre 24h de présentiel et 6h à distance) et 36h par semestre. Le présentiel est néanmoins enrichi par le distanciel dans une logique de pratiques intégrées : numérisation des séminaires, enrichissement par des ressources et des outils en préparation (type forum) ;
- tenir compte de la spécificité du métier CPE qui rejoindront dans l'UE 4 les étudiants des autres mentions pour les 18h communes à tous.

Le détail de l'UE 4 est joint en annexe « *Éléments transversaux : UE 3, 4 & 5* ».

Ses contenus ne sont pas séparables de celui des autres UE en général, et en particulier des expériences du terrain qui sont organisées et accompagnées dans le cadre de l'UE 5 : nous renvoyons au point suivant sur ces aspects de la formation.

En conclusion :

La constitution d'une culture commune passe par des éléments transversaux :

- éléments inter-mentions et inter-parcours MEEF ;
- ouverts à la formation initiale mais aussi, pour certains modules, à la formation continue ;
- avec des regroupements mêlant les étudiants et les formateurs.

Ces éléments transversaux sont co-construits, co-animés et co-évalués par les professionnels, les employeurs et les formateurs universitaires.

Les liens avec le terrain

Si le lien avec le terrain, pour l'étudiant et le fonctionnaire stagiaire, sera le plus directement établi lors des **mises en situation professionnelles** prévues dans le cadre de l'UE 5 – et en tenant compte de ses expériences passées en Licence - il sera également fait en permanence dans l'ensemble du Master, et ce, notamment, par **l'intervention de professionnels dans la formation**.

L'UE 2 fera en effet participer ces professionnels dans la réflexion sur la mobilisation des savoirs à des fins d'enseignement. Dans l'UE 3 seront proposés, notamment en deuxième année de Master, des séminaires liés aux questions d'enseignement, d'encadrement et d'éducation, dans lesquels pourront intervenir également des acteurs de terrain. L'UE 4, comme nous l'avons précisé plus haut, est fondée sur le principe d'une co-animation faisant intervenir les personnels des services académiques (dont les inspecteurs) et des EPLE. Enfin, l'UE 5 articulera aux stages leur préparation, leur accompagnement, leur analyse et leur exploitation : à cet égard, le tuteur de terrain jouera un rôle prépondérant.

L'UE 5 a également fait l'objet d'un travail spécifique : sur les conditions de mise en stage et les objectifs de ses différentes périodes, sur l'articulation des stages avec les cours dispensés à l'université (avec le principe que ces cours ne regroupent pas de seuls universitaires, mais l'ensemble des intervenants, y compris sur le terrain), sur la relation avec les autres UE et notamment l'UE 3 en S4. Nous renvoyons à l'annexe « *Eléments transversaux en MEEF* » pour les détails, cette annexe résume les procédures mises en place pour l'année 2013-2014, elles seront amenées à être évaluées et amendées pour la rentrée 2014.

En conclusion :

Les liens avec le terrain passent :

- par la diversité des mises en situation professionnelle (qui commencent en fait dès la Licence avec la pré-professionnalisation et l'EAP) ;
- par la participation des professionnels sur le terrain et dans les formations en présentiel / à distance : ils sont membres des équipes pédagogiques qui conçoivent, animent et évaluent les formations.

Déroulé des formations sur l'année.

Cf. partie 3.9 du dossier sur le calendrier pédagogique.

3.2 Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence

Le cas particulier de l'EAP sera présenté au point suivant 3.3.

Constat : une situation de départ riche et diversifiée

Le recensement des offres actuelles de formation, de sensibilisation et d'information aux métiers de l'enseignement et de la formation dans l'Académie de Lille a révélé à la fois **l'ancienneté, la richesse et la diversité des éléments de préprofessionnalisations aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation** (PréPro-MEF) qui sont **actuellement présents dans tous les parcours de licence** pouvant mener à ces métiers. Certains parcours incluent une offre de préprofessionnalisation en licence qui **prépare aux métiers de l'ingénierie numérique ou pédagogique** qui fait également partie de la PréPro-MEF. Les offres actuelles supplémentaires à celles présentes bien évidemment dans le Projet Personnel Professionnalisant (cf. ci-dessous) sont présentées dans l'annexe « *Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence* ». Toutes font l'objet d'une communication par les services d'information et d'orientation des différentes universités et sont connues par les secrétariats pédagogiques.

La richesse et la diversité de l'offre concernent à la fois :

- **les objectifs et modalités permettant de couvrir l'ensemble des enjeux liés à la PréPro-MEF** (ce qui nécessite d'établir des conventions avec le rectorat pour les formations incluant des activités en établissement) ;
- **une reconnaissance selon des nombres d'ECTS adaptés aux charges de travail étudiant** ;
- **une intégration dans les architectures des actuelles Licences**, en relation
 - soit avec le PPP (Projet Personnel Professionnalisant) / PPE (Projet Personnel Etudiant),
 - soit, de façon plus spécifique, dans des UE dédiées spécifiquement à la PréPro-MEF.

Parmi les objectifs et modalités les plus fréquents, nous distinguerons, en l'état actuel :

- **des éléments de formation de type cours / TD**, en relation avec la didactique et/ou avec le contexte d'exercice du métier (en relation avec les UE 2 et 4 de la maquette MEEF).
- **des éléments de formation liés à une mise en situation professionnelle** : stages de découverte et/ou de pratique accompagnée, dans l'Éducation Nationale et hors Éducation Nationale ; stages en responsabilité partagée ; activités en pleine responsabilité (ex. LAMAP, Zup DeCo).

Rôles de l'ESPE : aller vers une convergence au niveau interuniversitaire dans la future accréditation

Mise en convergence dans le cadre de la Licence

Dès sa mise en place, l'ESPE aura pour mission la mise en convergence des éléments existants dans le cadre de la future offre d'accréditation.

La convergence devra porter sur les éléments suivants :

- **dénomination** des offres de préprofessionnalisation, avec leur présentation détaillée sur le site de l'ESPE dans une logique de cartographie régionale (qui inclura également le dispositif lié à l'EAP) ;
- **objectifs et modalités** des offres de préprofessionnalisation en relation avec le référentiel des compétences professionnelles mais aussi en fonction des autres compétences liées aux autres métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation, de l'ingénierie numérique ou pédagogique, présents dans les universités régionales ;
- **modalités d'évaluation et reconnaissances en ECTS** ;
- création, via l'ESPE, d'une **banque de mises en situation professionnelle** dans l'EN et hors-EN (stages, etc.) et centralisation des conventions associées ;
- **communication et information des étudiants**.

L'ESPE pilotera cette harmonisation interuniversitaire. À court terme, l'objectif ne sera pas un renforcement de l'actuel ou des offres de la future demande d'accréditation, ces dernières restant du ressort des universités.

L'ESPE aura un rôle central dans l'encadrement et l'accompagnement des stages et autres mises en situation professionnelle, en centralisant les offres grâce à un outil spécifique et en gérant les conventions associées. Les formateurs de l'ESPE auront toute légitimité pour intervenir dans ces modules.

Accroître et diversifier le vivier étudiant

Pour accroître et diversifier le vivier d'étudiants, l'offre restera souple pour s'adapter à la diversité des Licences pouvant mener aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. C'est pourquoi la PréPro-MEF pourra s'inscrire aussi bien dans le cadre du PPP / PPE ou faire l'objet d'UE spécifique (UE LAMAP par exemple).

Toujours dans le souci d'accroître et diversifier le vivier d'étudiants, **la PréPro-MEF ne sera pas une obligation pour l'entrée en master MEEF.**

Accompagner les évolutions de la préprofessionnalisation liée aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

Il ne s'agira bien évidemment pas de penser la PréPro-MEF dans le seul cadre de la Licence, mais de **réfléchir plus en détail à son articulation avec les exigences du MEEF et des autres Masters menant aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation ou de l'ingénierie pédagogique ou numérique.**

C'est pourquoi, dans les cursus du MEEF, l'ESPE prendra en compte ces expériences préalables, notamment les stages d'observation, voire de pratique accompagnée, qu'ils aient eu lieu dans le contexte de l'EN ou hors EN.

À moyen terme, l'ESPE développera des modalités spécifiques de mise en situation professionnelle en MEEF 1 pour les étudiants qui auront eu de telles expériences, afin

- **d'éviter les redondances** entre mises en situation professionnelle en Licence et mises en situation en Master ;
- **d'assurer une progression** dans les expériences de cette population étudiante.

À ce titre, est envisagée la constitution dès la Licence d'un **portefeuille des compétences dédié à ces champs de métiers (PC-MEF, cf. partie 3.4)**, outil de réflexion, de bilan et de mise en valeur des expériences et compétences (cf. ci-dessous), outil qui sera essentiel dans la construction de la professionnalité des étudiants dans le continuum allant de la Licence aux premières années d'exercice (T1-T2).

Constitution et exportation d'un portefeuille des compétences MEEF, dans une perspective FTLV.

Afin d'accompagner l'étudiant dans ce continuum de formation, l'ESPE, via ses équipes pédagogiques (qui rassemblent des universitaires, des professionnels et du personnel rectoral) et via son service informatique, pilotera la création et la mise en œuvre d'un portefeuille des compétences liés aux métiers de l'enseignement, de l'éducation de la formation et de l'ingénierie numérique et pédagogique (PC-MEF) à partir de l'expérimentation sur le portefeuille des expériences et compétences (PEC) mené par le PRES Université Lille Nord de France (cf. partie 3.4).

Le PC-MEF, par définition, ne s'entend pas comme un outil d'évaluation ni de validation d'ECTS, mais comme un **outil de formation, qui permet**

- **à l'étudiant**, de réfléchir sur ses expériences et compétences et sur les liens qu'elles entretiennent avec la formation (notamment pour les expériences hors de la formation universitaire), d'établir lui-même un bilan de ses compétences et de les valoriser,
- **à l'équipe pédagogique**, de guider et de suivre la progression de l'étudiant dans son projet professionnel.

Il correspond à une **démarche volontaire** de l'étudiant fondée sur une **démarche compétences** et sur la prise en considération des référentiels métiers.

Ce PC-MEF sera proposé dans une logique FTLV :

- **il sera mis en œuvre par l'étudiant dès la L2, a minima jusque l'année T2**
- **l'objectif est qu'il soit mis en œuvre tout au long de la carrière** – d'autant plus que, dans un modèle modulaire, des éléments de formation seront mutualisés entre FI et FC – d'où une construction conjointe par l'ESPE avec les services rectoraux.

L'ESPE, soutien à l'information et à l'orientation

La communication

L'ensemble des offres régionales de formation sera mis en ligne sur le site de l'ESPE. Ces offres de formation incluront un descriptif de la formation, ses conditions d'accès, les dates à retenir, ses débouchés professionnels, le correspondant local. De même, **un lien « ESPE » sera indiqué sur les sites des universités.**

Un calendrier des concours nationaux et territoriaux (par corps de métiers) sera créé et mis en ligne (avec des liens sur les sites dédiés).

Une journée d'information sur les Masters et la diversité des parcours pouvant mener aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation ou de l'ingénierie numérique ou pédagogique, à l'ESPE, sera organisée début juin (après les résultats de l'admissibilité aux concours pour pouvoir y inclure aussi les MEEF 1 en réorientation) :

- se réuniront les représentants des universités et des professionnels, avec un possible déplacement sur les sites de l'ESPE (organisation d'ateliers, de tables rondes...);
- certaines interventions lors de cette journée seront diffusées en **visioconférence**.

Cette journée serait en particulier ouverte :

- aux Licences menant aux métiers de l'enseignement et de la formation (pour leur faire part de la diversité des métiers et des débouchés) ;
- et aux étudiants de MEEF 1 non-lauréats des concours (pour leur montrer qu'il existe d'autres débouchés que les seuls concours du MEN).

Mieux identifier et prendre en compte les besoins des étudiants : élargir la communication

Les étudiants en master sont nombreux à être salariés, à temps partiel ou complet (par choix et surtout par nécessité). On observe ainsi une forte demande qu'il convient d'examiner pour des **formations à distance et/ou selon des modalités temporelles adaptées.**

D'une manière générale, l'ensemble des étudiants souhaite des formations complémentaires (par exemple en langues vivantes, en informatique pour l'utilisation de certains logiciels, en droit, en management...).

Des salariés sont aussi en demande de formations complémentaires, souvent courtes et pas forcément diplômantes, pour accroître leurs compétences, mais aussi pour s'accorder « un temps de respiration professionnelle », ou encore pour favoriser une promotion professionnelle ou pour préparer une seconde carrière...

En conclusion :

L'ESPE aura pour mission de centraliser les éléments d'information et d'orientation pour les différentes offres de formation liées aux métiers de l'enseignement en formation initiale (Licences, Masters, DU) et en formation continue (incluant ses dimensions diplômantes).

L'offre de pré-professionnalisation en Licence s'inscrit dans une logique globale d'orientation progressive, de passerelles entre formation et de formation tout au long de la vie :

- pré-professionnalisation en licence (incluant l'EAP) ;
- diversités des formations en masters, passerelles entre parcours ;
- formation continue tout au long de la vie.

Elle s'accompagne d'un accompagnement pour la constitution d'un portefeuille des compétences dédié à ces champs de métiers (PC-MEF), outil de réflexion, de bilan et de mise en valeur des expériences et compétences.

3.3 Accompagnement du dispositif EAP (Emploi d'Avenir Professeur)

L'EAP est un contrat de travail conjoint signé entre l'étudiant et l'employeur (EPLÉ et Rectorat) après avis de l'Université où est inscrit l'étudiant. Il est réservé aux seuls boursiers et ouvert du L2 au M1.

Dans cette configuration particulière, s'il n'est pas un élément obligatoire ni fixe dans la préprofessionnalisation de l'étudiant au cours de la Licence et du Master, il est légitime qu'il soit reconnu dans le cadre de sa formation et dans la reconnaissance de son projet professionnel. Cette reconnaissance est d'ailleurs une demande expresse des MEN et MESR.

L'EAP étant un processus progressif, les modalités de sa reconnaissance sont distinctes selon que l'étudiant est en Licence (inscription de l'étudiant dans une Université) ou en MEEF 1 (inscription de l'étudiant au PRES).

L'EAP en Licence (L2-L3)

Un cadrage commun conçu et validé par les Universités et le Rectorat

Pour qu'il y ait harmonisation sur la reconnaissance de l'EAP, l'ESPE, grâce à un travail déjà amorcé avec le Rectorat, affinera les missions figurant dans la circulaire définissant les EAP :

- **les tâches demandées à l'étudiant** effectuant l'EAP en L2 ou L3 (pour des raisons évidentes, les tâches demandées en MEEF 1 pourront être définies différemment, en tenant compte de la progression de l'étudiant s'il a bénéficié d'un EAP en Licence), en tenant compte, si possible, de son projet professionnel (enseignement dans le 1^{er} ou dans le 2nd degré) ;
- **les missions conférées aux tuteurs et aux autres personnels de l'EPLÉ d'accueil** pour le suivi de l'étudiant en EAP.

C'est à partir de ce cadrage que l'ESPE pourra préciser au mieux l'insertion de l'EAP au sein de la grande diversité des parcours en Licence pouvant mener aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. L'ESPE aura un rôle de pilotage au niveau interuniversitaire.

En particulier, sera précisée la **question du calendrier** et de **l'organisation annuelle de l'EAP**, une organisation qui se veut souple pour prendre en compte le cursus et les horaires en présentiel de l'étudiant.

Centralisation de l'information

L'ESPE participera à la **diffusion de l'information sur l'EAP**, en collaboration avec le Rectorat (qui élabore déjà, actuellement, une Foire Aux Questions avec l'aide des acteurs des EPLÉ et des universités). **L'ESPE servira de référent** tant pour tous les partenaires impliqués dans l'EAP (université, Rectorat et CROUS) que pour les étudiants.

Accompagnement de l'EAP

L'ESPE pilotera le dispositif d'accompagnement de l'étudiant dans l'EAP selon deux modalités, non mutuellement exclusives :

- **un accompagnement au niveau académique sous forme de regroupements** des étudiants concernés par cette expérience (une à deux demi-journées par semestre sont envisagées – le nombre et le calendrier restant à définir en fonction des objectifs et des disponibilités des acteurs) ;
- **l'implication, en plus du tuteur de terrain, d'un tuteur universitaire** – ces deux catégories de tuteurs pouvant participer en co-animation à la formation en présentiel précédemment envisagée ; l'ESPE, en partenariat avec le Rectorat, aura alors pour rôle de constituer et former un groupe de tuteurs universitaires qui devront travailler en collaboration avec les acteurs des EPLÉ.

Les objectifs de ces dispositifs, leurs modalités et la reconnaissance des tâches effectuées par leurs acteurs restent à définir plus précisément par l'ESPE.

Validation

Une fois que le référentiel des tâches sera connu, l'ESPE pourra mettre en œuvre et prendre en charge un processus adapté de validation de l'EAP, qui ne se limite évidemment pas à la simple signature du contrat de travail, et sa reconnaissance dans le parcours LMD.

La validation reposera en particulier sur deux données :

- **un retour du tuteur** sur le travail accompli par l'étudiant en EAP ;
- **une production écrite** de l'étudiant, à partir de cette expérience, demandant un travail réflexif et qui sera évaluée par l'équipe pédagogique.

La définition plus précise de ces éléments (objectifs, modalités de reconnaissance du travail effectué) sera à établir par l'ESPE.

Reconnaissance

Prise en compte pour la fin du quinquennal

Il n'est actuellement pas possible de modifier les maquettes de formation de Licences pour y intégrer la reconnaissance de l'EAP. Pour que l'investissement des étudiants dans cette expérience soit reconnu de manière cohérente, il est donc proposé que pour l'actuel quinquennal, **un bonus point pour 5% de la moyenne finale du semestre** soit accordé à l'étudiant ayant validé l'EAP dans les conditions fixées par l'ESPE (cf. ci-dessus).

S'il revient donc à l'ESPE de valider l'expérience d'EAP, c'est au jury du diplôme qu'il reviendra d'appliquer ce bonus.

Prise en compte dans le futur quinquennal

Pour le futur quinquennal, l'EAP pourra être reconnu :

- **soit selon les mêmes modalités que pour le quinquennal actuel** (cf. ci-dessus) ;
- **soit par un système de crédits surnuméraires**, sous forme d'une UE hors parcours, à raison de **3 ECTS / semestre** ; cette UE sera en ce cas organisée et financée par l'ESPE ; la moyenne de l'étudiant pourra alors être calculée, à l'avantage de l'étudiant, soit sur le total des UE propres du diplôme de Licence, soit sur un total associant ces UE et l'UE hors parcours dédiée à l'EAP.

Dans tous les cas, la reconnaissance de l'EAP apparaîtra par un **supplément au diplôme** délivré par le PRES.

Le choix entre l'une ou l'autre de ces modalités sera fait par l'ESPE en concertation avec les 6 Universités une fois le cadrage des tâches finalisé.

Lien entre EAP et préprofessionnalisation

L'EAP, à condition d'être validé dans le cadre du dispositif mis en place par l'ESPE, pourra, si cela est pertinent, remplacer certains stages (mais non l'UE) de préprofessionnalisation liée aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

Une telle possibilité relèvera cependant de la décision du responsable pédagogique de la Licence où est inscrit l'étudiant, sans intervention de l'ESPE sur ce plan.

L'EAP en MEEF 1

Un cadrage commun conçu et validé par l'ESPE et le Rectorat

Comme en Licence, l'EAP en MEEF 1 devra s'inscrire dans une définition et, le cas échéant, une reconnaissance des tâches assignées aux étudiants et aux tuteurs.

Dans un cycle de Master défini en fonction des contextes d'enseignement visés (notamment avec la déclinaison en mentions MEEF 1^{er} degré et 2nd degré), la prise en compte du projet professionnel précis de l'étudiant (enseignement primaire ou secondaire) sera particulièrement importante.

Validation

Comme pour l'EAP en Licence (cf. ci-dessus), il reviendra à l'ESPE d'élaborer et de prendre en charge la validation de l'EAP, en tenant compte des spécificités des tâches demandées pendant l'année de MEEF 1.

Place et reconnaissance de l'EAP en MEEF 1

En fonction du cadrage commun, la mise en situation professionnelle de l'UE 5 en MEEF 1 pourra être remplacée par l'EAP (mais non l'UE elle-même), si les attentes liées à ces deux expériences s'avèrent convergentes.

Dans certaines situations, cette solution a des limites :

- en MEEF 1 1^{er} degré, les stages permettent de découvrir les trois cycles, ce que ne permet pas nécessairement l'EAP ;
- pour certains concours, comme le concours CPE, le candidat doit préparer un dossier pour l'admission sur la base de ses expériences de stage : or l'EAP ne lui fournit pas les mêmes conditions de préparation ;
- dans certains MEEF PLP, l'un des stages se déroulera en entreprise.

Pour répondre à ces exigences, il est donc envisagé un aménagement de l'emploi du temps des EAP en MEEF 1 pour lui substituer 2 semaines de mise en situation professionnelle liée à l'UE 5. Cet aménagement permettra :

- aux étudiants de MEEF 1 1^{er} degré : de rejoindre les cycles autres que ceux où ils sont en contrat EAP pendant la même période et dans les mêmes conditions que les étudiants suivant normalement l'UE 5 de MEEF 1 et sa mise en situation professionnelle, tout en inscrivant ce changement provisoire dans l'activité EAP ;
- aux étudiants de MEEF 1 2nd degré préparant un CAPES et aux étudiants en MEEF 1 parcours CPE, par souci d'équité : de rejoindre la mise en situation professionnelle de l'UE 5 pour une durée similaire (deux semaines probablement), tout en inscrivant ce changement provisoire dans l'activité EAP ;
- Aux étudiants de MEEF 1 2nd degré préparant un CAPLP ou un CAPET exigeant un stage en entreprise : qu'ils puissent suivre ce stage essentiel à leur formation, toujours en inscrivant ce changement provisoire dans l'activité EAP.

S'il reviendra à l'ESPE de valider l'EAP selon le dispositif qu'elle aura mis en place (cf. ci-dessus), cette validation vaudra pour mise en situation professionnelle de l'UE 5 du MEEF 1, mais ne validera pas l'UE 5 elle-même. Pour valider cette dernière, l'étudiant devra également suivre la formation prévue dans le cadre de son MEEF 1, et sera soumis à l'évaluation qui y est fixée.

En conclusion :

L'EAP est un dispositif qui a toute sa place dans la construction progressive de la professionnalité grâce au travail en partenariat entre les universités, l'ESPE et le Rectorat. A ce titre, via des modalités de validation ad hoc, l'EAP sera reconnu dans le cadre des formations (Licence et Master MEEF).

3.4 Participation aux actions de formation continue

Principe : inscrire la formation continue dans une logique de formation tout au long de la vie, non coupée de la formation initiale

Une définition communément admise de la formation tout au long de vie (FTLV) est celle de l'EUCEN (EUCEN : European Universities Continuing Education Network) : « La FTLV est la mise à disposition par les établissements d'enseignement supérieur de dispositifs de formation, de services et de recherche pour le développement personnel et professionnel d'un large public tout au long de sa vie et dans la diversité des composantes de sa vie, et pour le développement social, culturel, et économique de collectivités et de régions. Ces dispositifs sont de niveau universitaire et basés sur la recherche. Ils cherchent à répondre prioritairement aux besoins des apprenants. Et ils sont souvent conçus et/ou mis en œuvre en collaboration avec les acteurs externes concernés ».

La formation continue (FC) au sein de l'ESPE ne sera donc pas pensée indépendamment du reste du parcours, mais dans un **continuum individualisé amorcé depuis la deuxième année de Licence**. Le portefeuille des expériences et compétences (PEC) développé spécifiquement au sein de l'ESPE sera à la fois le témoin de la singularité des expériences et des compétences acquises mais aussi l'outil et l'indicateur caractéristique des dispositifs de formation ESPE. Ce portfolio, amorcé dès la Licence, contribuera à la construction de ce continuum tout au long de la vie.

Un cadre favorable : le PRES Université Lille Nord de France

La commission formation tout au long de la vie du PRES

L'ESPE, **accueillie par le PRES Université Lille Nord de France**, bénéficiera de l'environnement et de l'expérience du PRES.

Le PRES a mis en place depuis sa création une **commission formation tout au long de la vie** qui élabore un programme d'actions validé par le conseil d'administration du PRES et qui a quatre axes d'action :

- l'offre de formation ;
- l'insertion professionnelle ;
- l'attractivité internationale ;
- les innovations pédagogiques.

L'expérimentation du portefeuille d'expériences et de compétences (PEC)

Le PRES Université Lille Nord de France a participé activement à l'expérimentation du portefeuille d'expériences et de compétences (PEC) qui est un dispositif développé en juillet 2004 par un consortium d'Universités alors composé de Grenoble 1, Poitiers, Toulouse 1, et Toulouse 3.

Ce Portefeuille d'Expériences et de Compétences est :

- un outil de valorisation des parcours de formation et des parcours professionnels pour l'étudiant ;
 - l'étudiant prend conscience de l'ensemble de ses atouts (acquis, développés, en devenir) dans sa formation ou hors de sa formation, qu'il soit en situation de réussite ou non, dans ses différentes expériences ;
 - l'étudiant apprend à identifier ses compétences et à les valoriser au mieux ;
 - l'étudiant acquiert les moyens de les actualiser et surtout de les communiquer ;
- un outil de valorisation des formations et des diplômes dont les enseignants/chercheurs ont la responsabilité ;
- il introduit une culture de l'expérience et de la compétence et favorise la lisibilité des formations et des diplômes auprès des publics étudiants et des partenaires extérieurs.

Méthodologie d'aide à l'orientation, à la réussite et à l'insertion professionnelle de l'étudiant, supportée par un outil informatique, le PEC a été conçu à partir des besoins de l'étudiant inscrit en LMD, et l'initie à une démarche qui lui sera utile tout au long de sa vie professionnelle :

- savoir faire le **bilan** de ses compétences ;
- savoir faire évoluer son **projet personnel et professionnel** ;
- savoir **communiquer** et **valoriser** ses compétences.

Cette expérimentation servira de substrat pour la constitution d'un **portefeuille des compétences liées aux métiers de l'enseignement, de l'éducation de la formation et de l'ingénierie numérique et pédagogique** (PC-MEF). Les approches et outils développés dans le cadre de cette expérimentation seront revus et aménagés en fonction des compétences nécessaires à ces métiers et aux vues des retours de l'auto-évaluation et de l'évaluation ministérielle de l'expérimentation.

Ce portefeuille sera **élaboré et validé en concertation par les six universités, l'ESPE et les employeurs** (Éducation Nationale et autres employeurs) qui tous contribuent à la formation initiale ou continue.

Ce portefeuille sera proposé dès la Licence et se **poursuivra tout au long de la vie**. C'est pourquoi les publics ayant eu accès (en formation initiale ou continue) à cet environnement numérique de travail (ENT) conserveront leur adresse et identifiant au-delà de leur période de formation, ce qui permettra :

- un accès permanent des publics après la fin de leur formation aux informations sur les offres (qui évolueront dans le temps), aux ressources de l'ESPE et au PC-MEF ;
- tout en facilitant les opérations d'enquêtes pour évaluation par les publics (cf. partie 3.8) et le suivi de l'insertion professionnelles (cf. ci-dessous).

Rôles de l'ESPE

Une instance de coordination de la FTLV

L'ESPE aura à mobiliser et à mettre en synergie l'ensemble des compétences et des ressources disponibles au niveau régional.

Cette mise en synergie sera rendue possible par la création au sein de l'ESPE d'une **instance de coordination de formation continue chargée** :

- d'organiser la mobilisation et la coopération de l'ensemble des acteurs intervenant dans la formation des personnels de l'Éducation Nationale dans la région Nord-Pas-de-Calais ;
- d'impulser, d'animer et de soutenir la production et la mutualisation des savoirs, des expériences et des compétences dévolues à la formation des enseignants ;
- de mettre en place une veille informative nécessaire à l'actualisation de ces savoirs ;
- d'organiser les liens et la collaboration en matière d'information, de conseil, d'orientation et d'accompagnement à la gestion de carrières et de définir un plan d'actions avec les Services de Formation Continue des universités ;
- d'informer via les Services de Formation Continue sur les dispositifs de validation des études supérieures (VES), de validation des acquis professionnels (VAP) et de validation des acquis de l'expérience (VAE) et d'en assurer l'homogénéité ;
- de concevoir et d'organiser les liens entre la recherche et les formateurs (à préciser) ;
- de se positionner en tant que centre de ressources, de production de savoirs et d'outils de la formation dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation au service des équipes pluri-catégorielles de formateurs : universitaires, tuteurs et formateurs de terrain mais également des cadres de l'Éducation Nationale.

L'instance de coordination de la FTLV est **un des lieux privilégiés pour organiser le dialogue et la collaboration avec les services académiques**. Elle a vocation :

- **à repérer les problématiques de formation** importantes ou nouvelles qui nécessitent la construction de nouveaux savoirs et de nouveaux outils à destination de la formation ;
- **à faire l'inventaire des ressources** disponibles sur ces problématiques en termes de connaissances et de compétences ;

- **à créer des moments et des lieux de travail** autour de ces problématiques de formation pour l'ensemble des personnels concernés. Ces lieux de travail prendront entre autres la forme de séminaires et de journées d'études associant des chercheurs, des formateurs et des cadres de l'Éducation Nationale et pourront déboucher sur des projets de recherche-innovation ou de recherche-action soutenus par l'ESPE ;
- **à impulser et soutenir des dispositifs d'innovation pédagogique.**

Une vision intégrée de la FTLV

L'instance de coordination de la FTLV travaillera selon trois axes privilégiés :

- formation du **personnel de l'Éducation Nationale** ;
- formation de **personnel de l'Enseignement Supérieur et des Doctorants** ;
- formation du **personnel des autres métiers liés à l'enseignement, l'éducation, la formation et l'ingénierie numérique ou pédagogique.**

Cette instance sera unique pour que ces trois types de publics ne soient pas envisagés de façon compartimentée mais plutôt **de façon globale, ce qui** permettra :

- **une porosité entre les formations continues**, porosité entre les formations dédiées à ces trois types de publics et porosité entre les formations continues et les formations initiales
- **et des regroupements entre ces publics** via des modules communs.

L'annexe « *Publics visés par les formations dispensées en lien avec l'ESPE* » présente les publics visés dans la période 2013-2014, l'offre évoluera en fonction des éléments d'évaluation des besoins (cf. ci-dessous).

Cette instance sera garante d'**une politique concertée** à l'échelle académique de la FTLV liée aux métiers à l'enseignement, l'éducation, la formation et l'ingénierie numérique ou pédagogique. Elle sera aussi garante d'une **planification pluriannuelle** permettant à la fois la continuité et l'évolutivité de l'offre.

Un observatoire de l'entrée dans le métier

Réussir l'accompagnement dans l'entrée dans le métier est un enjeu majeur de l'ESPE. C'est pourquoi, pour suivre l'efficacité des dispositifs de FTLV, un observatoire de l'entrée dans le métier sera créé.

Cet **observatoire de l'entrée dans le métier** aura pour fonctions :

- d'organiser des moments de rencontre entre les différents formateurs afin de croiser les regards et les pratiques d'accompagnement et de formation ;
- de mutualiser les outils et les ressources ;
- de produire des diagnostics partagés sur les difficultés et les besoins de formation et d'accompagnement observés chez les enseignants en début de carrière ;
- de participer à la construction de ce continuum de formation intégrant une progression dans les apports, les méthodologies d'accompagnement, les attentes et les modalités d'évaluation.

Une équipe de pilotage en lien avec le COSP et le Rectorat

L'instance de coordination de la FTLV **sera animée par une équipe de pilotage** qui aura en outre pour mission de **nourrir la réflexion et les décisions du conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'ESPE (COSP) en lien avec le Rectorat** (pour toutes les décisions relevant de la FTLV du personnel MEN).

L'équipe de pilotage devra synthétiser les éléments issus :

- de l'instance de coordination de la FTLV,
- des informations tirées des dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et le personnel (cf. partie 3.8) ;
- et des travaux de l'observatoire de l'entrée dans le métier (cf. ci-dessus).

Les objectifs prioritaires de la FTLV coordonnée par l'ESPE

Les rôles prioritaires de l'instance de coordination de la FTLV sont :

- **Coordonner à l'échelle régionale une offre** pensée sur un continuum tout au long de la vie, en envisageant l'ensemble des publics concernés (cf. ci-dessous pour le détail). Cette offre devra être cohérente et progressive. En outre, pour que cette offre soit accessible au plus grand nombre, elle devra se présenter selon des modalités souples, grâce à des formations en présentiel, à distance ou hybrides suivant les cas.
- **Construire et exploiter les outils d'évaluation de cette offre.**
- **Améliorer, enrichir, faire évoluer cette offre**, en la reliant notamment à la recherche, en coordination avec la mission de recherche (cf. point 4.4) :
 - en construisant et diffusant un appel d'offre de formation sur les dispositifs de recherche-action et/ou de recherche-innovation proposés aux enseignants par les laboratoires régionaux ;
 - en soutenant la veille scientifique et pédagogique et en promouvant l'ouverture sur les pratiques et les expériences d'enseignement, d'éducation et de formation nationales et internationales par des manifestations scientifiques. Les productions issues de ces manifestations seront mises à disposition des étudiants, enseignants en exercice et formateurs (cf. modèle de l'Institut Français de l'Education) ;
- **Suivre l'évolution des personnels et les accompagner** par les dispositifs de validation de compétences et par le portefeuille des expériences et compétences.

Les cas des différents publics sont abordés ci-dessous.

Publics de l'Éducation Nationale

Formation de formateurs

Formation du L2 au T2

Le cas spécifique de la formation des enseignants dans un continuum de formation depuis la L2 jusqu'à la T2 rend plus manifeste encore le processus continué d'une formation des enseignants dans le cadre de l'ESPE. La formation commence en Licence avec les éléments de PréPro-MEF (cf. partie 3.2) et le dispositif d'EAP (cf. partie 3.3) et permet la constitution du portefeuille des compétences (PEC-MEEF, cf. ci-dessus) qui suivra la personne tout au long de la vie.

La formation en T1 et T2 doit être pensée à la fois en continuité avec les éléments de formation du Master MEEF et, parallèlement, en articulation avec le terrain d'exercice des enseignants. Il est nécessaire que la formation des T1 et T2 soit en cohérence avec les éléments de formation des Masters MEEF et qu'elle se centre sur les compétences peu ou pas abordées durant le Master. Ce sera le cas d'éléments de formation de l'UE 4 (contexte d'exercice) qui n'auront pas pu être abordés au cours du MEEF, et de certains compléments disciplinaires (complément de formation en sciences, en LV, en arts, pour les PE par exemple et de manière non exhaustive) mais aussi d'élément de spécialisation (comme l'ASH).

Outre l'importance de l'**accompagnement** sur le terrain par la formation entre pairs, par les formateurs de terrain et le rôle central des inspecteurs pédagogiques, en relation avec les services académiques seront développés des **modules**, conçus avec les équipes pédagogiques de Master MEEF et les services rectoraux. Ces modules de formation proposés par l'ESPE, seront organisés :

- sous la forme de formations communes regroupant les enseignants du 1^{er} et du 2nd degré mais aussi d'enseignants du supérieur (cf. ci-dessous) afin de contribuer à la construction d'une culture commune et faciliter les transitions primaire / secondaire / supérieur
- sous la forme de formations spécifiques aux niveaux et disciplines enseignés, afin de renforcer les compétences des jeunes enseignants, tant didactiques que disciplinaires et transversales (cf. éléments de sociologie, de psychologie, de sciences de l'éducation par exemple) et de poursuivre la réflexion engagée sur certaines questions vives éventuellement non rencontrées

lors des mises en situation professionnelles en FI mais l'étant au cours des premières années d'enseignement .

En fonction du parcours initial du jeune enseignant, deux types de modules peuvent ainsi être distingués :

- **des modules mutualisés avec la formation initiale**, en fonction du parcours individualisé de l'enseignant :
 - journées de regroupement organisées au sein de l'UE 4 (cf. partie 3.1) ;
 - banque de séminaires de recherche qui sera ouverte pour les étudiants de MEEF 2 à la rentrée 2014 et exploitée par la FC, si le jeune enseignant n'a pas déjà bénéficié de la même formation ;
 - les deux étant disponibles et enrichis grâce au service informatique de l'ESPE.
- **des modules spécifiques à la formation continue**, dont le panel sera arrêté
 - en fonction de ce qui aura été proposé dans la formation initiale de Licence et de Master, afin d'assurer la progressivité de la formation
 - et en fonction des besoins identifiés par le réseau des inspecteurs pédagogiques.

Tous ces modules prendront en compte

- **les ressources et outils actuellement disponibles** dans le plan académique de formation (PAF) et les six universités partenaires dans le cadre des offres liées à la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation de la formation et de l'ingénierie numérique et pédagogique développées. Les ressources et outils déjà disponibles seront **recensés, mis en cohérence puis complétés**. Le service informatique de l'ESPE assurera le bon fonctionnement de cette banque de ressources et outils.

Le choix de cette approche triple (modules commun FI/FC, modules spécifiques à la FC et banque des ressources et outils numériques) permettra la construction d'une formation en T1-T2 à la carte. La mise à disposition des éléments de formation par voie numérique ajoute un important degré de souplesse pour des enseignants spatialement ou temporellement éloignés des centres et moments de formation.

Le jeune enseignant en T1-T2 bénéficiera également des dispositifs de formation et de certifications ouverts en Langues étrangères (cf. partie 3.6) et pour la culture numérique / TICE (cf. 3.7) avec les DU associés (CLES 2 et C2i2e) permettant de passer les certifications CLES 2 et C2i2e. Des conventions entre ESPE et Rectorat seront établies pour l'inscription dans ces DU.

Formation tout au long de la vie

Tout autant que la réussite de l'accompagnement dans l'entrée dans le métier, la participation à **l'individualisation des parcours de professionnalisation des personnels de l'Éducation Nationale** est un enjeu majeur de l'ESPE.

À ce titre, le PC-MEF sera un outil de choix pour que le personnel du MEN, fonctionnaire ou contractuel, puisse faire, par une démarche volontaire et en concertation avec son employeur, un bilan de ses compétences et de sa progression professionnelle et concevoir un parcours personnalisé.

L'information et l'évolution des conditions de mise en œuvre des outils de la Formation Professionnelle Continue (droit au congé pour bilans, DIF, CIF) constituent une condition de mise en œuvre d'un schéma FTLV en région.

Renforcement du parcours professionnel enseignant

La FTLV des personnels de l'Éducation Nationale a notamment pour finalités :

- **la formation aux dispositifs et politiques prioritaires définis par l'employeur**, et qui se retrouvent en partie dans le PAF (ainsi les formations ASH 1er et 2nd degrés) ;
- **l'acquisition ou l'approfondissement de compétences liées au développement professionnel.**

Quatre principes peuvent d'emblée être posés pour la conception de la formation des enseignants en poste :

- Comme pour les enseignants de T1-T2, il faudra procéder à l'identification d'une **banque de modules ouverts** à la FC et à la mise à disposition de la **banque des ressources et outils numériques** (cf. ci-dessus pour la description de ces différents modules).
- Cette formation, comme l'ensemble de la formation continue des enseignants, sera **irriguée par la recherche** : d'une part, par la synthèse des résultats de la recherche ou par des revues de questions permettant d'actualiser les savoirs des enseignants sur les contenus et les modalités pédagogiques et didactiques de leurs enseignements. D'autre part, les modalités de formation continue sont structurées par des démarches de recherche. L'implication dans des situations de recherche sur des thématiques d'intérêt pour l'enseignement et pour l'apprentissage vise notamment à acquérir des démarches pouvant fonder des projets personnels et professionnels de formation continuée. Ainsi, des dispositifs de recherche-action et/ou de recherche-innovation seront proposés par les laboratoires régionaux et mis en œuvre dans le cadre de l'ESPE. Un appel à projets en direction des laboratoires de recherche de la région sera lancé durant l'année universitaire 2013-2014. L'instance de coordination aura pour mission de concevoir cet appel, de le diffuser, de mettre en synergie ces projets avec les besoins exprimés et recensés auprès des enseignants, en coordination avec la mission de recherche.
- Dans un **esprit de décloisonnement et de complémentarité**, l'offre de formation continue sera définie par l'ESPE en concertation avec les services académiques qui ont la connaissance des besoins (actuels et lié aux évolutions de l'Éducation Nationale) afin que, dans une perspective plus globale, soient renforcés les liens entre les praticiens et la recherche.
- **L'enseignant pourra renforcer les compétences liées en général à son métier** : la formation ne se confinerà pas au simple cadre quotidien de son métier, mais s'enrichira des compétences liées et des apports des autres métiers. Des **passerelles** seront ainsi construites, à des fins d'enrichissement des compétences enseignantes, avec les formations aux autres métiers de l'éducation et de la formation décrites au point 3.1.

Comme dans le cas précédent, l'enseignant pourra également bénéficier des dispositifs de formation et de certifications ouverts en Langues étrangères (cf. 3.6) et en Culture numérique / TICE (cf. 3.7) avec leurs DU associés.

La participation à ces dispositifs et les formalisations qui en seront issues pourront s'inscrire dans des formations diplômantes ou dans des processus VAE (cf. ci-dessous).

La formation des tuteurs

Une attention toute particulière sera portée à la formation des tuteurs et des formateurs, formations actuellement déjà réalisées par le Rectorat et appelées à monter en puissance avec l'introduction d'une formation en alternance en Master MEEF.

L'ESPE, dans le cadre d'un travail très étroit avec le Rectorat, devra penser la **reconnaissance de cette formation assurée par les services rectoraux** (sous forme de DU et de parcours de Master « Formation de formateurs » incluant pour tout ou partie VES, VAP et VAE).

Mobilité interne et externe

Pour les enseignants en poste, vacataires comme titulaires, l'ESPE aura également vocation, via son service de formation continue, à faciliter la mobilité. L'un des moyens mis en œuvre sera l'organisation, en lien avec les dispositifs de formation initiale, **de journées ou modules de présentation, d'information et de sensibilisation aux évolutions de carrière** (cf. dispositifs décrits pour la formation initiale dans la partie 3.2).

Outre ce **dispositif commun d'information et d'orientation**, les démarches suivantes seront accompagnées par l'ESPE :

- **pour les personnels de l'Éducation Nationale souhaitant accéder au niveau de Master** : accompagnement dans une démarche de validation de compétences et de diplomation, en

s'appuyant sur l'offre de formation des universités régionales et les procédures de VES, VAP et VAE (cf. ci-dessous) ;

- **pour les personnels souhaitant passer les concours internes** : information, orientation, clarification de l'offre, facilitation des conditions d'inscription ;
- **pour les personnels souhaitant se réorienter dans le cadre du MEN** : information, orientation, accompagnement des temps de détachement et, le cas échéant, des mutations dans un autre corps par des compléments de formation ;
- **pour les personnels souhaitant se réorienter vers d'autres métiers de la formation** : information et orientation vers les universités assurant ces formations ; des passerelles seront établies avec ces métiers et formations (cf. partie 3.1), en outre, l'ESPE pourra construire une offre complémentaire sous la forme de DU et/ou de Masters accessibles pour les personnels de l'Éducation Nationale.

Reconnaissance des compétences

Bilan des compétences

L'ESPE s'appuiera sur les services de formation continue universitaire du PRES et des universités afin de permettre aux personnels de l'Éducation Nationale qui le désirent de **réaliser un bilan de compétences**. L'ESPE prendra appui sur le **réseau Interuniversitaire de Bilans de compétences « Option+ »**. Un outil fort de ce bilan sera le portefeuille des compétences liées aux métiers de l'enseignement, de l'éducation de la formation et de l'ingénierie numérique et pédagogique (PEC-MEF).

VES, VAP et VAE

Pour les questions relatives à la mise en œuvre de la Validation des Acquis de l'Expérience, de la Validation des Acquis d'Expérience et de la Validation d'Études Supérieures, un modèle organisationnel mobilisant les compétences respectives des universités (services de validation d'acquis intégrés majoritairement au service FC) devra être expérimenté dans le respect des compétences respectives de chacun.

Public de l'Enseignement Supérieur

Personnels titulaires ou contractuels de l'enseignement supérieur

Contexte

L'enseignant-chercheur est amené à développer des dispositifs pédagogiques spécifiques ancrés dans les disciplines. L'enseignant-chercheur doit être un « designer » pédagogique. Le volume des connaissances dans les différentes disciplines est tel qu'il est utopique d'imaginer qu'un étudiant en fin de cursus puisse disposer de l'ensemble des connaissances de la discipline qu'il a choisie. De plus les informations et les contenus de formation sont largement disponibles sous une multiplicité de formes. L'enseignant-chercheur n'est donc plus un transmetteur d'informations, mais il est devenu un facilitateur d'apprentissages. Il s'agit alors de permettre aux étudiants **d'apprendre à apprendre** afin de leur permettre d'acquérir par eux-mêmes les connaissances adéquates **dans l'exercice de leur vie professionnelle**. L'enseignant-chercheur doit changer de paradigme.

En outre, la **massification de l'enseignement** supérieur a généré une importante hétérogénéité des étudiants au regard de leur formation initiale, de leur motivation et de leur capacité à mener un travail efficace. Le passage de l'hétéronomie à l'autonomie est souvent mal négocié par les étudiants et constitue une des causes majeures du taux d'échec élevé qui caractérise parfois les premières années d'université. L'enseignant-chercheur doit devenir un accompagnateur en plus d'un formateur.

Cette massification a conduit également l'université à développer, à côté de l'appropriation pure de savoirs, **le développement de compétences liées à l'intégration, la progression ou la réorientation dans le monde du travail à l'issue de leur formation**. Cela nécessite de repenser les formations universitaires afin qu'elles intègrent le développement de ces compétences professionnelles et transversales. L'enseignant-chercheur doit alors être capable d'enseigner ces compétences spécifiques.

L'arrivée de plus en plus importante d'étudiants nommés les « *digital natives* » engage davantage les enseignants-chercheurs à intégrer de façon pertinente **la culture et les outils numériques** dans leurs pratiques quotidiennes. L'enseignant-chercheur doit non seulement disposer d'une bonne maîtrise de ces outils, mais savoir également les utiliser à bon escient.

Le métier d'enseignant-chercheur dans sa dimension enseignement est donc en pleine mutation, il s'appuie **sur les apports essentiels des ingénieurs pédagogiques et du personnel BIATSS en lien direct avec la pédagogie** (d'où le **développement des services numériques et des services d'accompagnement et d'innovation pédagogique**), et cette mutation doit être accompagnée par des experts en pédagogie possédant une bonne connaissance du monde universitaire.

Publics visé

Le personnel de l'Enseignement Supérieur concerné par la FTLV organisée par le PRES concerne aussi bien des enseignants(-chercheurs) titulaires ou contractuels (ATER par exemple) que des ingénieurs pédagogiques ou des BIATSS en lien avec les services pédagogiques.

Une attention toute particulière sera portée pour le personnel néo-recruté : jeune maîtres de conférences ou professeur n'ayant pas enseigné au préalable par exemple.

Objectifs

Les formations pédagogiques animées par les différents services universitaires dédiés à cette activité ont pour objectif premier de fournir aux formateurs de l'Enseignement Supérieur des éléments de réflexion et des outils de façon à améliorer et à favoriser les apprentissages des étudiants. Un objectif sous-jacent est de **permettre d'analyser les évaluations des enseignements faites par les étudiants et d'élaborer des stratégies pédagogiques permettant d'améliorer et de faire évoluer les pratiques**. Un accompagnement dans l'évaluation des enseignements (conception des questionnaires, aide à l'analyse des résultats...) peut également permettre l'amélioration continue des pratiques d'enseignement.

Les priorités de formation des formateurs de l'Enseignement Supérieur dans le champ de la pédagogie peuvent être formulées sur la **base du référentiel de compétences tel qu'il a été défini en 1999 lors du colloque AIPU à Montréal**. Cette stratégie a déjà été suivie dans la région : ainsi, à Lille 1, qui dispose actuellement de six ateliers, qui couvrent au moins cinq des dix compétences listées dans ce référentiel. À l'Université d'Artois par ailleurs, un atelier de formation en pédagogie active (Apprentissage Par Problèmes) est proposé, et le plan de formation est en développement. Une première mission de l'instance de coordination de la FTLV de l'ESPE sera de compléter ces données en établissant une liste exhaustive des ateliers de ce type existant en région, et de mettre à disposition cette information sur son site.

Enfin, l'ESPE doit également être le lieu de la **construction d'une culture commune et de l'échange entre les enseignants du lycée et ceux des universités**, de manière à mettre en œuvre **le continuum bac -3/bac +3**. Des temps communs de rencontre et de formation sur des éléments liés au métier, sur la base des modules proposés en FC aux enseignants de l'Éducation Nationale, pourront donc être envisagés et reconnus dans le parcours de l'enseignant-chercheur.

Les services universitaires de formation des personnels participeront à ce dispositif et s'assureront que ces démarches seront **valorisées et reconnues dans la carrière des formateurs de l'Enseignement Supérieur**.

Localement l'ESPE permettra une harmonisation par le haut pour ce qui concerne la reconnaissance de cet investissement pédagogique, par exemple, par des Bonus Qualité Formation, par de la labellisation d'initiatives pédagogiques, par une charte de la prise en compte de l'investissement pédagogique dans la carrière. Tout autant de dispositifs incitant les formateurs de l'Enseignement Supérieur à davantage se saisir de la question de la pédagogie dans leurs pratiques.

Comme dans le cas précédent, l'enseignant pourra également bénéficier des dispositifs de formation et de certifications ouverts en Langues étrangères (cf. 3.6) et en Culture numérique / TICE (cf. 3.7) avec leurs DU associés.

Public des doctorants moniteurs

Les doctorants bénéficient déjà de **dispositifs de formation organisés dans le cadre des Écoles Doctorales**. L'ESPE aura pour mission tout particulièrement de **veiller à la cohérence les éléments liés aux activités pédagogiques des doctorants**, notamment les moniteurs, que ce soit dans le cadre des Ecoles Doctorales ou dans le cadre de l'ESPE.

En s'appuyant sur ces forces, l'ESPE devra, en concertation avec les Écoles Doctorales :

- dresser un état des lieux des formations existantes et centraliser l'information les concernant, éventuellement les coordonner et les mutualiser en région ;
- informer sur et encourager la formation à l'enseignement et à la pédagogie ;
 - en mutualisant des formations ouvertes au personnel (cf. ci-dessus), formations qui seront valorisées, en accord avec les Ecoles Doctorales, dans le parcours du doctorant ;
 - en assurant au doctorant qui a des charges d'enseignement un suivi dans cette première expérience, par la mise en place d'un réseau de tuteurs du supérieur ;
 - en lui proposant les dispositifs de formation et de certification en langue étrangère (cf. partie 3.6) et en culture numérique / TICE (cf. partie 3.7).

Public des autres employeurs liés à l'enseignement, l'éducation, la formation ou l'ingénierie numérique ou pédagogique

Dans l'état actuel, l'essentiel de ces formations (Licence, Licence Pro, Master et DU) sont portées par les universités. La FTLV de ces métiers est donc de leur ressort, mais l'ESPE aura pour mission :

- de centraliser ces informations ;
- de mettre en rapport personnels concernés, employeurs et formateurs.

À terme, l'ESPE devra centraliser l'ensemble de ces services pour cette partie de la FTLV.

En conclusion :

L'ESPE devra centraliser les informations concernant les offres de formation tout au long de la vie en relation avec les métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation et de l'ingénierie numérique et pédagogique.

Sous pilotage du PRES, l'ESPE pourra être amenée :

- à coordonner cette offre au niveau régional, pour mobiliser et mettre en synergie l'ensemble des compétences et des ressources disponibles dans une logique de planification pluri-annuelle ;
- à suivre l'évolution des personnels et les accompagner par les dispositifs de validation de compétences ;
- à exploiter les outils d'évaluation de cette offre pour l'améliorer, l'enrichir et la faire évoluer ;
- à coordonner la formation des tuteurs et formateurs ;
- à favoriser l'innovation pédagogique et le recours aux modalités de formation hybride.

Ce travail se fera selon une logique globale de FTLV qui permette :

- une porosité entre les différentes offres de formations continues dédiées à différents publics ;
- une porosité entre les formations continues et les formations initiales ;
- des regroupements entre ces publics via des modules communs.

3.5 Organisation de l'offre de formation

Les flux étudiants actuels

Les flux actuels dans les différents sites régionaux (six universités et six centres IUFM, école interne de l'Université d'Artois) sont présentés dans l'annexe « *Flux étudiants actuels* ».

Prospective : les flux étudiants futurs

Les flux étudiants seront probablement amenés à croître du fait des effets synergiques :

- **du gain de lisibilité des formations** aux différents métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation et de l'ingénierie numérique ou pédagogique rendue possible par une ESPE portée par le PRES Université Lille Nord de France et qui centralise l'ensemble des informations relatives aux offres de formation initiale et continue liées aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation et de l'ingénierie numérique et pédagogique ;
- **de la mise en place de passerelles** entre formations portées par l'ESPE et formations portées par les six universités, passerelles qui permettent de diversifier à la fois le vivier des étudiants engagés dans des voies professionnelles proches et les débouchés possibles ;
- **de l'aide à la vie étudiante constituée par la mise en place du dispositif EAP** qui conjugue activité salariée et expérience professionnalisante et progressive ;
- **de l'impact positif du plan « Ambition enseigner »** (campagne nationale de recrutement des enseignants ; les étudiants admis au concours à l'issue de leur première année de master seront durant la deuxième année rémunérés à plein temps en tant que fonctionnaires) ;
- **de l'impact du schéma régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en région Nord Pas-de-Calais** qui a pour première ambition de « Favoriser l'accès et la réussite de tous, à tous les âges dans l'enseignement supérieur »

Dans une démarche de gestion pluri-annuelle, il sera donc tout particulièrement important, en parallèle des opérations d'information et d'orientation, de **suivre les flux étudiants** :

- **en amont en Licence** (via la contribution des services de la vie étudiants des universités) ;
- **en Masters** : Masters MEEF portés par l'ESPE et autres Masters des six universités associées avec lesquelles des passerelles seront établies ;
- **et en aval** (via l'observatoire de l'insertion professionnelle).

Les carrières devenant de plus en plus flexibles (compléments de formation, spécialisations, réorientations, secondes carrières), il sera aussi important **de suivre les flux liés à la formation continue**, ce d'autant plus que des éléments de formations sont communs entre la formation initiale et la formation continue

La cartographie des formations

Les sites de formation

Par site de formation, on entend les lieux où se font les éléments en présentiel de la formation MEEF ; actuellement, on en distingue deux catégories :

- **les six universités partenaires** au sein du PRES Université Lille Nord de France : Artois (UA), Lille 1 (L1), Lille 2 (L2), Lille 3 (L3), Littoral (ULCO), Valenciennes (UVHC) ;
- **les actuels six centres de l'IUFM**, école interne de l'Université d'Artois : Arras, Douai, Gravelines, Outreau, Valenciennes & Villeneuve d'Ascq.

Les sites sont donc distincts des terrains de mise en situation professionnelle.

Le présentiel d'un étudiant inscrit dans un parcours :

- se fera préférentiellement dans un seul site pour les éléments de formation spécifique ;
- et se fera dans l'un des ces sites pour les moments de regroupements en lien avec la formation transversale (inter-mentions, inter-parcours, FTLV).

Cartographie pour la rentrée 2013

La cartographie de la formation sera arrêtée lors d'une réunion du PRES à la fin du mois de mai 2013.

Pour la rentrée 2013, la cartographie des Masters MEEF devrait refléter la cartographie actuelle, modulo une régulation liée aux petits effectifs (cf. ci-dessous). Les formations dont l'ouverture est envisagée à la rentrée 2013 :

- **MEEF 1^{er} degré**
- **MEEF 2nd degré**
 - Allemand
 - Anglais
 - Arts plastiques
 - Biotechnologie
 - Biotechnologie-Santé-environnement
 - Documentation
 - Education musicale
 - Espagnol
 - Histoire-géographie
 - Italien
 - Lettres classiques
 - Lettres modernes
 - Lettres-Histoire-Géographie
 - Langue des signes française
 - Maths
 - Maths-sciences
 - Philosophie
 - Physique-chimie
 - Sciences Pour l'Ingénieur
 - Sciences Economiques et Gestion
 - Sciences économiques et Sociales
 - Sciences et Techniques Médico-sociales
 - Sciences et Vie de la Terre
 - STAPS EPS
- **MEEF Encadrement éducatif**

Cartographie à partir de 2014

La Région Nord Pas-de-Calais est une région géographiquement petite, densément peuplée (3^{ème} région de France pour le nombre d'habitants et très forte densité d'habitants au km²) avec une forte population étudiante (3^{ème} population étudiante de France, hors région Ile-de-France). Actuellement, il existe de nombreux sites de formation.

Rappelons que **la cartographie de la formation sera arrêtée lors d'une réunion du PRES à la fin du mois de mai 2013**. Les éléments suivants fixent en partie le cadre de la réflexion engagée en région :

- définition de seuils d'ouverture en MEEF 1 et en MEEF 2 pour les formations multi- et mono-sites ;
- maintien de faibles effectifs mono-sites pour les formations qui disposent d'un potentiel de formation et d'un vivier et/ou qui représentent un enjeu régional (par exemple, les formations PLP et PLT) ;
- nécessité d'envisager pour la mention MEEF 1^{er} degré une révision de la carte régionale qui permette le maintien d'un maillage, la proximité entre lieu de stage et lieu de formation et la facilitation des regroupements pour les éléments de formation transversaux inter-mentions ;
- prise en compte du pilotage national de l'offre PLP dans la formation régionale ;
- prise en compte des contraintes du contexte régional (manque de logements étudiants, coût et temps liés à la mobilité intra-régionale, profil social des étudiants de la région, recours fréquent au travail salarié) – et ce d'autant plus que le ministère privilégie les boursiers dans la reconstitution du vivier des futurs enseignants.

Outre la cartographie des formations actuelles, la réunion fixera également l'ouverture (et la date d'ouverture) de **modules complémentaires** sont envisagés, ils s'appuient tous sur des formations déjà existantes (sous des formes diverses) dans les six universités du PRES :

- **accueil des publics spécifiques** (cf. axe ci-dessous) ;
- **arts et culture** : musique, arts plastiques, littérature enfantine, pratiques théâtrales jeunesse (cf. mission Culture-patrimoine du PRES, Masters portés par les six universités, CFMI pour l'initiation musicale, partenariats avec la DRAC ...) ;
- **sciences et technologies** (cf. UE LAMAP en Licence, le projet de maison pour la science et la technologie au service des professeurs porté par Lille 1, qui renforce par ailleurs le lien entre primaire et collège) ;
- **développement psychomoteur et éducation physique et sportive** (cf. Masters portés par les six universités, laboratoires de Lille 2) ;
- **langue et initiation aux langues des enfants** (cf. centres de ressources en langues, laboratoires régionaux liés aux langues et aux sciences de l'éducation) ;
- **prévention et traitement du décrochage scolaire, de l'illettrisme.**

Les règles d'ouverture des formations et des sites

Comme la cartographie des formations, **les règles d'ouverture de formations** (parcours au sein d'une mention MEEF) **dans les sites** (parcours mono- ou multi-sites) **seront arrêtées lors d'une réunion du PRES à la fin du mois de mai 2013.** Les éléments suivants fixent en partie le cadre de la réflexion engagée en région :

- régulation du nombre des sites pour un même parcours, l'ouverture multi-site ne pouvant être justifiée que par des effectifs suffisants ou des éléments liés à des enjeux stratégiques de développement de tel ou tel bassin de formation ;
- maintien des ouvertures pour des formations à petits effectifs si existence d'un potentiel de formation et d'un vivier étudiants, si besoin spécifiques liés à la région et selon l'existence de tels parcours en France.

3.6 Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues

Contexte

Un modèle qui fait toute sa place à la maîtrise des langues étrangères

La réforme de la formation des maîtres et la réflexion sur les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation demandent de donner toute sa place à l'apprentissage des langues étrangères (LV1 a minima, d'autres langues pouvant la compléter) dans le cadre d'une ouverture sur l'international et de l'enseignement en langue vivante ou en langue étrangère dans certaines classes ou certains établissements.

Dans cette perspective, trois éléments saillants parmi d'autres peuvent d'emblée être soulignés. Ils seront repris par la suite.

- Les futurs étudiants MEEF doivent acquérir des **compétences liées à la maîtrise d'au moins une langue étrangère**, compétences qui se perfectionnent dès la Licence et doivent être acquises en Master. Elles seront validées par des crédits non compensables en Master.
- Si l'exigibilité de la certification de niveau 2 européen (le CLES niveau 2 a été choisi) n'est plus de mise pour la titularisation des personnels enseignants et des CPE, il est apparu dans notre réflexion que **le CLES 2 reste une référence**, en tant qu'il atteste du niveau B2 du cadre européen.
- Les missions de l'ESPE liées à la maîtrise des langues étrangères ne s'arrêtent toutefois pas à la simple formation en Master : elles sont également relatives à la **formation continue, y compris celle des doctorants et des enseignants du MEN ou du MESR**.

Les Centres de Ressources en Langues (CRL)

Les six universités régionales sont déjà riches de leurs **Centres de Ressources en Langues (CRL)**. Ces centres sont ouverts gratuitement aux étudiants inscrits et leur permettent, par des systèmes d'autoformation (qui s'appuient notamment sur les ressources numériques), de tutorat et d'ateliers, de développer leur maîtrise des langues étrangères.

Ils sont également un outil moteur dans **l'accueil des étudiants étrangers** qui bénéficient aussi de leurs ressources pour renforcer leur connaissance du français à leur arrivée.

Les discussions qui ont eu lieu entre les universités partenaires révèlent une volonté de **développer plus encore ces dispositifs et notamment d'en renforcer les outils numériques**.

Il apparaît également pertinent d'envisager que ces moyens soient également mis à disposition de personnels en **formation continue**, dans des conditions qui restent encore à fixer (cf. ci-dessous sur les rôles de l'ESPE).

Appui sur et mise en cohérence des dispositifs existants

Intégration de l'apprentissage des langues vivantes dans le LMD

L'apprentissage et la maîtrise d'au moins une langue vivante étrangère font partie des éléments fixés dans le cursus LMD. Nous reviendrons ci-dessous sur leur mise en place spécifique dans les cursus de Master MEEF.

Le dispositif de certification CLES dans l'académie

Le CLES (certificat de compétence en langue de l'enseignement supérieur) est une certification mise en place par les universités et accréditée par le Ministère de l'Education Nationale. Elle est destinée aux

étudiants spécialistes d'autres disciplines que les langues et est adossée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Le CLES se décline en trois niveaux (CLES 1, 2 et 3), qui correspondent respectivement aux niveaux B1, B2 et C1 du cadre européen. Comme nous l'avons souligné précédemment, **le niveau B2, support de référence du CLES 2, reste légitimement le niveau à viser pour un étudiant achevant son cursus de Master MEEF.**

Le pôle régional CLES Nord-Pas de Calais est coordonné depuis l'Université Lille 3, cinq universités étant actuellement certifiantes et pouvant délivrer le CLES selon un calendrier spécifique : Lille 1, Lille 3, l'Université d'Artois, l'ULCO et l'UVHC.

Onze langues sont ainsi proposées à la certification dans l'académie : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, polonais, portugais, russe.

Si le CLES 2 n'apparaît donc plus exigible pour la titularisation des personnels de l'EN, il reste un avantage dans la formation et la reconnaissance de l'étudiant puis du personnel. Il est d'autant plus souhaitable de maintenir et développer cette offre de certification qu'elle s'appuie en région sur le maillage des Centres de Ressources en Langues et sur une coordination éprouvée à l'échelle académique. C'est pourquoi, le PRES encourage la validation de cette certification aussi bien en formation initiale que continue, cette volonté se traduit par l'effort financier conséquent fait pour les langues par toutes les universités. Le CLES 2 aura légitimement sa place dans le portefeuille des compétences (**PC-MEF**) développé spécifiquement pour les métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation et de l'ingénierie numérique ou pédagogique (cf. partie 3.4).

Les rôles de l'ESPE

Intégration de l'apprentissage des langues étrangères dans la formation initiale en Licence et en MEEF

Toutes les universités partenaires ont des UE de langue vivante en Licence et incitent les étudiants à passer la certification CLES.

Afin que soit reconnue dans le cursus de l'étudiant de MEEF la maîtrise d'une langue étrangère et afin que celle-ci soit attestée sous forme de crédits ECTS non compensables (conformément aux directives ministérielles), il a été prévu, pour l'ensemble des mentions MEEF, **une UE de LV1 à chaque semestre du cursus**. Cette UE fera l'objet d'une validation spécifique, indépendante de la certification CLES qui permettra à l'étudiant de **valider 1 ECTS par semestre**, soit 4 ECTS sur l'ensemble de son Master. Cette UE a aussi pour objectif de **permettre de valider la certification CLES 2**. Pour des étudiants en difficulté, un DU spécifique sera proposé.

Pour les étudiants en MEEF 2 non-lauréats et désirants poursuivre dans leur projet professionnel, le CRL pourra servir de substrat de mise en situation professionnelle, notamment pour les étudiants en langue.

Les **modalités de mise en œuvre de cette UE ont fait l'objet d'un cadrage général** (cf. maquettes génériques montrant l'intégration des UE langue vivante (LV) dans les masters MEEF) :

- en MEEF 1 sera privilégié un apprentissage en présentiel, complété par l'exploitation des ressources numériques (notamment celles des CRL), à raison de 20 h maximum par semestre ;
- en MEEF 2, qui requerra pour les fonctionnaires-stagiaires en alternance une grande disponibilité sur leurs terrains de stage, sera privilégié un apprentissage en distanciel et sous forme tuteurée, grâce, notamment, aux ressources numériques des CRL ; dans la perspective du tutorat, des heures en présentiel sont prévues.

Le niveau visé sera donc le niveau B2 du cadre européen.

Dispositifs hors MEEF

Compléments de formation

Outre les étudiants en formation initiale en MEEF, **d'autres publics** sont concernés par l'apprentissage des langues dans le cadre de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation ou de l'ingénierie numérique ou pédagogique :

- **étudiants** qui souhaiteraient renforcer leur apprentissage d'une langue étrangère, parce que leur niveau de base n'est pas suffisant pour qu'ils atteignent les objectifs généralement fixés dans le cadre du MEEF, parce qu'ils n'ont pas fait de langues depuis longtemps, pour renforcer leurs compétences (ce qui pourra être reconnu dans le PEC), pour acquérir des compétences dans une seconde langue vivante,... ;
- **personnels en formation continue** : personnels de l'Éducation Nationale, doctorants (pour ces derniers, des dispositifs et barèmes sont déjà prévus au sein des Ecoles Doctorales en ce qui concerne les langues étrangères), enseignants-chercheurs., BIATSS, professionnels hors-EN et hors-ESR....

Pour la première catégorie de public, à savoir le public étudiant, il sera proposé, dans le cadre de l'ESPE, **un complément de formation** qui s'appuie sur le réseau des CRL constitué lors des travaux de l'interU-langues. Le principe de ce complément sera celui d'une **autoformation tuteurée** :

- suivi tuteuré en CRL : entretien, test de positionnement, suivi avec portfolio en langues, participation à des ateliers d'expression orale ;
- le volume horaire pour le suivi sera à définir en fonction du niveau de départ de l'étudiant.

Ce complément de formation sera proposé en anglais, en espagnol et en allemand.

Il pourra impliquer une **inscription complémentaire** pour un coût modéré, qui reste à fixer à l'identique pour toutes les universités, et qui se justifiera par les modalités de présentiel et de tutorat qui seront impliquées dans la formation car les CRL en eux-mêmes sont accessibles gratuitement aux étudiants. Le coût réel de ce dispositif devra être estimé en fonction du volume horaire validé.

Pour la seconde catégorie de public (formation continue des différents publics), il est envisagé que soit également proposé ce complément de formation (en plus de ce qui se fait déjà dans le domaine de la formation en langues), les universités ayant affirmé leur volonté de s'investir en général davantage dans les actions de formation continue. **L'ESPE serait alors outil de conventionnement et de coordination de ces formations.**

Mise en place d'un DU CLES

Un DU CLES 2 sera mis en place par l'ESPE. Il sera ouvert avec inscription à frais restreints pour:

- les étudiants en L3 ;
- les étudiants en MEEF ;
- les fonctionnaires stagiaires titulaires d'un autre master que le MEEF (et validant un module de 20 ECTS durant leur année de titularisation) ;
- les fonctionnaires en T1-T2.

Les conventions ad hoc seront établies entre les universités et le PRES et le Rectorat et le PRES pour le 1^{er} et le 3^{ème} cas respectivement.

Ce DU est modulaire et permet :

- la préparation sèche de la certification CLES 2 pour des publics non au niveau B2 ;
- le passage de la certification.

Conclusion : l'ESPE, outil d'information, de coordination et de conventionnement

Comme il apparaît plus haut, l'ESPE devra être un outil solide dans l'information et la mise en œuvre des moyens et dispositifs liés aux compétences en langues vivantes étrangères :

- coordination et diffusion de l'information sur les CRL, sur les certifications CLES 2 (objectifs, modalités et calendriers de ces certifications) ;
- coordination des offres actuellement existantes en matière de formation en langues étrangères (il a été proposé de créer des indicateurs pour une comparaison de ces offres) ;
- mise en œuvre du complément de formation sous forme de DU ;
- proposition, à cet effet, d'une mutualisation d'un vivier de formateurs au sein de l'ESPE ;
- conventionnement futur entre les universités et le CRL pour ouvrir ce complément en formation continue ;
- intégration de la dimension langue étrangère dans la constitution du PC-MEF.

En conclusion :

Les universités partenaires et l'ESPE par leurs différents dispositifs (Centres de Ressources en Langues, formation en Licences, Masters et DU) ont pour objectifs de mener les étudiants et les publics en formation continue au niveau B2 du cadre européen et à valider la certification CLES 2.

3.7 Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement

Contexte

Un modèle porté depuis le Ministère

L'enseignement au numérique et par le numérique et le rôle des ESPE dans son développement font partie des **priorités exprimées dans les textes de cadrage de la refondation de l'école et de la réforme de la formation des enseignants**.

La place des TICE dans la formation des enseignants est réaffirmée dans le projet de nouveau référentiel commun à tous les professeurs : « 3. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice du métier. »

Elle est également renforcée dans les nouveaux concours des premier et second degrés.

La loi pour la refondation de l'école de la République comprend un paragraphe en cinq points consacré aux TICE et indique que « (les ESPE) assurent le développement et la promotion de méthodes pédagogiques innovantes. Elles forment les enseignants à l'usage du numérique. »

L'ensemble du plan du Ministère de l'Éducation Nationale, « Faire entrer l'École dans l'ère du numérique », montre une volonté forte de développer le numérique dans l'enseignement primaire et secondaire ainsi que dans la formation des enseignants au sein des futures ESPÉ.

Le cadre national des formations liées aux métiers du professorat du premier et du second degré et de l'éducation (document de travail soumis à la concertation) indique que « La formation prend en compte les évolutions technologiques et numériques. Elle intègre leur mise en œuvre au service de l'enseignement et assure l'acquisition des compétences qui y sont associées en référence au C2i2e ».

L'utilisation du numérique dans le cadre de la rénovation de la pédagogie universitaire a fait l'objet d'un livre blanc à destination des instances de gouvernance de l'enseignement supérieur.

Ces priorités ainsi affirmées s'expliquent en particulier par **l'évolution du contexte et des publics d'étudiants et d'élèves** : massification des publics, modèle plus autonome du travail étudiant, arrivée des « digital natives » et nécessité de réduire la fracture numérique, etc.

Il est donc nécessaire que les enseignants disposent désormais d'une bonne maîtrise des outils informatiques et numériques et les utilisent à bon escient : **une des missions de l'ESPE, décrite dans les pages qui suivent, est de former au et par le numérique les futurs et actuels enseignants**. Cette formation a été pensée dans une logique FTLV qui prend en compte la diversité des publics et des modalités de mise en œuvre (hybridation nécessaire) et fait le lien avec les services numériques et pédagogiques déjà existants. Il est également nécessaire qu'elle s'adosse à la recherche.

Les services déjà existants

L'ESPE doit assurer cette mission en prenant en compte les moyens déjà existants : au niveau régional, l'**UNR**, Université Numérique Régionale Nord-Pas de Calais, et au niveau des universités, services numériques et pédagogiques propres (ex. le CRAF à Lille 3, Centre de Ressources pour l'Accompagnement à la Formation, qui propose des ateliers pour maîtriser certains outils informatiques et numériques).

Les dispositifs déjà existants

Intégration de l'apprentissage des outils informatiques et numériques dans le LMD

Les étudiants en Licence, dans l'académie, sont déjà sensibilisés aux apports spécifiques des TICE, qui peuvent faire l'objet d'enseignements, voire d'UE (ainsi UE de préparation au C2i, niveau 1).

Le dispositif actuel de certification C2i2e dans l'académie

La certification C2i2e a d'abord été exigée pour la mise en stage des lauréats des concours de 2012, mais elle a ensuite été reportée à leur titularisation. L'exigibilité de cette certification a en tout cas amené à massifier ce processus.

Si plusieurs des universités de la région sont potentiellement certifiantes, dans les faits, la certification a été mise en place par l'IUFM ces dernières années. Corrélativement des processus ont par ailleurs été engagés pour former plus d'enseignants-chercheurs des différentes universités au C2i2e et ainsi accroître la capacité d'un plus grand nombre d'universités à délivrer la certification.

La place à venir du C2i2e

Comme la certification CLES 2, il semble que la certification C2i2e ne sera plus obligatoire pour être titularisé. Par ailleurs, il est possible que la possibilité de délivrer le certificat soit laissée à l'appréciation des universités.

En revanche, l'étudiant devra attester de compétences dans les outils numériques validées par l'obtention d'ECTS spécifiques. Le référentiel du C2i2e restera considéré comme un outil de la formation au numérique et comme niveau d'exigence pour l'obtention des crédits spécifiques du master MEEF.

Comme le certificat s'est révélé être à la fois un outil efficace de pilotage de la formation à la culture numérique et aux TICE et un facteur important de motivation des étudiants, parce qu'il est un atout dans le parcours professionnel des étudiants, parce qu'il correspond aux orientations de la politique nationale et européenne de reconnaissance de compétences et que notre académie en a les ressources et l'expérience nécessaires, il est souhaitable que **l'ESPE du Nord – Pas de Calais propose la certification à ses différents publics comme supplément au diplôme.**

Il est **logique que le C2i2e soit porté par l'ESPE dans l'académie. Le PRES demandera l'habilitation à le mettre en œuvre et à le délivrer.**

Le certificat pourrait ainsi retrouver sa pleine fonction : être un plus pour l'étudiant qui fait preuve d'une maîtrise qui le distingue.

Les rôles de l'ESPE

Définition, affichage et organisation de l'offre : service spécifique de coordination

Concrètement, il sera nécessaire que **l'ESPE mette en place un service spécifique dédié à l'apprentissage des outils numériques en situation d'enseignement.** Ce service se verra confier les missions déclinées ci-dessous.

Intégration de l'apprentissage des outils numériques en activité d'enseignement dans la FTLV des personnels de l'EN (Formation initiale et continue) : principes généraux.

Notons d'emblée le rôle qui sera joué par le portefeuille des compétences (**PC-MEF**) développé spécifiquement pour les métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation et de l'ingénierie numérique ou pédagogique dans la prise en compte de ces apprentissages (cf. partie 3.4).

Les principes suivants ont été identifiés :

- Inscrire la formation au numérique et par le numérique **dans un continuum de formation** entre l'année de L3 et, a minima, les deux premières années d'exercice après le recrutement (T1-T2), mettre le Dossier Numérique de Compétences au service de ce continuum ;
- Développer les usages du numérique **dans la plupart des UE** et tous les moments de la formation (cours, accompagnement, échanges, évaluation) ;
- Conforter les moments de **formation disciplinaire** consacrés aux usages et enjeux spécifiques des TICE ;
- Consolider les modalités **d'accompagnement individuel** de la formation aux usages et enjeux spécifiques des TICE ;

- **Faire évoluer les contenus de formation** pour préparer les étudiants aux nouvelles caractéristiques de leur environnement professionnel. Former notamment les étudiants aux usages des environnements numériques de travail et des ressources numériques qui seront mises à disposition des élèves et des enseignants par le ministère dans le cadre du « Plan Peillon » (« service public numérique »). Sensibiliser les étudiants à l'identification des plus-values pédagogiques du numérique, en particulier pour l'accompagnement personnalisé des élèves ;
- Diversifier le **recours à la formation à distance**, pour améliorer l'efficacité des modules proposés à tous les étudiants, pour une meilleure adaptation de l'offre de formation aux publics spécifiques (étudiants salariés, étudiants en mobilité internationale entrante ou sortante, étudiants en situation de handicap ...) et pour étayer l'individualisation de la formation (parcours, dominante, PEC ...)
- **Prendre en compte les TICE dans les modalités d'alternance intégrée de la formation**, notamment par des visites-conseils et un travail sur le terrain type Ateliers De Pratique Pédagogique. Ces modalités de formation nécessitent une relance des coopérations avec l'employeur dans le premier et le second degré ;
- **Intégrer les TICE dans les thématiques de recherche proposés aux étudiants ;**
- Recourir aux TICE pour **développer la dimension internationale de la formation**, dans les modules de formation à ouverture internationale et pour accompagner les mobilités étudiantes ;
- Intégrer les TICE dans les **modalités de différenciation et d'individualisation** de la formation ;
- **Valoriser les travaux des étudiants produits dans le cadre des formations par une publication en ligne de productions validées.** Il pourra s'agir notamment de démarches d'enseignement élaborées dans le cadre de la formation à la didactique des disciplines, y compris dans sa dimension TICE ;
- Assurer aux étudiants les **moyens techniques de la formation au numérique et par le numérique** : accès facilité aux différents ENT qu'ils seront amenés à utiliser, y compris sur leurs terrains de stage ; accès sur les lieux de formation aux matériels et logiciels nécessaires, y compris les logiciels dont l'usage est recommandé dans les disciplines scolaires.

L'intégration des TICE et de la Culture Numérique dans la maquette MEEF.

La Culture Numérique et les TICE, bien que présents dans l'ensemble des enseignements comme un objectif et outil indispensable, feront également l'objet d'une UE spécifique aux quatre semestres du MEEF, UE validée par des ECTS distincts (1 crédit par semestre, 4 ECTS sur l'ensemble du Master).

- En MEEF 1, 12h annuelles en présentiel seront allouées à cette UE ;
- En MEEF 2, 6h annuelles en présentiel seront allouées à cette UE.

L'un des outils de cette formation, mais non le seul, sera le référentiel C2i2e (Dossier Numérique de Compétences).

Les compétences ainsi acquises seront renseignées dans le PEC.

Le contenu de ces enseignements est détaillé ci-dessous.

MEEF 1

UE Culture numérique / TICE (UE CNT) :

- **12h de présentiel (6h S1 et 6h S2)**
- **+ travail à distance et accompagnement (2 ECTS)**

Les points suivants seront vus :

- enjeux juridiques et déontologiques de l'usage des TICE ;
- usages pédagogiques des environnements numériques de travail ;
- usages des outils de veille pédagogique, scientifique et institutionnelle ;
- ateliers : usages pédagogiques d'outils pertinents dans la (les) discipline(s).
- usages disciplinaires des TICE, avec co-animation si nécessaire (en vue d'une co-formation, modalité de formation de formateurs).

À ce volume s'ajoutent les heures de formation consacrées aux usages des TICE dans les autres modules de formation à la didactique de la (des) discipline(s).

MEEF 2

UE Culture numérique / TICE (UE CNT) :

- **3h au S3 et 3h au S4, intégrées si possible à des ateliers de pratique pédagogique (ADPP) de la formation professionnelle disciplinaire** (2 ECTS spécifiques) ; les ateliers de pratiques pédagogiques comprennent 3 h de préparation en groupe de formation, un travail personnel pour achever la préparation d'une activité TICE avec des élèves, une mise en œuvre en classe et une analyse postérieure en groupe de formation ;
- **NB co- animation** si nécessaire et si possible, usages disciplinaires des TICE.

Éléments complémentaires

Culture numérique et TICE sont présents dans tous les modules

Aux éléments de formations spécifique des UE CNT, s'ajoutent les heures de formation consacrées aux usages des TICE dans les autres modules de formation, notamment ceux dédiés à la didactique de la (des) discipline(s).

Modules complémentaires

Des modules complémentaires sont aussi proposés dans le cadre d'un choix :

- télévision lycéenne et éducation aux médias (module interdisciplinaire pour la FI du secondaire) ;
- initiation à la fonction de référent numérique et de conseiller TICE ;
- adaptation de l'usage des TICE à l'enseignement dans les spécialités liées au numérique en classes de terminales ;
- modules complémentaires lié à l'option information et sciences du numérique de terminale pour laquelle Lille 1 a mis en place une formation continue en 2012-2013..

Formation continue

Enseignants en poste dans le 1^{er} et 2nd degré

Pour mettre le numérique au service des apprentissages en classe et permettre aux enseignants d'intégrer les outils et ressources du numérique à leurs pratiques, y compris pour l'accompagnement personnalisé des élèves et la différenciation de l'enseignement, l'ESPE aura pour mission de :

Contribuer à développer l'offre de formation au numérique dans le cadre de la mission formation continue, sur la base du référentiel du C2i2e ;

- **en relation étroite avec les écoles et les EPLE**, en s'appuyant sur les pratiques des enseignants en poste et au plus proche des dispositifs matériels et pédagogiques existants ou en projet, notamment ceux qui mettent en œuvre les nouveaux supports ou environnements numériques (tablettes, TBI, ENT...) ;
- en privilégiant les **démarches de projets, la production d'outils, le travail collaboratif et la mutualisation** ;
- en privilégiant les **modalités de formation individualisées**, contractualisées et accompagnées, la formation par la **recherche-action** ou sous forme **d'Ateliers De Pratiques Pédagogiques** dans les écoles et EPLE ;
- en établissant une **continuité et une cohérence avec la formation initiale** en Master MEEF, notamment pour les T1-T2 ;

Développer l'offre de formation par le numérique notamment la **formation à distance** (« Campus numérique » dans le « Plan Peillon ») ;

Consolider ou accompagner la création des **nouvelles tâches enseignantes** introduites ou confortées dans le « Plan Peillon » : « référent numérique » en établissement, EMF TICE, enseignement de la nouvelle option « sciences du numériques » en terminale générale et technique, participation à la « télévision de contenus produits par les lycéens ».

L'ensemble de ce travail se fera en **collaboration avec les partenaires régionaux** : rectorat, universités, CRDP...

Enseignant de l'ESPE, enseignant intervenant dans le MEEF et autres formateurs

L'ESPE travaillera en collaboration avec les services de formation continue :

- pour consolider les capacités de l'ESPE à accompagner les enseignants et les futurs enseignants dans l'acquisition et la validation de compétences du C2i2e ;
- pour assurer l'adéquation de la formation dispensée par les formateurs avec l'évolution des pratiques pédagogiques du numérique (**formation de formateurs**) ;
- pour renforcer les usages des TICE dans tous les aspects de la formation initiale, en particulier leurs usages en formation disciplinaire (contenus académiques et didactiques).

L'ESPE veillera à privilégier une offre de formation par la démarche de projet, le travail d'équipe et visant à :

- **développer des pratiques de formation innovantes** ;
- interroger les **usages pédagogiques du numérique** ;
- créer des **environnements en ligne** et des **ressources de formation**, notamment vidéo.

Les productions constitueront elles-mêmes des **ressources utilisables en formation** présente ou à distance des enseignants du niveau universitaire (avec des collaborations et des terrains dans le supérieur) ou en formation initiale et continue (avec des collaborations et des terrains dans l'enseignement primaire et secondaire).

Privilégier les modalités de formation **individualisées, contractualisées et accompagnées** ainsi que la formation par la recherche-action ;

- encourager les modalités de formation **en prise directe avec les pratiques de formation**, par exemple sous forme d'accompagnement par la co-intervention et d'Ateliers de Pratiques Pédagogiques internes à l'ESPÉ ;
- encourager la participation des enseignants de tout statut aux équipes de recherche sur les usages et les effets des TICE dans l'enseignement et la formation ;

Former les formateurs aux usages des ressources numériques qui seront mises à disposition des élèves et des enseignants par le ministère (« service public numérique ») ;

Favoriser l'investissement des enseignants par la prise en compte de ces activités dans leur service.

Enseignants du supérieur

Il a été proposé de constituer au sein de l'ESPE un groupe d'enseignants(-chercheurs) et d'ingénieurs pédagogiques représentant les six universités de la région. Sa mission serait de bâtir collégalement une offre de formation à la pédagogie universitaire à destination des EC, indépendamment de leur champ disciplinaire. L'offre de formation serait ensuite déployée au sein des universités par leurs représentants.

La formation des EC aux outils numériques peut être pensée dans ce cadre. Elle doit également prendre en compte :

- le lien avec les services de formation continue des universités ;
- les outils et dispositifs de formation déjà existants (ex. : dispositifs éventuellement prévus par les Ecoles Doctorales pour les doctorants, dispositifs existant dans l'UNR et dans les universités en lien avec le projet national de formation des EC aux TICE, etc.).

Pour éviter toute redondance, il faudra établir et préciser le périmètre de ces actions afin de définir ensuite le rôle de l'ESPE. Celle-ci, **en s'appuyant sur les plans de formation déjà existants, et en lien avec la démarche nationale des établissements d'enseignement supérieur**, pourra donc contribuer à :

- accompagner les enseignants et enseignants-chercheurs dans le développement des **usages pédagogiques du numérique** ;

- accompagner l'entrée dans le métier des **jeunes enseignants et enseignants-chercheurs** dans le domaine de l'usage du numérique ; proposer notamment aux **ATER et doctorants** une formation sur la base des compétences du C2i1 et une certification C2i2e ;
- privilégier des modalités de **formation individualisées, contractualisées et accompagnées** (notamment par le biais de la co-intervention), la formation par la formation-action, l'échange et la capitalisation de bonnes pratiques ;
- définir une offre de formation comprenant à la fois les **aspects pédagogiques et ingénieriques** ;
- proposer une offre de formation au numérique par les outils numériques notamment la **formation à distance**, y compris dans sa **dimension collaborative** ;
- favoriser **l'investissement des enseignants** par la prise en compte de leur engagement en formation dans leur service, dans leurs missions ou dans l'évolution de leurs carrières ;
- encourager **l'implication dans la recherche** sur les usages et les effets du numérique dans l'enseignement supérieur.

La certification C2i2e

Reprendre le dispositif de certification C2i2e dans l'Académie en mutualisant tous les acteurs

Comme il a été dit plus haut, **l'ESPE est naturellement vouée à porter le C2i2e dans le cadre du PRES. Cette certification sera proposée aux publics en formation initiale comme en formation continue.**

Pour la formation continue, l'ESPE interviendra pour coordonner l'offre destinée à différents publics :

Mise en place d'un DU C2i2e

Un DU C2i2e sera mis en place par l'ESPE. Il sera ouvert avec inscription à frais restreints pour :

- étudiants en L3, en particulier les bénéficiaires du dispositif EAP ;
- étudiants en MEEF ;
- fonctionnaires stagiaires titulaires d'un autre master que le MEEF (et validant un module de 20 ECTS durant leur année de titularisation) ;
- fonctionnaires en T1-T2.

Les conventions *ad hoc* seront établies entre les universités et le PRES et le Rectorat et le PRES pour le 1^{er} et le 3^{ème} cas respectivement.

Ce DU est modulaire et permet :

- la préparation de la certification C2i2e pour des publics n'ayant pas bénéficié des UE liées au numérique ou aux UE CNT du MEEF ;
- le passage de la certification.

Le lien avec la recherche

Enfin, l'ESPE veillera à adosser la formation aux outils numériques à la recherche et visera plus particulièrement les objectifs suivants :

Renouer notamment avec la **dynamique de recherche et de recherche-innovation sur les usages et l'impact des TICE**, en favorisant le soutien aux **équipes pluricatégorielles** (enseignants-chercheurs, formateurs, enseignants des écoles et des établissements scolaires), ainsi que leur coopération avec des partenaires nationaux ou internationaux.

Proposer des prêts d'équipements, notamment de **nouveaux dispositifs matériels** (tablettes numériques par exemple) afin de permettre aux enseignants et aux étudiants de suivre l'évolution des pratiques de classe. Les étudiants et enseignants peuvent ainsi expérimenter ces dispositifs dans des contextes d'enseignement-apprentissage (stage, ADPP, module de formation du master ...).

Ces expérimentations doivent être accompagnées de la conception à l'évaluation par des actions de recherche ou de recherche-action. Elles sont l'occasion de développer :

- des compétences chez les étudiants et les enseignants ;
- des supports de réflexion, d'observations et d'évaluation pour la formation et la recherche ;
- des supports à la production de ressources et d'environnements de formation par l'ÉSPÉ pour le Campus numérique.

Conclusion : l'ESPE, outil d'information, de coordination et de conventionnement

Comme il apparaît plus haut, l'ESPE devra être un outil solide dans l'information et la mise en œuvre de ces moyens et dispositifs :

- définition, diffusion et organisation de l'offre (service spécifique de coordination) dans un souci de cohérence et de progressivité (FTLV) ;
- coordination et diffusion de l'information sur les offres de formation ;
- mise en œuvre de la certification ;
- contribution au Campus Numérique ;
- et enfin, coordination des actions de formation en relation avec le terrain :
 - en constituant **un réseau d'écoles et d'EPL**E particulièrement impliqués dans les usages du numérique afin de développer des relations étroites avec la formation et l'ÉSPÉ, dans le respect des besoins des deux parties ;
 - en constituant **un réseau de partenaires parmi les enseignants des écoles et des EPLE**, afin de conduire des actions de formation, de production de ressources et de recherche ou recherche-action.

En conclusion :

Les universités partenaires et l'ESPE par leurs différents services et dispositifs ont pour objectifs de mener les étudiants et les publics en formation continue à valider la certification C2i2e.

Plus largement, les universités partenaires et l'ESPE auront à cœur de développer une culture numérique dans tous leurs éléments de formation.

Deux enjeux majeurs en relation avec la culture numérique et les TIC sont :

- le développement des formations hybrides permettant l'enrichissement mutuel des éléments de formations en présentiel et en distanciel ;
- l'innovation pédagogique, ce dernier point est en relation avec les apports de la recherche et passe par une démarche participative qui s'appuie sur un réseau de partenaires professionnels.

3.8 Les dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques

Une auto-évaluation collégiale et ouverte

Les formations feront l'objet d'une **auto-évaluation annuelle** menée auprès :

- **des étudiants en formation initiale et en formations continue ;**
- **des formateurs, universitaires ou professionnels ;**
- **des personnels administratifs (BIATSS) ;**
- **des partenaires professionnels.**

Auto-évaluation par questionnaires

Tous les étudiants inscrits à l'ESPE (MEEF 1, comme MEEF 2, ainsi que les autres publics impliqués dans d'autres formations initiales, comme l'accompagnement de l'EAP en Licence, ou en formation continue, comme les journées de regroupement ou les séminaires) seront sollicités par un questionnaire en ligne pour évaluer la formation.

La mise en œuvre de cette évaluation supposera le concours de **l'ORES, observatoire régional** rattaché au PRES, et celui des **observatoires des formations de chacun des établissements**.

L'ESPE sera dotée par ailleurs d'une **cellule d'auto-évaluation** qui s'appuiera sur le réseau des observatoires régionaux. Elle sera aussi chargée de réaliser une enquête similaire auprès des personnels impliqués dans les formations et les partenaires professionnels car c'est l'ESPE qui disposera de l'organigramme complet des formateurs et partenaires professionnels impliqués dans les offres de formation de l'ESPE.

Conseils de perfectionnement de mention et de parcours

Le retour de la part des étudiants sous forme de questionnaire ainsi celui des équipes pédagogiques et des directeurs d'étude (cf. partie 4.1) seront exploités dans le cadre de **conseils de perfectionnement de mention et de parcours** (parcours des mentions MEEF, parcours dans d'autres Master associé à l'ESPE, modules ou formations initiales et continue où l'ESPE est impliqué ou porteur).

Ces conseils, placés au sein de l'ESPE, réuniront annuellement des étudiants, des membres des équipes pédagogiques, des personnels administratifs de l'ESPE et des composantes universitaires, des représentants des services académiques et des autres professionnels (liés aux divers recruteurs hors-EN, hors-ESR), des enseignants en EPLE, des professionnels de la formation et de l'éducation.

Les conseils de perfectionnement de mention et de parcours seront **organisés à l'échelle académique**. Chaque établissement universitaire partenaire d'un parcours ou d'une mention y sera représenté. Y siègeront également des représentants des laboratoires auxquels les Masters MEEF seront adossés, des responsables administratifs de l'ESPE et des composantes et des représentants des services académiques et des EPLE.

Les représentants à ces conseils seront désignés par le Conseil d'école de l'ESPE sur les listes des élus du Conseil d'Ecole, des CEVU des établissements partenaires pour les personnels rattachés aux établissements et des services académiques. Les modalités de désignation des représentants étudiants seront précisées dans le futur règlement intérieur de l'ESPE.

Favoriser l'amélioration et les évolutions des offres portées par l'ESPE

Pour pouvoir améliorer, adapter et faire évoluer l'offre portée par l'ESPE, les conseils de perfectionnement auront pour tâche de procéder à une **évaluation interne annuelle**, qui s'appuiera en partie sur les résultats des enquêtes en ligne menées auprès des étudiants de l'ESPE.

Les conseils de perfectionnement rendront un **rapport annuel d'évaluation** interne à l'intention de conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'ESPE (COSP), du Conseil d'Ecole et des Vice-présidences Formation des établissements partenaires.

De cette manière, les étudiants participeront pleinement aux dispositifs d'évaluation envisagés. Dans la mesure où l'on est souvent meilleur juge d'une formation plusieurs années après en avoir bénéficié, on veillera à ce que les conseils de perfectionnement incluent à brève échéance d'anciens étudiants de l'ESPE et à ce que les anciens diplômés de l'ESPE fassent périodiquement l'objet d'enquêtes pour bénéficier de leur point sur la FI et la FC dispensée à l'ESPE.

En conclusion :

La contribution des étudiants, des équipes pédagogiques, des enseignants, des services académiques, des chercheurs et des milieux professionnels à l'évaluation de la formation permettra de façon dynamique :

- de parfaire les dispositifs pédagogiques ;
- de procéder aux adaptations nécessaires ;
- de proposer les modifications pertinentes dans la carte de formation ;
- de réguler les dispositifs pédagogiques et plus largement l'appareil de formation ;
- de développer les actions de formation nécessaires de son personnel en lien avec ces évolutions.

3.9 Les modalités d'évaluation des étudiants

Les modalités décrites ci-dessous s'entendent pour les étudiants suivant les masters MEEF.

Calendrier pédagogique, organisation des épreuves

Un calendrier commun au niveau du PRES

Le calendrier pédagogique est, dans la mesure du possible selon les contraintes liées aux stages, identique pour tous les MEEF d'une même mention sur l'ensemble des sites (ex sites IUFM devenus sites ESPE et universités où ont lieu les formations) : reprise des cours, dates des interruptions pédagogiques, sessions d'examens, jurys.

La reprise des cours se fera au plus tard pour l'ensemble des MEEF la deuxième semaine de septembre.

Les cours commenceront au plus tard la deuxième semaine de septembre.

Organisation des épreuves de validation du diplôme

Sessions d'examen et jurys semestriels

Le principe de la **session longue** a été retenu (modalité actuellement appliqué dans un certain nombre de Masters). La session longue conjugue :

- **du contrôle continu** (auquel est donné la préférence) qui peut être la seule modalité d'évaluation de l'UE, à condition que cette modalité d'évaluation soit harmonisée entre les différents sites d'une même mention ;
- si besoin, d'éventuelles **sessions d'examens** seront organisées de façon massées ;
- **des rattrapages** seront organisés « au fil de l'eau » durant l'année, en fonction des parcours et des modalités d'évaluation

Sur ce principe ont été prévues les sessions communes d'examens suivantes (elles devront être validées par le conseil d'école de l'ESPE) :

- pour les semestres impairs :
 - session d'examens la première quinzaine de janvier ou mi décembre
 - jury de parcours dans les 3 semaines qui suivent ou la première quinzaine de janvier
 - jury de mention dans les 4 semaines qui suivent ou la seconde quinzaine de janvier
- pour les semestres pairs :
 - session d'examens la première ou la seconde quinzaine de mai
 - jury de parcours dans les 3 semaines qui suivent
 - jury de mention dans les 4 semaines qui suivent
- pour le mémoire en MEEF 2-S4 (mémoire commun pour la validation des UE 3 & 5) :
 - rendu pour mi-mai (avec la session d'examen des semestres pairs)
 - soutenance en MEEF 2-S4 (pour la validation des UE 3 & 5) en juin hors de la période du baccalauréat (et éventuellement du brevet) et hors oraux de concours

Les jurys semestriels (cf. ci-dessous) ont lieu dans les jours suivants la fin des sessions d'examens. Les jurys de parcours auront lieu avant le **jury de mention** (cf. ci-dessous) qui est le seul à pouvoir statuer.

Rattrapages sous forme d'une session longue et jury annuel

Des **épreuves de rattrapage** seront organisées « au fil de l'eau » durant l'année, en fonction des parcours et des modalités d'évaluation.

La modalité de la session longue implique un **jury annuel** (date à valider par le conseil d'école de l'ESPE) :

- jury annuel de parcours début juillet ou mi juin
- jury annuel de mention pour mi- juillet ou fin juin

Il sera important de s'assurer, pour le jury annuel de MEEF 2, que les dates de jury soient compatibles avec les exigences de l'employeur, notamment en termes de titularisation.

Organisation et modalités des épreuves

Principes

La validation peut se faire sous forme de **contrôle continu** mais également de façon massée lors de **session d'examen**.

Les modalités d'évaluation sont diverses : sur table, à l'oral, en distanciel, par des visites, soutenances, etc. Les modalités **dépendront des compétences vérifiées mais également des spécificités des parcours**.

Certaines épreuves relatives aux éléments transversaux de formation en MEEF seront identiques pour tous. D'autre part, quelques principes communs relatifs aux autres éléments de formation ont été précisés :

- **l'évaluation se fera par l'ensemble des acteurs de la formation** : universitaires et professionnels ;
- le portefeuille des compétences se construit tout au long de la formation, il est rappelé qu'il s'agit d'un outil d'aide à l'étudiant et de suivi par les équipes pédagogiques, en aucun cas d'évaluation.

Nous renvoyons aux maquettes présentées au point 3.1 pour les crédits alloués à l'évaluation des UE.

Modalités pour les différentes UE

UE 1 & 2

Le choix des modalités d'évaluation, dans des parcours qui, sur le plan de l'acquisition des compétences disciplinaires et didactiques, sont extrêmement divers, et qui préparent à des concours dont les épreuves varient de l'un à l'autre, revient au directeur d'études du parcours régional dans le respect des modalités retenues à l'échelle académique.

Une référence pour la construction de ces évaluations sera les épreuves de concours pour les évaluations du MEEF 1 et les compétences du référentiel métier pour le MEEF 2, non exclusivement.

UE 3

Pour le MEEF 1, comme pour les UE 1 & 2, le choix des modalités d'évaluation revient au directeur d'études de parcours régional dans le respect des modalités retenues à l'échelle académique

Les modalités seront adaptées à la dimension recherche de l'UE 3.

Pour le MEEF 2, au semestre 3, le même principe qu'au MEEF 1 est adopté, en phase avec l'offre de séminaires liée à l'UE 3 et avec les objectifs de la mention et du parcours. Dans l'optique de la préparation du mémoire, la dimension professionnalisante de la formation à la recherche sera fortement affirmée à cette étape.

Les modalités seront pensées pour préparer le travail de mémoire et de soutenance qui valide les UE 3 & 5 au semestre 4.

Pour le MEEF 2, au semestre 4, l'évaluation sera commune avec celle de l'UE 5 (les deux UE restant distinctes pour souligner le fait que si l'évaluation est commune entre ces deux UE, toutes les UE du parcours contribuent à la conception et la réalisation du mémoire et de la soutenance). Le mémoire est encadré par un référent (qui fera donc le lien entre les UE 3 et 5) et articulé avec la soutenance (à laquelle participent le référent, le tuteur, les corps d'inspection parmi lesquels l'ESPE aura identifié des membres de jury représentatifs).

UE 4

Le détail des modalités sera précisé et validé par le conseil d'école de l'ESPE car l'UE 4 comprend une large partie transversale inter-mentions.

Le principe général sera celui d'un cadrage commun de ces modalités, centrées sur la production étudiant plus que sur les examens. Le cadrage concerne :

- l'ensemble du MEEF, pour les éléments de formation transversaux (évaluations inter-mentions),
- des éléments au niveau de chaque mention (évaluations inter-parcours).

Pour le MEEF 1, l'évaluation pourra être couplée à celle de l'UE 5 (cf. ci-dessous).

Pour le MEEF 2, il est proposé de privilégier le modèle du projet tuteuré, avec des attentes qui seront les mêmes pour tous les étudiants d'une même mention.

UE 5

Comme pour l'UE 4, le détail des modalités sera précisé et validé par le conseil d'école de l'ESPE

Les modalités seront cadrées au niveau de chaque mention, afin de mettre en cohérence et de faciliter la gestion et l'évaluation de la mise en situation professionnelle.

Le livret de stage, en MEEF 2 comme en MEEF 1, restera un outil d'accompagnement du stagiaire, lui permettant d'organiser son observation – mais il ne sera pas sujet à évaluation.

Ce livret est un outil commun aux formateurs de masters et au rectorat.

Pour le MEEF 1, une évaluation couplée pour les UE 4 & 5 pourra se faire sous la forme d'une production écrite de quelques pages. La part de rédaction nécessaire à cette évaluation est soulignée. On distinguera une évolution entre le S1 (où l'étudiant observera surtout le contexte dans le cadre de son stage) et le S2 (où il pourra intervenir davantage devant les élèves).

Ainsi, en S1, l'évaluation pourra prendre la forme d'un rapport de découverte de l'institution scolaire sur le terrain, en lien avec des questions abordées dans la formation de l'UE 4 (institutions, législation...) ou celle d'un exposé critique d'une séance observée.

En S2, l'écrit présentera de manière problématisée une expérimentation pédagogique, en lien avec les apprentissages didactiques d'une ou plusieurs disciplines (cf. MEEF 1^{er} degré), avec des analyses a priori et a posteriori de cette expérimentation, et en lien avec les épreuves du concours. Cet écrit pourra éventuellement servir de support pour l'évaluation d'EC attachés à l'UE 2 du moment qu'il produit des notes spécifiques à chaque UE concernée.

Les heures dévolues à l'UE 5 en MEEF 1 comporteront des temps d'écriture encadrés par le formateur pour préparer la production écrite d'évaluation.

Pour le MEEF 2, cas des étudiants fonctionnaires-stagiaires : les heures de formation en UE 5 incluent l'encadrement du mémoire qui valide les UE 3 & 5 au S4.

En S3, l'évaluation se fera à partir d'une production analysant l'expérience sur le site d'exercice du fonctionnaire stagiaire.

En S4, elle sera couplée à celle de l'UE 3 (ces deux UE restant distinctes) et prendra la forme d'un mémoire et d'une soutenance de ce mémoire, élément de la titularisation du fonctionnaire stagiaire. Le mémoire et la soutenance doivent s'appuyer sur l'ensemble des blocs de compétences développées au sein du Master. Il visera à renforcer la maîtrise des fondements disciplinaires et de la didactique de cette/ces disciplines(s), la connaissance du contexte d'exercice du métier, et les capacités de réflexion de l'étudiant.

Pour le MEEF 2, cas des étudiants non-lauréats : les modalités de mise en situation professionnelle de ces étudiants non-lauréats des concours mais titulaires du MEEF 1 seront adaptées en fonctions des modalités adoptées pour les MEEF 2 fonctionnaires-stagiaires. L'évaluation de l'UE 5 pour ce public suit les principes suivants :

- au S3, une visite quel que soit le support de la mise en situation professionnelle (dans le cadre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ou dans tout autre cadre en relation avec le projet professionnel de l'étudiant) ;

- maintien du parallélisme dans l'évaluation avec les 20 ECTS attribués à la mise en situation professionnelle pour les MEEF 2 lauréats (cf. maquettes présentées au point 3.1).

UE LV1

Un référentiel commun de validation sera construit sur la base du référentiel du niveau B2 du cadre européen et validé par le conseil d'école de l'ESPE.

UE Culture numérique / TICE

Un référentiel commun de validation sera construit, en articulation avec le référentiel C2i2e et avec le dossier numérique de compétences (DNC), mais dépassant cependant le seul contexte du C2i2e. Il sera validé par le conseil d'école de l'ESPE

Jurys

Tous les membres de l'équipe pédagogique (cf. partie 4.1) sont membres de droit des jurys semestriels et annuels

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Le **président du jury** est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

On distingue :

- **le jury de parcours** qui est constitué au niveau interuniversitaire pour les parcours multi-sites et qui statue sur les étudiants inscrits dans le parcours ; il fait une proposition qui doit être validée par le jury de mention (au niveau de l'ESPE) ;
- **le jury de mention** constitué au niveau de l'ESPE pour tous les parcours de la mention, il travaille à partir des éléments issus des jurys de parcours ; c'est lui qui établit le procès-verbal de délibération.

Règlement des examens et des études

Le règlement des études et le règlement des examens de l'ESPE sont en cours de rédaction et devront être validés par les instances compétentes (services juridiques du PRES, CA du PRES).

Ce règlement de l'ESPE supplantera les règlements locaux.

Ont déjà été fixés les principes suivants :

- pas de compensation entre UE (mais voir le cas particulier des UE à épreuves communes, comme les UE 3 et 5 au semestre 4) ;
- pas de compensation entre semestres ;
- pas d'enjambements L3 / MEEF 1 ou MEEF 1 / MEEF 2.

En conclusion :

Une évaluation concertée pour les formations MEEF est adoptée :

- des évaluations qui visent à vérifier l'acquisition de l'ensemble des compétences professionnelles ;
- des épreuves inter-UE permettant de vérifier que les étudiants mettent en relation leurs différentes compétences ;
- des épreuves permettant de vérifier que les étudiants ont développé une capacité d'analyse de leurs pratiques professionnelles.

3.10 Les dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques

Mobilisation des compétences régionales

Prendre en considération les personnes handicapées et développer des projets leur permettant de mieux s'insérer dans notre société est devenu une priorité nationale.

Le projet de l'ESPE doit s'inscrire dans le cadre de la loi du 12 février 2005 : « Pour l'égalité du droit et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Les dispositifs de cette loi visent à réglementer les lieux et modalités d'accueil de toutes structures ouvertes au public et font ressortir le besoin de personnes qualifiées dans différents secteurs d'activités. Notre formation répond à cette demande.

Depuis cette loi, les six universités régionales ont développé des compétences régionales en termes d'accueil des publics en situation de handicap. Tous les moyens actuellement disponibles seront mobilisés afin de garantir l'accès de tous à la formation et la formation de tous à l'accueil des publics spécifiques.

La prise en compte des handicaps se fait par plusieurs axes :

- lieux de rencontre, d'accueil, d'information ;
- adaptations des infrastructures et services ;
- développement de l'offre de formation à distance, des ressources et des outils numériques ;
- temps majoré pour les évaluations et autres mesures de compensation (tutorat, secrétariat et aide à la prise de notes...), ; ;
- sensibilisation des étudiants et du personnel ;

Structures existantes

Les opérateurs de type « **Relais Handicap** » seront amenés à se généraliser. Ces structures ont pour mission de faciliter et d'améliorer les conditions d'étude des étudiants handicapés (accès aux locaux, aménagements spécifiques, bibliothèque, transport, sport, enseignement adapté...). Le **correspondant Vie étudiante** les assiste également en cas de problème de coordination entre le Relais Handicap et les structures pédagogiques des composantes (problèmes de salle, d'horaires...).

Il existe aussi des **associations d'aide aux handicapés (Handifac, Université Avenir Handicap...)**. Elles poursuivent divers objectifs, tels que :

- favoriser les rencontres entre étudiants et personnels de l'université ;
- permettre une meilleure intégration des étudiants handicapés au sein de l'université ;
- sensibiliser les étudiants et les acteurs de l'université aux divers handicaps ;
- s'investir dans des projets novateurs (salon handisport et autres activités culturelles et sportives...).

Rôle des ressources et outils numériques et de la formation à distance et tuteurée

Ressources et outils numériques, FOAD

Dans le cadre de la future loi de l'ESR, la **mise à disposition des supports du présentiel** deviendra un impératif et est un objectif éminemment désirable pour permettre aux étudiants de d'approprier au mieux la formation. De fortes incitations seront faites pour que toutes les interventions en présentiel (cours, ou travail ateliers, séminaires) soient **préparées en amont et amplifiées en aval** par le recours à des ressources adaptées (puisée dans une banque qui croîtra progressivement).

L'ESPE vise à développer une **réelle culture numérique transversale** entre tous les personnels impliqués dans les missions d'enseignement, d'éducation, de formation ou d'ingénierie pédagogique. Cela passe en particulier par l'incitation au recours, dans tous les éléments de la formation (pas seuls seulement dédiés spécifiquement à la culture numérique ou aux TICE), aux ressources et outils numériques par ailleurs disponibles à tous dans le cadre de l'ENT (cf. partie 3.7).

Cette offre s'inscrira ainsi dans l'objectif de la **montée en puissance des cours en ligne ouvert et massif (MOOC)**.

Cette approche globale vise à ce que l'étudiant devienne plus « acteur de sa formation » : il apprend à apprendre, il apprend à chercher les ressources et à les mettre en relation, il s'approprie les savoirs et outils.

Outre ces avantages évidents pour tous (formés et formateurs), cette approche globale ne pourra qu'être une aide pour les publics à besoins spécifiques car elle **permet une préparation, une formation, un enrichissement avec une grande flexibilité temporelle et spatiale.**

Tutorat

Les relations humaines et l'accompagnement personnalisé de la formation sont un atout majeur pour une formation réussie : le numérique ne peut se substituer à un suivi par un formateur.

C'est pourquoi les apports du numérique seront également complétés par une offre de tutorat (présentiel et/ou distanciel selon les objectifs et les situations), tutorat qui sera développé à la carte en fonction des besoins de chaque personne suite à leur identification par les différents services d'accompagnement et d'aide (cf. ci-dessous).

Une traduction également dans les formations portées par l'ESPE ou portées par les universités associées

En cohérence avec cette volonté forte, des parcours liés à la formation de formateurs pour des publics spécifiques seront d'ailleurs présents dans l'ESPE :

- **parcours ASH** (Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés) : parcours déjà présents à l'IUFM Nord-Pas-de Calais qui propose des formations préparant aux examens du CAPA-SH pour les enseignants titulaires du premier degré et du 2CA-SH pour les enseignants titulaires du second degré ;
- **parcours LSF** (langue des signes française) qui s'appuiera sur les compétences liées au Master Sciences du langage Spécialité Interprétariat langue des signes française/française (LSF) Lille 3 ;
- **modules liés à la prise en compte de l'autisme** qui pourraient s'appuyer sur les compétences liées aux formations ABA de Lille 3 ;
- **modules liés aux troubles de l'apprentissage** : dyslexie, dyscalculie, dyspraxie, dysgraphie, dysphasie, dysgnosie ;
- **modules liés aux enfants précoces.**

En conclusion :

Mobiliser les ressources régionales pour l'accueil des publics à besoin spécifiques et favoriser le suivi personnalisés et à distance.

Corrélativement, développer des formations de formateurs pour les publics spécifiques

4. ORGANISATION DE LA MISSION DE COORDINATION

4.1 Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formations impliquées dans le projet

Un projet de formations initiale et continue multisectoriel, pluri-statutaire

Le projet de l'ESPE de l'académie de Lille concerne :

- aussi bien la formation initiale (FI) que la formation continue (FC) dans une **logique de formation tout au long de la vie** (FTLV) ;
- pour **différents champs de métiers** de l'enseignement, de l'éducation de la formation ou de l'ingénierie numérique ou pédagogique ;
- pour du **personnel fonctionnaire ou contractuel** ;
- relevant de **l'Éducation Nationale (EN)**, de **l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR)** et de tout **autre employeur public ou privé**.

Un tel projet implique :

- des besoins en **formateurs universitaires et professionnels** qui permettent de couvrir tous ces besoins ;
- des besoins en matière **d'encadrement des formations** : encadrement pédagogique et administratif chargés d'une partie de la formation et de sa mise en cohérence avec le reste de l'offre de l'ESPE ;
- une **structure institutionnelle** qui organise la rencontre de ces formateurs et encadrants et dont la mission est de structurer les complémentarités et collaborations ;
- des moyens en formation de formateurs pour élaborer des cultures communes et faciliter le travail des équipes pluri-catégorielles sur des projets et des actions partagés ;
- une **recension** des besoins en matière de formation, un **suivi** et une **évaluation** de l'offre ;
- une **organisation spatiale et temporelle** de l'offre : calendrier des formations (temporalités journalière, hebdomadaires et annuelles), perspectives pluriannuelles, cartographie des formations, liens entre sites de formations.

L'ESPE joue un rôle central dans la structuration, l'organisation et l'évolution des formations dont elle a la mission au niveau académique pour avoir une **action cohérente, non redondante et complète**.

Formateurs et équipes pédagogiques

Des formateurs représentatifs de l'ensemble des formations, réunis au sein du projet de l'ESPE

On peut distinguer deux grandes catégories de formateurs au sein de l'ESPE selon le lieu où se déroule la formation :

- **des formateurs « en regroupement »** qui contribuent aux formations en regroupement :
 - enseignants(-chercheurs) des composantes et de l'IUFM (incluant les PRCE et PRAG) ;
 - professionnels en temps partagés ;
 - NB les sites de regroupements sont divers : les sites « académiques » tels que les universités et les actuels sites IUFM, des lieux de regroupements entre parcours qui peuvent se faire soit dans les sites suscités, soit dans les EPLE ;
- **des formateurs « de terrain »** qui contribuent à la formation sur le terrain :
 - tuteurs de stage ;
 - personnel des EPLE ou autres structures où a lieu le stage.

Cependant, **les frontières entre formateurs en regroupement ou de terrain sont poreuses** car un des objectifs majeurs de l'ESPE est de développer une culture commune et de faire en sorte que la formation soit co-encadrée et co-animée par les différents intervenants:

- tous les formateurs sont amenés à participer et à contribuer **aux moments de regroupement inter-formations** (regroupements inter-mentions, regroupements des publics en FI et FC, séminaires...), en particulier dans le cadre d'une **co-animation d'ateliers** ;
- tous les formateurs peuvent contribuer aux éléments de **formation en distanciel** et à la **production de ressources et outils numériques qui enrichissent la formation** ;
- **tous les formateurs peuvent contribuer à l'accompagnement et à l'évaluation sur les terrains de stages** (par exemple visite de classe par des enseignants(-chercheurs) impliqués dans les UE 5)

On voit ainsi bien que les formateurs sont aussi bien :

- des formateurs universitaires : enseignants(-chercheurs), PRCE, PRAG, ATER... ;
- des professionnels de l'Éducation Nationale : temps partagés, tuteurs... ;
- des professionnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : directeurs de recherche, ingénieurs pédagogiques, BIATSS... ;
- des professionnels de tous les autres employeurs publics ou privés impliqués dans le scolaire, le périscolaire, l'enseignement, la formation ou l'ingénierie numérique ou pédagogique.

Tous sont amenés à contribuer aussi bien à la formation en regroupement, à distance ou sur terrain de stage et cette complémentarité sera vivement encouragée de façon à éviter la fausse dichotomie entre formation « théorique » et formation « pratique ».

Les professionnels contribuent directement et indirectement à la formation

En MEEF, aux formateurs impliqués dans la formation en présentiel, à distance et sur terrains de stage, il faut aussi ajouter **le corps des inspecteurs** et les **services rectoraux** qui jouent un rôle central de lien : ils sont les seuls :

- à avoir une **connaissance des terrains et des formateurs de terrain**
- et sont à même de **faire le lien entre terrain et formation, entre formation initiale et formation continue.**

Leur participation à l'élaboration, à la mise en place et au suivi des formations est donc essentielle. Ainsi, sans être des formateurs au sens strict (en lien direct avec les publics), ils ont un rôle tout aussi essentiel dans la formation.

Pour les formations aux autres métiers, les professionnels des différents secteurs concernés jouent un rôle similaire et sont tout autant associés aux formations.

L'ensemble de ces acteurs (formateurs en regroupement, de terrain et à distance, inspecteurs et personnels rectoraux, professionnels) seront amenés à **travailler ensemble dans le cadre des équipes pédagogiques et des équipes de suivi chargées** :

- **de la conception,**
- **de la mise en place,**
- **de l'évaluation,**
- **et de l'évolution des formations.**

Des séances de travail pluriannuelles seront organisées par l'ESPE pour assurer ces quatre missions.

Des équipes pédagogiques emboîtées

Les équipes pédagogiques sont composées :

- **de formateurs académiques** : enseignants(-chercheurs), professionnels en temps partagés représentatifs de l'ensemble des parcours de la mention

- **de formateurs de terrain** : tuteur, équipe pédagogique d'établissement, inspecteurs représentatifs de l'ensemble des parcours de la mention
- **de représentants des métiers** : représentants des EPLE, inspecteurs pédagogiques, personnels rectoraux, professionnels hors EN / ESR

Tout participant à la formation est membre de droit de ces équipes pédagogiques.

Compte tenu des différents éléments de la formation en présentiel et en suivi, il est proposé que les équipes pédagogiques soient constituées :

- pour moitié au moins des enseignants(-chercheurs), incluant PRAG, PRCE et PE en temps partagés
- pour une part conséquente et à préciser ultérieurement de professionnels du terrain (en activité, ou exerçant sur des postes spécifiques).

Cette proposition quant à la proportion d'enseignants(-chercheurs) intervenant dans la formation devra être validée par l'ESPE.

Les missions des différents acteurs des équipes pédagogiques seront recensées par l'ESPE sous forme d'un organigramme. Le listing des membres avec leurs coordonnées sera tenu par l'ESPE et remis à jour tous les ans. Le directeur d'étude de chaque parcours de formation aura, entre autres, pour mission de faire remonter et de vérifier ces informations. Directeur d'étude (pour les parcours) et ESPE (pour les éléments inter-parcours) convoqueront ces équipes sur des ordres du jour précis.

On distingue :

- **les équipes pédagogiques de parcours** qui assurent une formation au niveau académique dans le cadre :
 - d'une des quatre mentions MEEF ;
 - de la formation continue pilotée par l'ESPE ;
- **les équipes pédagogiques inter-parcours** qui coordonnent plusieurs parcours, que ces parcours soient :
 - des parcours d'une des quatre mentions MEEF ;
 - des parcours dans d'autres Master liés à l'ESPE ;
 - des parcours en Licence menant au MEEF ou à ces autres Masters ;
 - des parcours en formation initiale ou continue.

Direction d'études des formations portées par l'ESPE

Pour chaque semestre ou année pédagogique d'un parcours, un Directeur des Etudes (DE parfois appelé directeur pédagogique) est désigné par l'ESPE. Son rôle est important compte-tenu de la diversité et de la flexibilité des parcours proposés. Ce rôle concerne essentiellement : **l'organisation, l'accueil, l'information et l'accompagnement.**

Le directeur des études :

- anime l'équipe pédagogique ;
- organise les enseignements et activités pédagogiques du semestre (emplois du temps, livret pédagogique, tutorat d'accueil, tutorat de révision, sessions d'examens (en lien avec le directeur des études de mention académique pour le master MEEF 1^{er} degré), prestations éventuelles d'intervenants professionnels...);
- définit avec chaque responsable d'UE ou de module les MCC sauf dans le cadre du master MEEF 1^{er} degré (voir ci-dessous, directeur des études de mention académique) ;
- organise l'accueil et l'information des étudiants (en plus des services d'information et d'orientation qui le font à une échelle globale) ;
- accompagne l'étudiant dans son parcours ; il peut s'agir d'une aide au choix d'UE, d'une incitation à combler une faiblesse, d'un accompagnement à une orientation ou réorientation...

On distingue :

- **directeur des études de parcours de site**², dont les missions sont l'organisation de la formation au niveau du site ;
- **directeur des études de parcours académique**, dont les missions sont l'organisation de la formation au niveau de l'ESPE pour les parcours multi-sites et la mise en cohérence des parcours au niveau des différents sites ;
- **directeur des études de mention académique**, dont les missions sont l'organisation de la formation au niveau de l'ESPE pour tous les parcours d'une même mention et la mise en cohérence des parcours au sein de la mention et au niveau académique.

Le DE de parcours de site peut aussi être DE académique et les deux doivent avoir des liens étroits avec le DE de mention académique et l'ESPE.

Suivi, évaluation et évolution des formations

Les équipes pédagogiques et les directeurs d'études pourront bien entendu être associés aux dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants (cf. partie 3.8).

En conclusion :

Des équipes pédagogiques pluri-catégorielles, pluri-statutaires incluant les professionnels de terrain, les professionnels intervenant en présentiel / en distanciel et les employeurs.

Un travail concerté à tous les niveaux de granulométrie (parcours, mention et inter-mention) dans la logique :

- d'éléments transversaux inter-mention ;
- d'un continuum de la Licence à la vie professionnelle (FTLV).

² Par site, on entend les sites de formation de l'ex-IUFM et les établissements où un parcours de la mention MEEF est mis en œuvre.

4.2 Description de l'interaction avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE

Des coopérations multipartenaires, multi-missions

Comme mentionné dans la partie 4.1, le projet de l'ESPE de l'académie de Lille concerne :

- aussi bien la formation initiale (FI) que la formation continue (FC) dans une **logique de formation tout au long de la vie** (FTLV) ;
- pour **différents champs de métiers** de l'enseignement, de l'éducation de la formation ou de l'ingénierie numérique ou pédagogique ;
- pour du **personnel fonctionnaire ou contractuel** ;
- relevant de **l'Éducation Nationale (EN)**, de **l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR)** et de tout **autre employeur public ou privé**.

Un tel projet implique :

- des coopérations **entre les différentes universités** :
 - pour les formations initiales et les formations continues
 - entre les services universitaires, avec l'appui des services qui sont déjà interuniversitaires (comme l'Observatoire Régional de l'Enseignement Supérieur, ORES)
- des coopérations **entre les universités et les professionnels** :
 - Éducation Nationale : EPLE, services académiques
 - services de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (en tant qu'employeur)
 - professionnels hors-Éducation Nationale et hors-Enseignement Supérieur et de la Recherche

Interactions interuniversitaire au niveau académique

Un enjeu majeur pour le PRES Université Lille Nord de France

Dans le cadre du PRES Université Lille Nord de France, un important travail de coopération interuniversitaire a déjà eu lieu et l'ESPE pourra bénéficier de ses fruits. L'ESPE est également un aiguillon qui permettra de renforcer ces coopérations et de faciliter la future démarche d'accréditation par site. **L'enjeu des interactions interuniversitaires est donc fondamental, inclut et dépasse l'ESPE : tous les partenaires en sont conscients et y travaillent activement.**

Les coopérations entre l'ESPE et les universités

L'ESPE aura vocation à être partenaire :

- **des services communs de documentation** (SCD) des six établissements afin de renforcer les fonds et ressources documentaires relatifs à l'enseignement et à la didactique ;
- **de leurs services d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle** qui auront une vision intégrée en L, M, D et formation continue, les éléments liés à l'ESPE seront en miroir à la fois à l'ESPE et dans ces services ;
- **de leurs centres de ressources en langues** (CRL) ;
- **de leurs services universitaires de pédagogie** ou tout service équivalent spécialisé en **ingénierie de formation et/ou en enseignant à distance** (EAD) ;
- **des ressources et outils de l'Université Numérique Régionale Nord-Pas de Calais** (UNR NPdC) ;
- **de leurs observatoires de l'insertion** (OFIVE/ORES).

Un soin tout particulier sera porté à la bonne articulation entre les formations en Licence portées par les différentes universités, les Masters liés aux métiers de la formation et de l'ingénierie portées par les différentes universités et les mentions MEEF portées par l'ESPE pour assurer **continuité et passerelles entre ces différentes formations**.

Un soin tout particulier sera porté au fait d'assurer le lien entre les Masters liés aux métiers de la formation et de l'ingénierie portées par les différents universités et les mentions MEEF portées par l'ESPE et les **formations continues des différents personnels MEN, MESR et autres employeurs publics ou privés**.

Les coopérations entre l'ESPE et les employeurs

Des liens étroits et de confiance

Le concours du Rectorat sera crucial afin d'organiser au mieux la progressivité de la mise en situation professionnelle et la construction de la professionnalité. Les cadres de la coopération entre l'ESPE et le Rectorat devront être précisés dans le cadre d'un COM liant les deux acteurs. Il conviendra en particulier de déterminer les conditions d'intervention des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré et des personnels d'éducation susceptibles de concourir à la formation dispensée par l'ESPE (la solution des temps partagés doit être favorisée pour que les professionnels participant à la formation soient aussi en exercice). Cela nécessitera de revisiter les conditions d'affectation des personnels du 2nd degré à l'ESPE. L'ESPE sera un interlocuteur privilégié des services académiques en termes de formation continue des personnels du MEN. Les personnels de l'Éducation Nationale affectés en EPLE seront représentés au sein du conseil d'école, dans les jurys de Master et au sein du conseil de perfectionnement de l'ESPE (et toutes les autres instances internes assurant les tâches d'auto-évaluation des formations).

Pour les autres professionnels, au cas par cas, ils seront associés selon les mêmes objectifs et procédures.

Objectifs

Dans un premier temps, le travail de l'ESPE avec les services rectoraux se concentrera sur :

- **la formation initiale** dans les **différentes Licences** des six Universités partenaires, en **Master MEEF en lien avec la formation « continuée »** (T1-T2) dans un souci de continuum de la formation initiale ;
- **la formation continue des personnels MEN**.

Les points suivants seront vus dans l'immédiat par le groupe de transition de l'ESPE, avant que le travail ne soit perfectionné, renforcé et complété dans le cadre de l'ESPE de plein exercice :

- affiner les référentiels :
 - référentiel des missions EAP qui sont définies par circulaire MEN ;
 - cahier des charges des mises en situation professionnelle en L et en M (avis des tuteurs, livret de stage, validation);
 - calendrier et cartographie des EAP et mise en situation professionnelle ;
- accueil des fonctionnaires stagiaires
 - journées de pré-rentrée des fonctionnaires-stagiaires, liens avec les UE 4 & 5 du MEEF 2 ;
- approche compétence
 - constitution, exportation, exploitation du PC-MEF ;
- cohérence dans une logique de formation en FTLV
 - continuum L / M / T1-T2 et au-delà ;
 - formation continue, préparations aux concours internes MEN, secondes carrières ;
 - conception, organisation, (co-)animation des journées de regroupements et des séminaires ;
 - travail spécifique sur les transitions primaire / secondaire et secondaire / supérieur ;
- part de la recherche
 - travail lié à la recherche : les EPLE sont à la fois terrain d'analyse et terrain d'expérimentation dans le cadre d'une recherche contributive et participative ;
 - association du CARDIE dans le GIS, notamment au sein en activités et des instances de pilotage du GIS

- association du CARDIE dans l'offre liée à l'UE 3 du MEEF, offre également ouverte à la formation continue
- suivi
 - soutien des services académiques à l'observatoire de l'entrée dans le métier
 - participation des services académiques aux conseils de perfectionnement.

En conclusion :

Travail dans une logique de coopération universités / rectorat pour concevoir, animer et suivre les formations dans une logique de formation tout au long de la vie et de constitution d'un portefeuille des compétences.

4.3 Outils de la coordination (incluant le processus de pilotage et de supervision, les procédures qualité et d'auto-évaluation)

Nous reprenons ici l'ensemble des instances évoquées dans le dossier pour proposer une synthèse de leur mise en relation.

Services de l'ESPE

Conseils et instances de pilotage

Bureau élargi du PRES (rôle de pilotage)
COSP (Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique)
Conseil d'Ecole de l'ESPE

Equipes communes (voir 4.1)

Equipes pédagogiques : de mentions, de parcours (niveau région), inter-parcours
Directeurs d'études des parcours de site, des parcours de région, des mentions
Jurys : de mentions, de parcours (niveau région)
Réseaux de référents et de tuteurs (tuteurs de terrain, tuteurs universitaires – ex. EAP)

Services communs

Service juridique

Notamment en charge du règlement des examens et règlement des études

Services d'information et de gestion

Service informatique : gestion du site, gestion des outils numériques d'enrichissement et de suivi à distance des enseignements – FOAD-, conception du PC-MEF (lien avec Service Tice)

Service administratif

Inscriptions...

Service d'information, de communication et d'orientation

Service d'information, de communication et d'orientation (par ex. sur les passerelles vers les formations du MEEF 4 ; sur les EAP), en lien avec SUAIO des universités.

Eventuellement dédoublé en

- service information et orientation
- service communication

DRH ESPE

Gestion des personnels ESPE

En lien avec DRH des universités (personnels des universités) et du Rectorat (temps partagés)

Service financier

Gestion des COM en lien avec les services financiers des universités et du Rectorat

Services liés à la FTLV (en lien avec commission FTLV du PRES)

Service de coordination de la formation continue (en lien avec services de FC des universités), animé par une équipe de pilotage (en lien avec COSP). Inclut :

- instance de coordination de la banque de modules proposés en T1-T2
- instance de conventionnement avec le rectorat sur certaines inscriptions (DU, concours internes, etc.)
- instance d'accompagnement dans la formation continue (droits au congé, information et accompagnement sur la mobilité, les passerelles, la réorientation de carrière) (liée aux services d'information et d'orientation).
- équipe de coordination de la formation des enseignants-chercheurs, y compris les doctorants (en lien avec les Ecoles Doctorales)

Observatoire d'entrée dans le métier.

Service de coordination de validation des acquis

En lien avec les services de validation des acquis des universités ; service de bilan des compétences

Service de coordination des enseignements de Langues vivantes

Inclut conception des UE de MEEF, CF langue, DU CLES 2, mutualisation d'un vivier de formateurs

Service de coordination des enseignements des ressources et outils numériques

Inclut innovation numérique et pédagogique, conception et organisation des modules et UE TCN, dispositif de certification C2i2e au niveau du PRES, DU C2i2e

Conception et gestion de la banque transversale de séminaires en MEEF 2

En lien avec le GIS et le CARDIE

Conception et gestion pédagogiques du tronc commun d'UE 4

Service de mise en stage

En MEEF, en préprofessionnalisation en L avec la mise en place d'une banque de stages

Service de conception et de gestion pédagogiques de la préprofessionnalisation

Mise en convergence ; référentiel EAP ; accompagnement et validation EAP

Service de Formation des formateurs et tuteurs

En partenariat avec le rectorat, et en lien avec les formations proposées dans le MEEF mention 4

Service de suivi des publics spécifiques

Services liés à la recherche

GIS (en lien avec le CARDIE)

Services d'évaluation

Cellule d'autoévaluation (en lien avec ORES et OFIVE)

Conseils de perfectionnement des mentions et parcours (à l'échelle régionale)

Services hors- périmètres ESPE avec lesquels des liens étroits seront tissés

Services du PRES

CA
Services juridiques
Commission FTLV du PRES
UNR
Réseau Interuniversitaire de Bilans de compétences « Option+ ».

Services universitaires

Directions des Etudes
Réseau des VP-CEVU

ORES/OFIVE (observatoires de formations)

SUAIO des universités partenaires

DRH des universités partenaires

Formation continue des universités partenaires
Services de validation des acquis

CRL
Pôle régional CLES Nord-Pas de Calais

Relais handica,
Correspondants vie étudiante

SCD

SEAD

Laboratoires

Services liés à l'accompagnement, à la formation et à l'innovation numérique et pédagogique des établissements universitaires :

- le Service Universitaire de Pédagogie de Lille 1 ;
- le Service de Pédagogie et d'Innovation Numérique de Lille 2
- le Centre de Ressources et d'Accompagnement à la Formation et le Centre de Ressources en langues de Lille 3 ;
- les Services Numériques et Nouvelles Technologies de l'ULCO ;
- la Mission d'Innovation Pédagogique de l'Université d'Artois ;
- la Cellule TICE de l'UVHC

Ecoles Doctorales

Maisons des Sciences*
MESHS*

** qui ne sont pas des services universitaires...*

Services académiques

Réseau des inspecteurs

Réseau des formateurs et tuteurs

Délégation Académique à la formation des personnels

Service rectoral de l'innovation

4.4 Lien avec la recherche

Liens entre l'ESPE et la recherche

Éléments issus des textes de référence (la loi d'orientation et cadre national)

La recherche est une des missions des futures ESPE. Dans la loi d'orientation, l'article "Art. L. 721-2 du chapitre 1^{er} « missions et organisation des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation » stipule que les ESPE « participent à la recherche disciplinaire et pédagogique ». Ce même article fixe le périmètre et l'horizon de l'action de l'ESPE : elle recouvre les dimensions régionale, nationale et internationale et vise à développer la recherche sur les méthodes efficaces d'enseignement et d'apprentissage.

La place de la recherche dans la formation initiale et continue des enseignants et formateurs est précisée à plusieurs endroits de la loi d'orientation. Ainsi, la recherche « sera au cœur des enseignements qui seront dispensés au sein des ESPE » et « un effort important dans le domaine de la recherche et développement sera conduit pour développer des solutions innovantes en matière d'utilisation du numérique pour les apprentissages fondamentaux ».

Par ailleurs, le cadre national des formations liées aux métiers du professorat du 1^{er} et du 2nd degré et de l'éducation (document de travail soumis à la concertation) propose quelques éléments pour rendre opérationnels les principes mentionnés dans la loi d'orientation :

- « La formation répond aux attentes du diplôme national de master telles que précisées par l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, notamment l'adossement à la recherche. »
- « La formation s'appuie sur une activité d'initiation à la recherche, qui permet à l'étudiant et à l'enseignant stagiaire de se familiariser à la démarche scientifique. Au-delà de son contenu disciplinaire, cette activité de recherche doit permettre l'acquisition de compétences en lien avec l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles. »

Les objectifs

En référence au cadre esquissé par la loi d'orientation et le cadre national, la mission de recherche de l'ESPE consiste à :

- promouvoir la recherche sur les questions de l'apprentissage, l'enseignement, la formation et l'éducation, que ce soit en lien avec des demandes spécifiques à la refondation de l'école ou à des demandes sociales plus générales (apprentissage fondamentaux, violence à l'école, inclusion des élèves aux besoins spécifiques...)
- Inciter et soutenir la production des savoirs utiles/nécessaires pour innover en enseignement, en éducation et en formation (ceci inclut les recherches sur les technologies et l'ingénierie éducative mais aussi sur le sens du métier, l'identité enseignante et la professionnalisation) ;
- soutenir la veille scientifique et pédagogique en promouvant l'ouverture sur les pratiques et les expériences d'enseignement, d'éducation et de formation nationale et internationale par l'échange, la collaboration et l'organisation de manifestations scientifiques (et par la mise à disposition des étudiants, des enseignants en exercice et des formateurs des produits de cette veille scientifique et pédagogique ;
- inciter et soutenir la collaboration des équipes de recherche régionales dans une logique de recherche participative appuyée sur un réseau de professionnels en exercice dans les différents contextes d'éducation et de formation.

Le contexte de recherche de l'ESPE

Pour réaliser ces objectifs, l'ESPE inscrit son action dans un contexte de recherche régional et national pré-existant :

- l'ESPE s'appuie sur ses enseignants chercheurs, spécialistes de différentes disciplines de recherche, appartenant à plusieurs équipes de recherches régionales et nationales ;
- l'ESPE s'appuie également sur les laboratoires de recherche d'adossement de ses différents masters de formation des enseignants ou co-habilités avec les universités de la région ;

- L'ESPE collabore avec les acteurs de l'éducation et de la formation et les acteurs socio-économiques, au niveau régional et national (académie, établissements scolaires, institutions de formation, entreprises, associations, région).

Structuration sous forme d'un groupement d'intérêt scientifique

L'ESPE, un levier pour la structuration régionale de la recherche

Pour veiller à l'irrigation des formations dispensées à l'ESPE par la recherche, l'ESPE s'appuiera sur les **laboratoires de la région Nord Pas-de-Calais** et sur **les services d'innovation du rectorat**, piloté par le CARDIE (Conseiller Académique en Recherche, Développement, Innovation et Expérimentation).

L'ESPE est un levier précieux pour **structurer en région la recherche** autour des questions liées à l'enseignement, l'éducation, la formation et l'ingénierie numérique et pédagogique, questions qui doivent aussi être éclairées par les apports de la psychologie et de la sociologie.

Mise en place d'un groupement d'intérêt scientifique

La fédération des acteurs régionaux de la formation et de la recherche se fera par une structuration de type **Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS)**. Cette instance, régie de façon contractuelle entre établissements partenaires sera hébergée par le PRES. Cette coordination permettra d'associer :

- les laboratoires dont les objets de recherche sont liés à la formation en milieu scolaire, périscolaire et universitaire et à la formation d'adultes ;
- le CARDIE, dont le service innovation au sein du rectorat développe son travail selon les axes méthodologiques propres à la recherche ;
- les services liés à l'accompagnement, à la formation et à l'innovation numérique et pédagogique des établissements universitaires :
 - l'Université Numérique Régionale Nord-Pas-de-Calais ;
 - le Service Universitaire de Pédagogie de Lille 1 ;
 - le Service de Pédagogie et d'Innovation Numérique de Lille 2
 - le Centre de Ressources et d'Accompagnement à la Formation de Lille 3 ;
 - les Services Numériques et Nouvelles Technologies de l'ULCO ;
 - la Mission d'Innovation Pédagogique de l'Université d'Artois ;
 - la Cellule TICE de l'UVHC

Un travail collectif dans une logique locale, nationale, internationale

La constitution de ce GIS **facilitera la réponse collective et concertée aux appels à projets nationaux et internationaux et permettra de développer à la fois des appels à projets locaux et des réponses**, dont les priorités seront définies en lien avec l'ESPE.

L'instance de pilotage du GIS devra associer les personnels de l'ESPE, les laboratoires et les chercheurs compétents dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation, de la formation et de la pédagogie, le CARDIE, les personnels d'EPL souhaitant prendre part aux activités de recherche-action menée sous l'impulsion du GIS.

L'innovation numérique et pédagogique

Un enjeu majeur dans un contexte où les besoins évoluent et se diversifient

L'ESPE entend **favoriser l'innovation numérique et pédagogique** selon une approche contributive incluant un retour réflexif et partagé par tous les acteurs du dispositif de formation afin d'améliorer des pratiques et d'irriguer les formations et la formation des formateurs.

C'est pourquoi, le GIS promouvra en particulier des formes de **recherche participative**, qui mobilisera la diversité des publics formés par l'ESPE et des formateurs prenant part à l'offre de formation ESPE. La participation des services académiques et de représentants des EPLE permettra un **accès privilégié à une grande diversité de terrains et d'acteurs**, pour **recensement, analyse et expérimentation**. L'ESPE, pas son périmètre permet de mettre en œuvre des perspectives collectives et transdisciplinaires sur les objets dont se saisira le GIS.

Innover et évaluer les innovations

De surcroît, les travaux menés à l'initiative conjointe du GIS et de l'ESPE devront permettre **d'analyser les dispositifs d'innovation pédagogique et déboucher sur des propositions pour favoriser l'appropriation de ces innovations par tous les acteurs régionaux**. Une attention particulière sera accordée à l'intégration de ressources et des outils numériques dans les dispositifs d'innovation pédagogique. L'un des axes prioritaires consistera en l'analyse de modalités hybrides de formation (présentiel/distanciel).

Le choix d'une **démarche participative avec les professionnels** est central et passe par la constitution d'un **réseau de partenaires parmi les enseignants des écoles et des EPLE** (cf. partie 3.7)

Contribution aux formations

La place de la recherche sera également centrale dans la formation initiale et continue. Outre son rôle dans **l'adossement des formations**, la recherche développera une **offre de séminaires**, pour alimenter en présentiel et en distanciel enrichi, les formations (incluant bien entendu l'UE 3 du MEEF)

De façon concertée à l'échelle régionale, l'offre de séminaires abordera et mettra en perspectives les contenus nécessaires :

- **pour permettre un travail d'analyse de la globalité des expériences et compétences développées dans le cadre d'une formation et/ou de ses pratiques professionnelles** (maîtrise des fondamentaux disciplinaires, exploitation des périodes de mise en situation professionnelle, réflexion sur la didactique de la/des disciplines, connaissance du contexte d'exercice du métier), travail qui se traduira notamment par la production par les étudiants en formation initiale d'un mémoire et d'une soutenance (UE 5 du MEEF 2) ;
- **pour irriguer la formation continue par les apports de la recherche, de manière à sensibiliser et former les publics (MEN/MESR/autres publics) aux problématiques, méthodes et enjeux de la recherche dans une perspective professionnelle.**

Exploiter la diversité des situations et des acteurs pour la création d'une culture commune

La mixité des publics auxquels s'adressera l'ESPE (FI, FC, personnels MEN, MESR, étudiants en reprise d'études...) et la diversité des lieux de formation auxquels les personnels et étudiants de l'ESPE seront familiarisés ouvrira la possibilité de tirer profit des apports de ce **contexte unique de formation**. Cette situation facilitera pour tous les publics et tous les formateurs :

- l'appropriation des savoirs et méthodes issus de la recherche
- l'acquisition de compétences et d'aptitudes à l'innovation pédagogique et à la pédagogie numérique
- le développement d'une culture commune, du premier degré à l'université et au-delà.

En conclusion :

Une logique coopérative pour la recherche au niveau du PRES Université Lille Nord de France, passant par la constitution d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS).

Des liens étroits entre recherche et formations (via les éléments du bloc recherche ouverts en formation initiale et continue de tous les personnels).

L'innovation numérique et pédagogique constitue un enjeu majeur dans un contexte où les besoins évoluent et se diversifient. Le choix d'une démarche participative avec les professionnels est central et passe :

- par la constitution d'un réseau de partenaires parmi les enseignants des écoles et des EPLE ;
- et par un travail exploitant la diversité des terrains.

5. MODELE ECONOMIQUE

5.1 Principes retenus pour la construction du modèle économique du projet

Moyen humain transféré de l'université d'Artois vers l'ESPE.

Il a été convenu qu'au 1^{er} septembre 2013, le personnel de l'IUFM sera mis à disposition de l'ESPE. Ces ressources humaines sont composées d'approximativement 200 BIATSS, 80 enseignants-chercheurs et 110 enseignants (PRAG et PRCE).

Budget projet

Rappelons d'abord que l'allocation des moyens préconisée par le ministère tient compte de la contribution de chaque établissement à l'ESPE : un « ratio de contribution » unique globalisant les moyens des établissements en termes de masse salariale et de coût de fonctionnement sera communiqué à la DGESIP à partir duquel seront corrigés les effectifs étudiants propres à l'ESPE.

La simulation du modèle économique a été effectuée à l'aide des effectifs de l'année 2011-2012 et des volumes horaires des maquettes actuelles (SMEEF et MEF).

Une fois rendus les arbitrages sur les seuils d'ouverture et la carte des formations (point à l'ordre du jour du bureau du PRES du 27 mai), **la part de contribution des établissements liée aux formations sera présentée en trois blocs :**

1. **un bloc formation** : la masse salariale liée à la charge pédagogique, calculée sur base d'un salaire moyen, ainsi que le coût de fonctionnement de la formation (matériel pédagogique, produit...) ;
2. **un bloc logistique** : coût du m² calculé en fonction du nombre d'étudiants, frais d'électricité, d'entretien de nettoyage, amortissements mobiliers et immobiliers ;
3. **un bloc administration générale et services centraux** : la masse salariale est calculée en fonction du nombre d'étudiant et sur base d'un salaire moyen.

Cette simulation devra être complétée par la prise en charge de l'activité de recherche et la gouvernance assurée par le PRES.

5.2 Méthode d'estimation du budget de l'ESPE

Périmètre

Toutes les formations en masters de l'enseignement dispensées dans les six universités du PRES Université Lille Nord de France (l'Artois, Lille 1, Lille 2, Lille 3, l'ULCO, l'UVHC, incluant donc l'ex-IUFM, école interne de l'université d'Artois) ainsi que les enseignements dispensés dans le cadre des préparations aux Agrégations internes.

Démarche

Partir des données de Lille 1 et Lille 3 sur les trois blocs détaillant les charges (Formation, Logistique & Administration générale et services communs) par domaines de formation (mathématiques, sciences expérimentales, économie-gestion, lettres-sciences humaines, STAPS).

Calculer un coût moyen à l'étudiant sur chacun des domaines pour ces deux universités. Les coûts moyens ainsi estimés bien que différents d'un domaine à l'autre, d'une université à l'autre sont cohérents.

Appliquer cette moyenne aux autres universités au regard du nombre d'étudiants concernés.

Intégrer les charges de l'IUFM selon le niveau de détail fourni ; sinon appliquer les ratios moyens calculés sur les 2 universités référentes.

Reprendre les dépenses centrales de l'ESPE mentionnées dans le bloc 3 (Administration générale et services communs).

Procédures en trois étapes

1ère étape : Relever les données des deux universités référentes pour chaque discipline (mathématiques, sciences expérimentales, économie-gestion, lettres-sciences humaines, STAPS).

Effectifs

Effectifs des MEF et Prépa Prépa Agreg interne

Bloc 1 : Formation

Enseignants

Heures équivalent TD (HETD) des enseignants-chercheurs -E-C)

Volume d'enseignement dispensé par les enseignants chercheurs en poste (PR et MCF) dans le cadre des MEF et Prépa Agreg interne ; que ces heures aient été réalisées sur obligation de service ou en heures complémentaires (HC).

Valorisation au coût horaire moyen (moyenne des rémunérations des E-C divisée par 2 (recherche/enseignement) et par 192 h).

HETD des PRAG, PRCE, ATER, Maîtres de langues...

Volume d'enseignement dispensé par tous les enseignants en poste autres que les E-C (PRAG, PRCE, ATER, Maîtres de langues...) dans le cadre des MEF et Prépa Agreg interne ; que ces heures aient été réalisées sur obligation de service ou en HC.

Valorisation au coût horaire moyen (moyenne des rémunérations de tous ces enseignants en poste autres que les EC divisée par 384h).

HETD (vacataires et contractuels) :

Volume d'enseignement dispensé par les chargés de cours, les vacataires et les contractuels dans le cadre des MEF et Prépa Agreg interne.

Valorisation au coût moyen de l'heure TD (prenant en considération les titulaires, les non titulaires).

Valorisation de la masse salariale (MS) dans le budget de projet :

Somme de toutes les valorisations sur les trois types d'intervenants.

BIATSS (secrétariat)

ETP :

Nombre d'ETP de chaque composante d'enseignement concernée au prorata des effectifs (MEF et Prépa Agreg interne).

Valorisation de la masse salariale dans le budget de projet :

Valorisé au salaire moyen annuel d'un BIATSS catégorie B SAENES.

Nombre d'ETP x salaire moyen annuel catégorie B.

BIATSS (appui à l'enseignement)

ETP :

Estimation à partir des volumes d'enseignement dispensés quelque soit le statut de l'intervenant. Application d'un rapport 1/3 CM ; 2/3 TD. Estimation d'un temps de préparation d'1/2 h pour 3h de TD. Rapporter le résultat au temps de travail annualisé pour un BIATSS (1 505 h) pour obtenir le nombre d'ETP.

Valorisation de la masse salariale dans le budget de projet :

Nombre d'ETP x coût moyen annuel catégorie B.

Fonctionnement

Budget consommé par les composantes concernées (classe 6 hors dot amortissements) au prorata des effectifs (MEF et Prépa Agreg interne).

Bloc 2 : Logistique

Logistique : Formation :

m² surface hors œuvre nette (m² SHON) :

Surfaces exprimées en m² SHON (bureaux, salles de cours, amphis, dégagements, sanitaires...) affectées à l'enseignement, pour les composantes concernées, au prorata du nombre d'étudiants (MEF et Prépa Agreg interne) au regard du total des étudiants sur chaque discipline. Il est ainsi possible de calculer par discipline un nombre de m² à l'étudiant qui sera multiplié par le nombre d'étudiants concernés.

€/m² :

Coût au m² des charges de bâtiment (électricité, chauffage, entretien, maintenance... & charges des personnels liés à ces activités) des surfaces affectées à l'enseignement ou des surfaces totales si la distinction n'est pas possible. Ajouter toutes les charges d'amortissement (mobilier et immobilier).

Valorisation € :
Surfaces retenues x coût au m².

Logistique : Administration Générale et Services Communs

M2 SHON :

Surfaces exprimées en m2 SHON (bureaux, dégagements, sanitaires..) affectées à l'administration générale et aux services communs, au prorata du nombre d'étudiants (MEF et agreg interne) au regard du nombre d'étudiants total.

€/m² :

Coût au m² des charges de bâtiment (électricité, chauffage, entretien, maintenance, ... charges des personnels liés à ces activités) des surfaces affectées à l'administration générale et aux services communs ou des surfaces totales si la distinction n'est pas possible. Ajouter toutes les charges d'amortissement (mobilier et immobilier).

Valorisation € :
Surfaces retenues x coût au m².

Bloc 3 : Administration Générale et Services Communs

Valorisation de la Masse Salariale dans le budget de projet

Soit MS calculée à partir des ETP nécessaires et du salaire moyen annuel calculé pour 1 ETP BIATSS SAENES, soit reprise du montant total des charges des personnels affectés à l'administration générale et aux services communs. Cette masse salariale est ensuite proratisée au nombre d'étudiants concernés par discipline. Estimation d'un coût de la masse salariale (bloc 3) à l'étudiant.

Valorisation des charges de Fonctionnement

Reprendre des budgets les charges de fonctionnement (classe 6 hors amortissement) de l'Administration Générale et des Services Communs rapportées au nombre d'étudiants total et proratisé au nombre d'étudiants par discipline. Estimation d'un coût de Fonctionnement (AG+SC) à l'étudiant.

Total et coût moyen complet à l'étudiant

Faire la somme de tous les postes de dépenses pour obtenir un coût total par discipline.
Rapporter ce coût complet à l'étudiant.

2ème étape : Partir du coût moyen complet à l'étudiant estimé à partir des données des deux universités référentes et l'appliquer sur les autres universités partenaires en utilisant les moyennes calculées précédemment. Calculer en dernier lieu le coût de l'enseignement (bloc 1) en déduisant du coût complet les coûts partiels estimés sur les autres postes.

Pour l'ensemble des universités partenaires : (moyenne retenue x effectifs)

Effectifs

Effectifs par discipline repris des données du Rectorat pour les MEF.

Bloc 1 Formation

Le coût différentiel correspond au coût de l'enseignement à l'étudiant du bloc Formation.

Enseignants

Valorisation de la masse salariale dans le budget de projet :

Multiplier ce coût différentiel par le nombre d'étudiants de chaque discipline ; le résultat donne par discipline le coût des charges d'enseignement soit la MS.

HETD (E-C, Enseignants, Vacataires, Contractuels)

Valoriser le taux horaire moyen selon la moyenne pondérée à partir des taux par statut et des volumes horaires par discipline pour les deux universités référentes.

Calculer un pourcentage d'heures réalisées par statut tous domaines confondus pour les 2 universités référentes.

En déduire le vol HETD par statut en divisant la MS par le taux horaire moyen et en multipliant par le % d'heures par statut.

BIATSS (secrétariat)

ETP :

Nombre d'ETP calculé à partir des effectifs étudiants concernés par discipline et d'une estimation d'1 ETP pour 80 étudiants.

Valorisation de la masse salariale dans le budget de projet :

Valorisation au salaire moyen annuel d'1 ETP catégorie B (arrondis à 50 000 euros).

Nombre d'ETP x salaire moyen annuel catégorie B.

BIATSS (appui à l'enseignement)

ETP :

Seul l'IUFM a indiqué un nombre d'ETP réel. Si une université était amenée à fournir un nombre d'ETP, ce chiffre serait repris. Au cas où une université serait dans l'incapacité de fournir un nombre d'ETP, la règle mise en place plus haut serait reprise.

Valorisation de la masse salariale dans le budget de projet :

Nombre d'ETP x coût moyen annuel catégorie B SAENES arrondi à 50 000 €.

Fonctionnement

Calculer à partir des charges de fonctionnement des 2 universités référentes rapportées à l'étudiant x effectifs étudiants MEF de chaque discipline.

Bloc 2 : Logistique :

Logistique : Formation

M2 SHON :

Calculer à partir des surfaces des deux universités référentes rapportées à l'étudiant x effectifs étudiants MEF de chaque discipline.

€/m² :

Coût moyen au m² calculé à partir du total des charges et des surfaces des deux universités référentes.

Valorisation € :

Surfaces calculées ci-dessus x coût moyen au m² calculé ci-dessus.

Logistique : Administration Générale et Services Communs

M2 SHON :

Calculer à partir des surfaces des deux universités référentes rapportées à l'étudiant x effectifs étudiants MEF de chaque discipline.

€/m² :

Coût moyen au m² calculé à partir du total des charges et des surfaces des deux universités référentes.

Valorisation € :

Surfaces calculées ci-dessus x coût moyen au m² calculé ci-dessus.

Bloc 3 : Administration Générale et Services Communs :

Valorisation de la masse salariale dans le budget de projet :

Calculer à partir du total de la MS des 2 universités référentes rapportée à l'étudiant x effectifs étudiants MEF de chaque discipline.

Valorisation des charges de Fonctionnement

Calculer à partir du total des charges de fonctionnement des 2 universités référentes rapportée à l'étudiant x effectifs étudiants MEF de chaque discipline.

Total et coût partiel à l'étudiant

Pour une université partenaire donnée :

Sommer tous les postes de dépenses renseignés pour obtenir un coût partiel par discipline (il manque les charges d'enseignement).

Rapporter ce coût partiel à l'étudiant.

Déduire ce coût partiel du coût complet à l'étudiant calculé pour les deux universités référentes.

Bloc 1 Formation :

Le coût différentiel correspond au coût de l'enseignement à l'étudiant du bloc Formation.

Enseignants

Valorisation de la masse salariale dans le budget de projet

Multiplier ce coût différentiel par le nombre d'étudiants de chaque discipline ; le résultat donne par discipline le coût des charges d'enseignement soit la MS.

HETD (E-C, Enseignants, Vacataires, Contractuels)

Valoriser le taux horaire moyen selon la moyenne pondérée à partir des taux par statut et des volumes horaires par discipline pour les deux universités référentes.

Calculer un pourcentage d'heures réalisées par statut tous domaines confondus pour les 2 universités référentes.

En déduire le vol HETD par statut en divisant la MS par le taux horaire moyen et en multipliant par le % d'heures par statut.

3ème étape : Intégrer l'IUFM

Pour l'IUFM, reprendre les données transmises sur les volumes d'enseignement, le nombre d'ETP BIATSS, les surfaces utilisées, le tout valorisé à la moyenne calculée sur les deux universités de référence tous domaines de formation confondus sur chacun des blocs. Les charges de fonctionnement liées au bloc enseignement sont celles précisées par l'IUFM. Les charges de l'administration générale et des services centraux sont valorisées selon le coût moyen calculé sur les deux universités de référence :

Budget académique - formation initiale et continue

		formation initiale		formation continue		valorisation en €		
		en heures	en ETP	en heures	en ETP	apport	attente	total
1° degré	maîtres formateurs et DEA contractuels concours	25		25		3 149 500 €		3 149 500 €
		274				7 534 820 €		7 534 820 €
2° degré	enseignants en ARE	2675	4,1	3691	5,7		625 076 €	625 076 €
	HSE	3986	6,2	5209	8,0		396 811 €	396 811 €
	vacations PLC	513	0,8	1830	2,8		103 326 €	103 326 €
	vacations universitaires			145			6 405 €	6 405 €
	contractuels concours		300			8 250 174 €		8 250 174 €
	prépa agrégation - heures			1133			48 657 €	48 657 €
	prépa agrégation - prestations						4 552 €	4 552 €
	actions spécifiques - heures			120			7 508 €	7 508 €
	actions spécifiques - prestations						1 050 €	1 050 €
	tutorat stagiaires			pm		945 000 €		945 000 €
	tutorat M1	pm				71 820 €		71 820 €
	tutorat M2	pm				137 550 €		137 550 €
divers	emplois d'avenir professeur	581				3 895 884 €		3 895 884 €
	tutorat des EAP	581				183 015 €		183 015 €
balance						24 167 763 €	1 193 385 €	25 361 148 €

Budget de l'ESPE pour 2013

BUDGET ESPE 2013

	Effectifs	ESPE																		TØAL	Ct étudiant
		BLOC 1 : formation									BLOC 2 : logistique (e)						BLOC 3 : Admin générale et SC (f)				
		Enseignants (a)				BIATSS : secrétariat (b)			BIATSS : appui à l'ens. (c)		Fonct. (d)	Logistique : formation			Logistique : adm gnl et sc			Admin générale et SC			
		EC	Ens	Vac	valo MS		valo MS		valo MS			m² SHON	€/m2	€	m² SHON	€/m2	€	valo MS	Fonct.		
		HETD	HETD	HETD	€	ETP	€	ETP	€	€							€	€			
Mathématiques	147	2 109	351	114	557 449	2	91 875	0	0	33 491	786	130	94 343	501	129	59 826	102 971	70 348	1 010 303	6 873	
Sciences expérimentales	203	3 158	1 786	130	1 070 418	3	126 875	0	15 585	33 329	1 143	130	134 337	734	129	86 139	144 170	95 303	1 706 156	8 405	
Economie gestion	69	555	628	46	251 736	1	43 125	0	0	11 420	375	130	44 790	239	129	28 494	48 528	32 839	460 931	6 680	
Lettres - Sciences Humaines	2 027	23 958	40 997	4 580	12 536 600	42	2 084 705	2	100 328	1 265 168	18 973	130	2 492 019	6 881	129	902 919	3 932 301	1 043 801	24 357 840	12 017	
DU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	130	0	0	129	0	0	0	0	#DIV/0!	
ASH (formation continue)	112	706	1 963	38	493 349	1	50 164	0	0	104 334	1 395	130	181 330	451	129	58 232	50 164	56 896	994 469	8 879	
STAPS	183	2 367	813	353	698 782	2	116 250	0	0	21 140	812	130	105 599	498	129	64 180	122 427	92 964	1 221 343	6 674	
TOTAL	2741	32 853	46 537	5 261	15 608 334	50,1	2 512 994	2	115 913	1 468 883	23 484	130	3 052 418	9 304	129	1 199 789	4 400 561	1 392 150	29 751 042	10 854	

(a) La valorisation se fait sur la base d'un salaire moyen par catégorie (E-C et Enseignants) en prenant en compte la rémunération + primes. Toutes les HC (E-C, Enseignants et Vacataires) sont imputées sur les Vacataires (au taux moyen).

(b) La valorisation se fait sur la base d'un salaire moyen calculé à partir de la rémunération et les primes de l'ensemble des BIATSS, toutes catégories confondues.

(c) Concerne la rémunération des heures temps plein.

(d) Budgets consommés par les composantes (classe 6, hors amortissements).

(e) Frais d'électricité, d'entretien, de nettoyage... (dont amortissements mobiliers et immobiliers) + Masse salariale inhérente d'une part pour la formation et d'autre part pour l'administration générale et les services communs. Le nombre de m² est estimé en fonction du coût unitaire au m² des établissements multiplié par le nombre d'étudiants. Pour l'administration générale, l'estimation du nombre de m² se fait globalement en fonction du nb d'étudiants dans l'établissement, puis, le nombre de m² estimé pour chaque discipline doit être ventilé en fonction du nombre d'étudiants.

(f) Charges de l'administration générale et des services communs en masse salariale (selon le salaire moyen calculé pour les personnels rapporté aux ETP nécessaires) et fonctionnement (charges budgétaires de classe 6 (hors amortissements). Ventilation dans les disciplines en fonction du nombre d'étudiants.

Méthodologie :

Calcul d'un coût moyen étudiant (Coût complet Lille1 et Lille 3) appliqué aux autres universités intervenantes.

ETP BIATSS secrétariat : hypothèse de 1 ETP pour 80 étudiants.

Masse salariale BIATSS : hypothèse de 50 000 € par an en catégorie B SAENES.

ETP BIATSS appui à l'enseignement : hypothèse de 1/3 CM et 2/3 TD, estimation du temps passé par HTD 1/2 heure pour 3h de TD.

Masse salariale BIATSS : hypothèse de 50 000 € par an en catégorie B SAENES.

ANNEXES

Annexe : Cartographie des formations universitaires régionales en lien avec le périmètre de l'ESPE

Université porteuse pour l'actuelle habilitation	Types de formations				
	Diplômes universitaires (DU)	Masters existants, entrée sans prérequis	Masters existants, entrée avec prérequis	Masters (M1-M2 ou M2) en préparation pour le prochain quinquennal et pour la période transitoire (2013-2014)	Autres propositions existantes (dès la licence)
Artois	<p>DU portés par les masters existants, supportés par les coûts des masters (seront peut-être amenés à disparaître)</p> <p>DU PE et CPE : re-préparation aux écrits et oraux</p>	<p>Parcours du Master SMEEF PE (professeur des écoles)</p> <p>Parcours du Master SMEEF CPE (conseiller principal d'éducation)</p>	<p>Master Français Langues Etrangères FLE (pour les étudiants en LVE)</p> <p>Master (M2) muséo-expographie (étudiants issus de filières lettres ou histoire; métiers de la documentation en dehors de l'Éducation Nationale)</p>	<p>Evolution du Master FLE (pour les étudiants en LVE) : proposition d'un parcours à distance</p> <p>Master littérature de jeunesse (pour les parcours Lettres) : à distance (FI/FC)</p> <p><u>Période transitoire (2013-2014), puis pour le prochain quinquennal :</u></p> <p>Parcours (du nouveau master MEEF) coopération internationale et enseignement scolaire (enseignement à l'étranger, ONG...)</p> <p><u>Pour le nouveau Master MEEF ,</u></p> <p>Parcours coopération régionale et enseignement scolaire (pour les chargés de projets éducatifs, les contrats ville, la gestion de projets)</p> <p>Parcours « pratique accompagnée » ou « re-préparation aux concours »</p>	
Lille 1		Master Ingénierie de formation		Master Médiations et cultures scientifiques et techniques (pour	

		<p>Master Ingénierie pédagogique multimédia (M2)</p> <p>Master expertise recherche en formation d'adultes (poursuite possible en doctorat)</p>		les étudiants de STS) (poursuite possible en doctorat)	
Lille 2	<p>DU en complément des formations existantes : expertise vidéo, préparation mentale, yoga (pour améliorer les conditions de travail des professionnels), management des clubs sportifs.</p> <p>Réorientation vers les métiers de la sécurité : pompier, gendarme...</p> <p>Préparation au concours de lieutenant de police (Bac + 3) par l'intermédiaire de l'Institut de criminologie (faculté de droit)</p>		<p>Master enseignement avec préparation CAPEPS (étudiants en STAPS)</p> <p>Master activités physiques adaptées pour la santé (APAS) : rééducation, réinsertion (milieu carcéral) (étudiants en STAPS)</p> <p>Master entraînement et optimisation de la performance (prérequis nécessaires)</p> <p>Master management du sport (prérequis nécessaires)</p>		<p>AUEC : attestations universitaires d'enseignements complémentaires (par exemple les politiques sportives dans les collectivités territoriales)</p> <p>Préparation aux concours Educateur ou Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS et CTAPS)</p> <p>Projet personnel étudiant : accompagnement à l'insertion professionnelle (AIP) : de L1 à M2 : mutualisation des informations (journées banalisées ; tables rondes organisées dans des modules d'enseignement avec une présentation des métiers par des professionnels).</p> <p>Capacité en droit : formation en deux ans qui accueille surtout un public de formation continue, notamment en reconversion.</p>
Lille 3		<p>Master HUFA (Humanités et formation administrative) : 2 parcours : Administration générale, scolaire, universitaire et périscolaire ; Administration territoriale (avec préparation de concours)</p>	<p>Master 2 RHIE (Ressources humaines dans les Institutions Educatives) (expérience professionnelle d'au moins 3 ans)</p>	<p>Master 2 MEPOT (Médiations éducatives et politiques territoriales) (pour la formation initiale et continue).</p>	

		<p>Master DEFF (Didactique, Enseignement et Formation de formateurs)</p> <p>Master 1 encadrement conseil orientation (FI/FC), avec ensuite une poursuite dans l'un des M2</p> <p>Master 2 AERTEF (Analyses, Etudes et recherches sur le Travail éducatif et la Formation) (poursuite possible en doctorat)</p>	<p>Master 2 TISLE (Travail Social, Insertion Sociale et Lutte contre les Exclusions) (professionnels du travail social ; ouvert aux étudiants de formation initiale)</p> <p>Master 2 CDVA (Conseil en Développement des Compétences et Validation des Acquis) (pour les professionnels de ce champ ; ouvert aux étudiants de formation initiale)</p> <p>Master Santé (Métiers de l'éducation pour la santé, de la prévention et de la promotion de la santé) (pour les professionnels de ce champ ; ouvert aux étudiants de formation initiale)</p>	<p>Master 2 DENFA (Didactique des Educations Non Formelles et des Animations) (FI/FC)</p>	
Littoral (ULCO)	DU pour la réparation des concours (lettres, espagnol, anglais, maths, physique, chimie, histoire, géographie, STAPS)		<p>Master Management des compétences (pour la VAE)</p> <p>Master FLE ingénierie de formation (pour les étudiants en LVE)</p>		<p>UE démarche d'investigation scientifique, en collaboration avec l'Inspection Académique : enseignements de sciences, de l'histoire et géographie (pour les étudiants en sciences de L2 et L3)</p> <p>De L1 au M2 : modules d'aide à la définition du projet professionnel et à l'insertion (PEC, conférences, ateliers, rencontres avec professionnels, visites), donnant droit à ECTS</p> <p>Unités d'ouverture : découverte de compléments de formation sur des thèmes n'appartenant pas aux parcours (une unité par semestre) (=3 ECTS)</p>

					Possibilité dans certains parcours de suivre des unités hors disciplines préparant à certains concours (ex : cours de mathématiques en lettres)
Valenciennes (UVHC)	DU pour la réparation des concours (sous réserve)	Master management et qualité des dispositifs de formation (MQDF) : Deux parcours : 1) conception et suivi de formation ; 2) ingénierie pédagogique pour publics spécifiques (secteur petite enfance) (parcours 2 : souvent des professionnels)	Master culture et patrimoine (principalement pour lettres, histoire, géographie) (deviendrait le parcours d'un master plus large sur culture et territoires)	Restructuration du master management et qualité des dispositifs de formation : Parcours 1 resterait inchangé ; Parcours 2 : ingénierie pédagogique pour publics spécifiques (serait rattaché au service de formation continue)	

Annexe : Eléments transversaux en MEEF

UE 3

S'il revient au directeur d'études de parcours de choisir et d'ouvrir le panel de séminaires qu'il destine à l'étudiant de MEEF, une **banque transversale de séminaires de recherche sera néanmoins proposée en MEEF 2 pour la rentrée 2014-2015**. Il s'agit d'une première expérience : une évaluation pour la mi-quinquennal permettra de voir si cette expérience peut être étendue.

Ces séminaires communs pourront soit s'inscrire dans une dominante (ex. sociologie de l'éducation), soit être pluridisciplinaires (ex. apprentissages). Ils peuvent dans ce dernier cas articuler deux approches dominantes (ex. droit et philosophie) ou étayer une approche majeure (ex. histoire de l'éducation) par d'autres (ex. sociologie, didactique) selon la thématique de recherche.

Les séminaires inter-mentions, dont l'expérience a déjà été faite, offrent l'avantage de contribuer à la construction de la culture commune, de permettre des échanges entre étudiants travaillant sur des objets et des méthodologies proches mais sur des niveaux très différents (PE, PLC) ou à partir de postures professionnelles différentes (CPE, PE ou PLC), et d'offrir de bonnes conditions de mutualisation des ressources.

Les heures en présentiel pourront être enrichies par un distanciel, qui comprendrait :

- des conférences filmées/numérisées mises à disposition des étudiants (le temps de conférence étant inclus dans le service de l'enseignant et la propriété intellectuelle de ses apports étant reconnue);
- des ressources complémentaires aux séminaires déposés sur la plate-forme dédiée : liens vers des publications déjà en ligne (ex. IFE, archives ouvertes, revues.org, etc.), publications (dans le respect des droits d'auteur), aides au travail diverses ;
- des rendus intermédiaires qui ne relèvent pas du suivi individualisé mais sont exigés quelle que soit la progression personnelle des étudiants (ex. plan détaillé du mémoire).
- toute autre forme non prévue ici mais jugée pertinente par les intervenants.

Le travail des formateurs pour le distanciel sera pris en compte dans le référentiel d'équivalence des tâches.

Le suivi individualisé s'entend pour les rendez-vous entre étudiant(s) et directeur de recherche et/ou tuteur de mémoire.

UE 4

Le détail de cette UE est encore voué à être finalisé.

Ces éléments transversaux de l'UE 4 ont pour objet l'analyse, la compréhension des politiques éducatives, des débats, des questions vives qui traversent l'école et des situations éducatives complexes autour des champs suivants : l'institution, la diversité des acteurs (école, familles, société), la relation éducative avec l'enfant, l'adolescent, son rapport au savoir, le sens du travail scolaire...

La formation vise à développer une posture réflexive, à la fois scientifique et professionnelle, sous-tendue par des apports théoriques et l'analyse des pratiques éducatives. Elle se fonde sur les référentiels de compétences.

Les étudiants sont confrontés d'une part à des savoirs constitués (concepts, problématiques de recherche, théories, etc.) et d'autre part à des expériences. Il s'agit de leur permettre de construire un questionnement et d'acquérir la capacité d'observer et d'analyser ces relations et situations éducatives complexes, ainsi que de développer certaines stratégies d'action.

Chaque élément de cette UE défini dans le cadrage national des masters mobilise, dans des proportions diverses, des savoirs relevant de l'histoire, de la philosophie, de la psychologie, de la psychologie sociale, de la psychosociologie, de la sociologie, de la pédagogie, du droit...

Modalités et dispositifs généraux

36 heures par semestre :

- **Une table ronde** inaugurale par semestre sous la forme de **journée banalisée** par site de formation de l'ESPE et des universités, répliquée autant que de besoin selon les effectifs et la géographie des lieux de formation régionaux. Il s'agit d'y travailler une problématique commune regroupant sur un même lieu les étudiants de plusieurs mentions. Elle est assurée par des enseignants chercheurs, mais les professionnels du terrain sont invités à y participer. Elle est suivie **d'ateliers thématiques** inter-mentions (ATIM) – 6 heures. Si une journée par semestre est prévue pour l'année 2013-14, le nombre de ces journées sera appelé à augmenter à l'avenir.
- **Pour le second degré**, des groupes stables, interdisciplinaires sont constitués sur la base de disciplines voisines à l'intérieur d'une mention MEEF réunissant 25 à 30 étudiants par université. Ces groupes interdisciplinaires spécifiques (GIS) permettent la construction d'une culture professionnelle commune par l'analyse de situations concrètes, l'étude de cas vécus, observés, rapportés. Il s'agit d'y décrire ce qui se passe dans la classe et dans l'établissement, d'en dégager des mécanismes, des régularités à partir de la complexité. Ces analyses se fondent sur des apports théoriques et sur des savoirs d'expérience. Ces groupes sont pris en charge par des formateurs ayant une expérience du terrain (30 heures).
- **Les étudiants et fonctionnaires-stagiaires se préparant au métier de CPE** participent à la journée banalisée et à une partie des GIS, pour 18h en tout de formation transversale. Leur formation au contexte d'exercice du métier suit par ailleurs des modalités spécifiques.

Les deux modalités de travail, en journée banalisée et en GIS, sont articulées thématiquement.

Les tuteurs et inspecteurs sont invités à participer aux tables rondes et ateliers thématiques afin de permettre le développement d'une formation fondée sur les savoirs partagés et les interactions entre tuteurs, référents à l'université et étudiants.

A terme, la formation s'appuiera sur le développement d'une plate-forme numérique commune au sein de l'ESPE ou en collaboration avec d'autres structures. Elle sera mise à la disposition de l'ensemble des étudiants et des formateurs des diverses mentions. Cette base de ressources variée (conférences en ligne, interviews, vidéos, lectures...) vise à accompagner le travail personnel des étudiants et enrichir les formes de travail.

A cette fin, il sera nécessaire de mettre en place une formation de formateurs à la diversification innovante des méthodes et modes de travail pédagogiques universitaires.

Le dispositif de formation nécessite la constitution d'un **groupe de travail académique** collectivement responsable qui pilote le dispositif UE4/UE5. Il en garantit le bon fonctionnement, l'évolution, les aménagements, notamment la création de la plate-forme de ressources. Il est constitué des représentants des professionnels, des corps d'inspection, des futurs personnels de l'ESPE (ex-IUFM), d'enseignants chercheurs des universités.

Il élabore les modalités de contrôle des connaissances de façon à garantir sur l'ensemble des sites l'harmonisation et l'équité exigées. Ces modalités sont à prévoir dans le règlement des études.

Déclinaison semestrielle :

Master 1 –semestre 1 (36 heures)

Valeurs et finalités de l'École

EC1 (18 heures) formation commune et spécifique

Remarque : EC commun avec les CPE.

Compétences visées

Transmettre et faire partager l'idéal laïc et la morale républicaine

Adopter une attitude de neutralité, d'objectivité, d'impartialité

Faire preuve de conscience professionnelle

Respecter et faire respecter le règlement intérieur, les règles de vie de la classe, de l'école et les situer dans le cadre des lois

Valeurs et finalités de l'école

Contenus

Construction du système éducatif français : approches historique, sociologique - état des lieux.

Les principes du service public d'éducation

Les fondements, les valeurs et les finalités de l'éducation, dans la classe, l'établissement, l'école.

Formation commune sur journée banalisée (6 heures) :

Table ronde : le système éducatif français : histoire, sociologie, philosophie (3 heures)

Atelier thématique inter-mention en relation avec la table ronde (3 heures)

Formation spécifique 2nd degré (12 heures) :

Groupe interdisciplinaire spécifique (GIS) :

- la laïcité
- l'interculturel dans les politiques éducatives (modèles et éléments de comparaison de l'éducation selon les pays, essentiellement européens et francophones)

EC2 Formation spécifique 2nd degré (18 heures)

Groupe interdisciplinaire spécifique(GIS)

Compétences visées

Installer un climat et un cadre de travail favorables aux apprentissages

Être garant du bon ordre dans la classe et obtenir l'adhésion des élèves aux règles collectives

Se faire respecter et utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit et du règlement intérieur

Prévenir, gérer et dépasser les conflits

Développer chez les élèves le sens de l'écoute et les valeurs de partage, de respect, d'entraide et d'engagement responsable

Aider les élèves à construire leur autonomie

Contenus

La construction et l'exercice de l'autorité et l'établissement de la confiance comme conditions de l'apprentissage

Master 1 –semestre 2

Enseigner, éduquer, apprendre à l'école (1)

EC3 (18 heures) formation commune et spécifique

Remarque : EC commun avec les CPE.

Compétences visées

Connaître et identifier les grandes caractéristiques et les déterminants du développement cognitif, psychomoteur, social et affectif de l'enfant et de l'adolescent dans ses milieux de vie

Connaître et identifier les mécanismes psychologiques sous-jacents aux apprentissages scolaires

Connaître et réfléchir sur les grandes théories du développement et des apprentissages

Différencier son enseignement en fonction des besoins, des rythmes d'apprentissage et des possibilités de chacun

Contribuer à la découverte des métiers et des formations et au développement de l'ambition professionnelle pour les élèves

Veiller à une personnalisation adaptée des parcours des élèves et contribuer à leur accompagnement

Sensibiliser les élèves aux stéréotypes et aux représentations institutionnels, y compris les préjugés (en particulier sur les métiers et l'orientation)

Coopérer avec les parents d'élèves en liaison avec les autres personnels de l'établissement et entretenir un dialogue constructif

Informers les parents d'élèves

Contenus

Théories de l'apprentissage

Développement de l'enfant et de l'adolescent

Les processus d'orientation des élèves

La différenciation pédagogique

La relation avec les parents d'élèves

Formation commune sur journée banalisée (6 heures) :

Table ronde : les parcours de l'élève entre continuité et ruptures (3 heures) : approches psychopédagogiques, sociologiques et didactiques

Atelier thématique inter-mention en relation avec la table ronde (3 heures)

Formation spécifique 2nd degré (12 heures) :

Compétences visées

Analyser les réussites et les erreurs

Aider les élèves à construire leur autonomie

Groupe interdisciplinaire spécifique (GIS) :

- méthodes de différenciation pédagogiques
- soutien aux élèves en difficulté et dispositifs institutionnels existants ou dispositifs pédagogiques et didactiques innovants

EC4 Formation spécifique 2nd degré (18 heures)

Groupe interdisciplinaire spécifique (GIS)

Compétences visées

Prévenir tout signe de comportements à risques, de conduite addictive ou déviante - en coopération avec les partenaires internes ou externes à l'institution

Déceler les signes de décrochage scolaire

Favoriser la participation et l'implication des élèves

Contenus

L'identité sociale des adolescents -Les risques à l'adolescence sur les plans physiques, psychiques et sociaux

Le décrochage scolaire : Les processus d'abandon scolaire du point de vue des apprentissages, du point de vue de l'environnement

La motivation en contexte scolaire : les diverses causes affectives, sociales, institutionnelles – les pratiques pédagogiques favorisant la motivation

Master 2 – semestre 3 (36 heures)

Enseigner, éduquer, apprendre à l'école

EC1 (18 heures) formation commune et spécifique

Remarque : EC commun avec les CPE.

Compétences visées

Situer son action dans l'institution scolaire, au niveau local, académique et national

Se situer et situer son action et ses relations professionnelles dans le cadre de la hiérarchie

Mesurer les enjeux sociaux de l'éducation et sa propre action au sein du système éducatif

Établir la complémentarité de son intervention avec celles des autres enseignants et personnels

Contenus

Les métiers d'enseignant aujourd'hui, finalités, compétences et identités professionnelles :

Évolutions, transformation, complexification du travail (travail en équipe intradisciplinaire, interdisciplinaire, inter-degré et membres de l'EPLE et de l'école (partenariat – relation avec les familles) – la constitution des corps (EPS – PLP...)

Les diverses conceptions du métier d'enseignant (instruire, enseigner, former) - Les référentiels de compétences pour enseigner, objet et enjeux sociaux et institutionnels (efficacité, qualité...)- le développement professionnel et le travail enseignant en situation – comparaison avec différents pays européens

Formation commune sur journée banalisée (6 heures) :

Table ronde : Enseignant, un ou des métiers ? Histoire, sociologie du travail, politiques de l'éducation

Atelier thématique inter-mention en relation avec la table ronde (3 heures)

Formation spécifique 2nd degré (12 heures) :

Groupe interdisciplinaire spécifique (GIS) :

- la déontologie, l'éthique professionnelle
- l'entrée dans le métier

EC2 Formation spécifique 2nd degré (18 heures) : évaluer, une tâche complexe du métier d'enseignant

Groupe interdisciplinaire spécifique(GIS)

Compétences visées :

Évaluer de façon constructive et formative la progression des apprentissages

Faire comprendre aux élèves les principes et critères d'évaluation et développer leurs capacités à évaluer leurs propres productions

Contenus :

Les usages et les méthodes de l'évaluation

L'approche par compétences

Master 2 –semestre 4 (36 heures)

Égalité des chances et diversité des publics et des contextes scolaires

Politiques éducatives, débats et questions vives

EC3 formation commune et spécifique (18 heures)

Remarque : EC commun avec les CPE.

Compétences visées

Contribuer à assurer la sécurité et la sûreté des élèves

Identifier toute forme d'exclusion, de discrimination et contribuer à apporter des réponses à ces situations

Amener l'élève à porter un regard positif sur lui-même et sur autrui

Différencier son enseignement en fonction des besoins, des rythmes d'apprentissage et des possibilités de chacun

Repérer et prévenir les déficiences ou les troubles spécifiques des apprentissages

Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers

Veiller à une personnalisation adaptée des parcours des élèves et contribuer à leur accompagnement

Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les représentations et préjugés

Coopérer avec les parents d'élèves en liaison avec les autres personnels de l'établissement et entretenir un dialogue constructif

Contenus

L'égalité des chances, les contextes scolaires et d'enseignement

Les élèves à besoins éducatifs particuliers

Formation commune sur journée banalisée (6 heures) :

NB les thématiques pourront être choisies selon les questions vives et les débats d'actualité ; le thème proposé est donc indicatif.

Table ronde : Les élèves à besoins éducatifs particuliers : Sens, enjeux et modalités de l'accueil et de l'inclusion d'élèves à besoins éducatifs particuliers en classe « ordinaire »

Atelier thématique inter-mention en relation avec la table ronde (3 heures)

Formation spécifique 2nd degré (12 heures) :

Groupe interdisciplinaire spécifique (GIS) :

L'égalité des chances : le contexte d'enseignement, REP, RAR, ECLAIR

EC4 Formation spécifique 2nd degré (18 heures) :

Groupe interdisciplinaire spécifique(GIS)

Compétences visées

Identifier toute forme d'exclusion, de discrimination, de violence. Contribuer à apporter des réponses à ces situations et à suivre les élèves concernés

Être garant du bon ordre dans la classe et obtenir l'adhésion des élèves aux règles collectives

Contenus :

La question du genre : Culture de l'égalité hommes/femmes - Attitudes comportementales et cognitives des filles et des garçons. Notions de mixité, parité. Stéréotypes

Les violences scolaires : - Histoire des violences scolaires - L'élève victime, l'enseignant victime-
Juridicisation de l'école -Violence à l'école et sphère publique - Politiques scolaires contre la violence à l'école

Modalités d'évaluation : voir point 3.9 et ci-dessous pour le MEEF 1.

UE 5

Comme l'indiquent les alternatives déclinées dans ce point, les éléments ici présentés sont amenés à être finalisés.

Master 1

Modalités

L'étudiant émet des vœux par bassin géographiques sur une application informatique dédiée.

Les deux périodes de stage s'effectuent selon les modalités suivantes :

- Si la discipline est enseignée au collège et au lycée, l'étudiant effectue ses stages dans l'une ou l'autre des structures et dans la mesure du possible d'abord dans l'un puis l'autre niveau.
- Si la discipline est enseignée seulement soit au collège, soit au lycée, les stages s'effectuent sur deux lieux diversifiés et contrastés par leur public ou leurs spécificités, ou sur un même lieu
- Dans le cas de discipline bivalente (lettres/ histoire, par exemple), le stage s'effectue soit dans un même lieu, soit dans deux lieux diversifiés

Le choix entre les trois modalités est laissé à l'appréciation des diverses mentions pour laisser la place aux spécificités disciplinaires (Si l'on considère les pratiques antérieures à N-1, 450 étudiants ont été mis en stage à deux reprises. 300 tuteurs et 250 établissements du second degré les ont accueillis dans des modalités similaires) :

- **Disciplines enseignées au collège et au lycée :**

Du strict point de vue du concours, les épreuves s'appuyant sur les programmes de collège et de lycée, il est indispensable que l'étudiant s'approprie le fonctionnement d'un collège et d'un lycée aussi bien du point de vue général que du point de vue disciplinaire.

Les finalités dans les disciplines enseignées aux deux niveaux (collèges, lycées), et donc les pratiques enseignantes, sont assez différentes. Les exigences en matière de contenu, de compétences, d'enjeu sont très différenciées ; la logique de socle s'impose au collège mais au lycée se dessinent des logiques de filières. L'étudiant prend conscience de la diversité des pratiques professionnelles, est amené à s'adapter à des contextes différents et à mieux trouver sa propre posture professionnelle en échappant d'emblée au modèle unique.

L'étudiant s'adresse ainsi à des publics plus diversifiés de préadolescents et d'adolescents voire jeunes adultes.

Il prend connaissance d'équipes éducatives impliquant des enseignants de disciplines et des cadres de projets différents.

Il a une meilleure perception du parcours de l'élève sur le plan des apprentissages et en perçoit le continuum comme la spécificité.

- **Disciplines enseignées au collège ou au lycée ou disciplines bivalentes**

Un seul lieu permet à l'étudiant d'observer surtout durant la première période, de prendre ses repères, de comprendre le fonctionnement d'un établissement, de connaître l'équipe éducative, de prendre conscience de la place de la discipline au sein de l'EPL, de repérer les profils de classe pour les disciplines à faible horaire hebdomadaire, de prendre progressivement les classes pour des phases de la séance. Des relations avec le tuteur sont gardées. Le tuteur et l'étudiant dialoguent régulièrement, l'étudiant suit l'évolution des séquences, il s'inscrit dans un projet durant l'inter-stage (Reformuler : la phase inter-stage) et peut préparer la seconde partie du stage en anticipant ses interventions. Dans la seconde période, la prise en mains des classes s'effectue plus facilement dès les premiers jours.

Deux lieux diversifiés par le contexte permettent de se faire une représentation plus précise de la diversité des publics pour un même niveau scolaire et des conditions possibles de pratique du métier et de réduire certains stéréotypes (sur le rôle des parents par exemple...), d'expérimenter des partenariats différents que ce soit avec des enseignants ou les autres acteurs de l'EPLE ou avec des partenaires extérieurs ; ils permettent aussi de découvrir les fonctionnements différents d'établissements de même niveau, en particulier lorsqu'ils sont de tailles très différentes.

Formats des stages

Pour les mentions 2 et 3 du MEEF, la durée du stage est de 4 semaines sous forme massée (108 heures). Ce stage s'effectue à partir de mi-novembre pour la première période et après les écrits pour la seconde période. Une semaine type équivaut à 18 heures dans la classe d'un enseignant de la discipline (maître de stage) et 9 heures à des activités permettant la connaissance du contexte de l'établissement.

Ce stage comporte quatre aspects :

- Une prise d'informations concernant le contexte de l'établissement pour une durée de 18 heures. Cette période permet à l'étudiant de prendre contact avec les différents acteurs de l'établissement (hors et en classe) et ainsi d'apprendre à s'y intégrer et de s'entretenir avec le maître de stage, mais aussi avec des représentants de l'équipe éducative (chef d'établissement, CPE, autres enseignants, médecin ou infirmière etc.).
- La participation à des dispositifs d'aide aux élèves.
- Une prise en charge graduelle des élèves où l'étudiant stagiaire est invité à travailler en étroite collaboration avec le maître de stage afin de se familiariser à la pratique de l'enseignement. L'approche réflexive est basée sur une dynamique d'observation et de participation puis sur une intervention intermittente et progressive pour une quotité souhaitable de 5 séances minimum. Il est très souhaitable que pendant ce stage l'étudiant soit au moins informé des pratiques d'évaluation (ponctuelle et trimestrielle) et des questions qu'elle soulève.
- Durant ses stages et pour répondre aux exigences de l'UE *culture numérique et TICE*, l'étudiant devra s'informer sur les ressources et les pratiques de l'établissement ; il est souhaitable qu'il ait la possibilité d'observer l'usage des TICE dans sa discipline et d'enseigner en utilisant les TICE avec les élèves.

Objectifs assignés aux stages :

Objectif général

Favoriser l'insertion de l'étudiant dans un processus de cheminement professionnel et de sensibilisation aux réalités scolaires.

Objectifs spécifiques

L'étudiant se construit une première culture professionnelle générale en découvrant des contextes scolaires et sociaux par l'observation et en se livrant à l'analyse de l'institution scolaire et à l'exploration et l'observation de la réalité du milieu scolaire : acteurs du système, projet d'établissement – partenariats divers : culturels, artistiques, patrimoniaux, scientifiques avec des actions type « forum scientifique », entrepreneuriaux, ouvertures européennes, actions type « école ouverte », olympiades Physique/chimie, rallyes mathématiques, etc. - mais aussi options spécifiques à l'établissement.

Des rencontres et entretiens avec divers acteurs de la communauté éducative permettent à l'étudiant de s'inscrire comme futur acteur du service public d'éducation.

Il est amené à :

- Se familiariser avec la profession enseignante dans le second degré ; s'initier à l'intervention pédagogique ; observer et analyser des pratiques didactiques ; effectuer les tâches relatives à la pratique de l'enseignement et analyser ses pratiques.
- Faire des liens entre les théories et les pratiques de l'enseignement, en prenant appui tant sur les acquis universitaires de sa formation que sur les apports de son maître de stage.
- Développer une éthique professionnelle en se familiarisant avec les droits et devoirs du fonctionnaire de service public de l'Éducation Nationale.
- Développer une réflexion sur son projet professionnel afin d'en évaluer la pertinence au regard de l'expérience du stage.

Articulation entre les cours dispensés à l'Université (16 heures par semestre) et le stage

Il s'agit d'instaurer une meilleure communication et une meilleure cohérence entre les différents acteurs (étudiants / formateurs- maître de stage / étudiants- ESPE/ Universités- Rectorat) ainsi qu'une meilleure

compréhension de la formation par les différents acteurs, notamment les relations entre stage et cours à l'Université.

Pour ce faire, il est prévu :

- Des rencontres entre tuteurs et référents à l'université en amont du stage ainsi que la création d'une plate-forme dédiée à laquelle auraient accès les référents universitaires et tuteurs par discipline ;
- L'élaboration d'un cahier des charges à destination du chef d'établissement, du tuteur, du référent universitaire ;
- La mise en place d'un livret de stage, fondé sur les compétences prescrites nationalement, comme outil d'auto-formation de l'étudiant et base de dialogue avec les tuteurs et référents universitaires ;
- L'élaboration d'un outil d'évaluation du stage en termes de compétences déclinées à un niveau « junior » à partir du référentiel.

Les stages sont spécifiquement préparés à l'université dans le cadre de l'UE 5 « Mise en situation professionnelle », en articulation avec l'UE 4 « contexte d'exercice du métier », l'UE 2 « didactique » et l'UE 3 « recherche ». Cette articulation permet à l'étudiant de mieux saisir la cohérence de sa formation au métier d'enseignant.

Evaluation

Le stage donne lieu à l'élaboration de rapports légers rendant compte de l'évolutivité des situations professionnelles entre le S1 et le S2. Ces rapports sont soumis à une évaluation qui recouvre les UE 4 et 5 pour le MEEF 1. Nous renvoyons au 3.9 pour les éléments concernant ces rapports.

Ces rapports doivent également faire référence aux enseignements et apports dispensés, non seulement dans les UE 5 et 4, mais aussi dans les autres UE.

Un cahier des charges est en cours d'élaboration pour fixer de manière précise les attendus de ces rapports.

Master 2

Nous présentons ici des pistes qui seront affinées pour la rentrée 2014.

Modalités

Les professeurs stagiaires émettent des vœux et sont affectés dans les « berceaux » prévus à cet effet.

Articulation entre les cours dispensés à l'Université (24 heures par semestre) et le stage

Il s'agit d'instaurer une meilleure communication et une meilleure cohérence entre les différents acteurs (étudiants / formateurs- maître de stage / étudiants- ESPE / Universités- Rectorat) ainsi qu'une meilleure compréhension de la formation par les différents acteurs, notamment les relations entre stage et cours à l'Université.

Pour ce faire, il est prévu :

- des rencontres entre tuteurs et référents à l'université en amont du stage ainsi que la création d'une plateforme dédiée à laquelle auraient accès les référents universitaires et tuteurs par discipline ;
- des temps de rencontres entre le professeur stagiaire et son tuteur.
- L'élaboration d'un cahier des charges et d'un référentiel des tâches à destination du chef d'établissement, du tuteur, du référent universitaire ;
- La mise en place d'un livret de stage, fondé sur les compétences prescrites nationalement, comme outil d'auto-formation de l'étudiant et base de dialogue avec les tuteurs et référents universitaires ;
- L'élaboration d'un outil d'évaluation du stage en termes de compétences déclinées à un niveau « junior » à partir du référentiel.

Les stages sont spécifiquement préparés à l'université dans le cadre du bloc 5 « Mise en situation professionnelle », en articulation avec le bloc 4 « contexte d'exercice du métier », le bloc 2 « didactique » et

le bloc 3 « recherche ». Cette articulation permet à l'étudiant de mieux saisir la cohérence de sa formation au métier d'enseignant.

Les séances de formation à l'université sont fondées sur le principe de l'analyse de la pratique.

Trois visites de formation sont organisées dans l'année, la première courant novembre, la seconde en février- mars et la dernière courant mai. La première visite a une fonction formative, les suivantes, une fonction plus sommative.

Le tuteur et le chef d'établissement établissent deux rapports, l'un en fin du semestre 3, le second fin mai.

Un processus d'alerte est mis en place en cas de difficulté du professeur stagiaire.

Des modèles de bulletins de visite et de rapports sont élaborés.

Evaluation

Voir point 3.9 du dossier.

Au S3, l'évaluation se fera à partir d'une production analysant l'expérience sur le site d'exercice du fonctionnaire stagiaire.

Au S4, ce stage, grâce aux expériences pratiques qu'il permet, contribue à l'écriture d'un mémoire de recherche à dimension professionnalisante. L'évaluation de l'UE 5 est ainsi couplée à celle de l'UE 3 et repose sur ce mémoire et sur sa soutenance.

Annexe : Flux étudiants actuels

Flux en master 1				
Année universitaire		2010-2011	2011-2012	2012-2013
Intitulé du master	Site de formation			
MEF (Métier de l'Enseignement et de la Formation)				
ANGLAIS	ARTOIS (Arras)	25	28	21
ECO-GESTION	ARTOIS (Arras)	13	11	11
ESPAGNOL	ARTOIS (Arras)	22	18	15
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	ARTOIS (Arras)	19	14	19
LETTRES -HISTOIRE	ARTOIS (Arras)	6	8	7
LETTRES MODERNES	ARTOIS (Arras)	20	7	9
SPI-MEF	ARTOIS (Béthune)	6	0	0
MATHS	ARTOIS (Lens)	6	9	8
PHYSIQUE-CHIMIE	ARTOIS (Lens)	6	2	6
SVT	ARTOIS (Lens)	4	8	0
STAPS	ARTOIS (Lievin)	13	22	25
MATHS-SCIENCES	ARTOIS (VdA)	4	0	0
BTSE-STMS	ARTOIS (VdA)	9	0	5
<i>Sous-total Artois</i>		<i>153</i>	<i>127</i>	<i>126</i>
BIOTECHNO A	LILLE 1	10	1	7
MATHS	LILLE 1	32	38	28
PHYSIQUE-CHIMIE	LILLE 1	20	31	21
SES	LILLE 1	13	27	26
SVT	LILLE 1	33	33	26

Flux en master 2				
Année universitaire		2010-2011	2011-2012	2012-2013
Intitulé du master	Site de formation			
MEF (Métier de l'Enseignement et de la Formation)				
ANGLAIS	ARTOIS (Arras)	13	16	14
ECO-GESTION	ARTOIS (Arras)	12	13	8
ESPAGNOL	ARTOIS (Arras)	13	20	15
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	ARTOIS (Arras)	17	17	12
LETTRES -HISTOIRE	ARTOIS (Arras)	12	6	9
LETTRES MODERNES	ARTOIS (Arras)	9	19	7
SPI-MEF	ARTOIS (Béthune)	10	2	0
MATHS	ARTOIS (Lens)	12	8	8
PHYSIQUE-CHIMIE	ARTOIS (Lens)	6	5	0
SVT	ARTOIS (Lens)	10	1	7
STAPS	ARTOIS (Lievin)	33	15	18
BTSE-STMS	ARTOIS (VA)	8	11	5
MATHS-SCIENCES	ARTOIS (VA)	8	4	4
<i>Sous-total Artois</i>		<i>163</i>	<i>137</i>	<i>107</i>
BIOTECHNO A	LILLE 1	2	4	0
MATHS	LILLE 1	26	27	24
PHYSIQUE-CHIMIE	LILLE 1	21	28	38
SES	LILLE 1	16	18	24
SVT	LILLE 1	90	38	33

<i>Sous-total Lille 1</i>		108	130	108
STAPS	LILLE 2	28	31	0
<i>Sous-total Lille 2</i>		28	31	0
ALLEMAND	LILLE 3	5	13	12
ANGLAIS	LILLE 3	33	41	45
ARTS PLASTIQUES	LILLE 3	16	15	23
DOCUMENTATION	LILLE 3	5	11	19
EDUCATION MUSICALE	LILLE 3	12	22	12
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	LILLE 3	49	38	52
LETTRES MODERNES	LILLE 3	24	24	32
ESPAGNOL	LILLE 3	45	31	26
ITALIEN	LILLE 3	4	5	6
LETTRES CLASSIQUES	LILLE 3	11	9	7
<i>Sous-total Lille 3</i>		204	209	234
ANGLAIS	ULCO (Boulogne)	12	8	8
ESPAGNOL	ULCO (Boulogne)	9	10	11
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	ULCO (Boulogne)	10	5	11
LETTRES MODERNES	ULCO (Boulogne)	11	8	14
MATHS	ULCO (Calais)	9	16	6
PHYSIQUE-CHIMIE	ULCO (Calais)	8	6	5
STAPS	ULCO (Calais)	16	22	32
<i>Sous-total ULCO</i>		75	75	87
ANGLAIS	UVHC	10	16	20
ARTS PLASTIQUES	UVHC	19	13	9
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	UVHC	16	14	16
LETTRES MODERNES	UVHC	7	6	5
MATHS	UVHC	13	9	9
PHYSIQUE-CHIMIE	UVHC	3	0	0
STAPS	UVHC	15	11	8

<i>Sous-total Lille 1</i>		155	115	119
STAPS	LILLE 2	64	46	0
<i>Sous-total Lille 2</i>		64	46	0
ALLEMAND	LILLE 3	6	6	9
ANGLAIS	LILLE 3	25	28	40
ARTS PLASTIQUES	LILLE 3	11	16	23
DOCUMENTATION	LILLE 3	10	6	13
EDUCATION MUSICALE	LILLE 3	12	10	21
ESPAGNOL	LILLE 3	36	36	37
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	LILLE 3	80	52	62
ITALIEN	LILLE 3	7	6	5
LETTRES CLASSIQUES	LILLE 3	3	8	7
LETTRES MODERNES	LILLE 3	38	24	23
<i>Sous-total Lille 3</i>		228	192	240
ANGLAIS	ULCO (Boulogne)	5	5	7
ESPAGNOL	ULCO (Boulogne)	18	5	7
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	ULCO (Boulogne)	16	7	7
LETTRES MODERNES	ULCO (Boulogne)	20	8	5
MATHS	ULCO (Calais)	12	7	10
PHYSIQUE-CHIMIE	ULCO (Calais)	5	5	6
STAPS	ULCO (Calais)	15	25	26
<i>Sous-total ULCO</i>		91	62	68
ANGLAIS	UVHC	25	12	10
ARTS PLASTIQUES	UVHC	11	17	15
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	UVHC	15	11	11
LETTRES MODERNES	UVHC	14	10	6
MATHS	UVHC	16	10	9
PHYSIQUE-CHIMIE	UVHC	6	0	0
STAPS	UVHC	29	11	9

Sous-total UVHC		83	69	67
Sous Total MEF		651	641	622
SMEEF (Sciences et Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation)				
PE	ARTOIS (IUFM)	810	606	624
CPE	ARTOIS (IUFM)	36	43	51
Sous total SMEEF	ARTOIS (IUFM)	846	649	675
TOTAL		1 497	1 290	1 297

<i>Sous-total UVHC</i>		<i>116</i>	<i>71</i>	<i>60</i>
Sous Total MEF		817	623	594
SMEEF (Sciences et Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation)				
PE	ARTOIS (IUFM)	816	619	531
CPE	ARTOIS (IUFM)	35	32	35
Sous total SMEEF	ARTOIS (IUFM)	851	651	566
TOTAL		1 668	1 274	1 160

Annexe : Publics visés par les formations dispensées en lien avec l'ESPE

Pour la période 2013-2013, on peut identifier six publics spécifiques qui pourront bénéficier de l'offre de formation proposée dans l'une des universités de la région Nord Pas-de-Calais et de l'ESPE.

1/ **MEEF 1 non-lauréats qui souhaitent représenter le concours** (hypothèse : proposition d'un M2 MEEF adapté avec une ouverture possible à d'autres milieux éducatifs proches de l'école ; possibilité dans ce cadre de réaliser un stage).

2/ **MEEF 1 non-lauréats avec un projet de réorientation dans la discipline d'origine** (hypothèse : proposition de passerelles entre ESPE et universités).

3/ **MEEF 1 non-lauréats avec un projet de réorientation vers un autre métier de l'éducation et de la formation** (hypothèse 1 : négociation de passerelles avec des masters existants dans les universités ; hypothèse 2 : si retour dans un autre M1 : examen du dossier pour d'éventuelles validations d'unité d'enseignement ; et dans les deux cas, proposition de modules de sensibilisation à la connaissance des autres concours qui débouchent sur des fonctions éducatives dans d'autres ministères que l'Éducation Nationale, dans les collectivités territoriales ou les associations).

4/ **Les personnels de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui souhaitent compléter leur formation**, s'ouvrir à d'autres fonctions éducatives (hypothèse : l'ESPE aurait une fonction d'information et d'orientation vers les formations existantes dans les universités).

5/ **Les personnels de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui souhaitent se reconverter** : Seconde carrière, détachement, mutation vers un autre ministère (hypothèse : l'ESPE aurait une fonction d'information et d'orientation vers les formations existantes dans les universités, en lien avec les SUAIO et le service des conseillers mobilités/carrières du Rectorat).

6/ **Les vacataires désirant stabiliser leur situation en accédant aux concours** (l'ESPE aurait une fonction d'information et d'orientation vers les préparations aux concours internes du MEN) / ou les vacataires désirant se réorienter vers d'autres métiers de la formation (l'ESPE aurait une fonction d'information et d'orientation vers les universités assurant ces formations actuellement).

Il est crucial de communiquer sur les formations et sur les passerelles possibles entre les formations.

Pour cela, indépendamment des **journées portes ouvertes** et de la **participation aux salons**, qui sont des événements se déroulant chaque année, des **actions spécifiques** destinées à se placer au plus près des demandes ou des besoins des étudiants :

- **Modules d'information et de sensibilisation aux métiers de l'éducation et de la formation** : ouverts en L, en M1 et M2 (à rapprocher de la FTLV) : en lien avec les services des SUAIO.
- **Modules d'information aux autres concours qui débouchent sur des fonctions éducatives**, dans les collectivités territoriales, les associations, les autres ministères (par exemple pour un accès aux concours de la protection judiciaire de la jeunesse – PJJ...).
- **Compléments non diplômants à la formation** : par des ateliers thématiques, pour accompagner les personnes dans la définition de leur projet professionnel (démarche bilan de compétences, élaboration d'un portefeuille d'expériences et de compétences – PEC, étude du marché, outils méthodologiques...).

Annexe : Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence

Université	intitulé de la formation	nature de la formation : présentiel et/ou stage, autre	public visé (étudiants de L2 ou L3)	associé à la validation ou non d'ECTS, si oui combien
Université d'Artois	Lettres Modernes : Code écrit code oral - Sources religieuses de la civilisation occidentale	Présentiel	L2	6 / semestre
	Lettres Modernes : Pratique de l'oral et composition française - Pratique de l'oral et culture savante et populaire - Manuels scolaires : approche critique - Grammaire et stylistique et phonétique et morphologie historiques	Présentiel	L3	6 / semestre
	Lettres Modernes : Informatique et stage	Présentiel + stage	L3	2
	Lettres Modernes : Mathématiques et stage	Présentiel + stage	L3	4
	Lettres Modernes parcours doc et FLE : documentation - français langue étrangère	Présentiel	L3	8 / semestre
	Arts du spectacle Informatique et pédagogie des arts - informatique et gestion des projets culturels	Présentiel	L3	6
	Arts du spectacle : Mathématiques et stage	Présentiel + stage	L3	6
	Arts du spectacle : politiques culturelles et élaboration des projets culturels et stage	Présentiel + stage	L3	6
	STAPS : Concevoir, animer, réguler	Présentiel	L1	1,5
	STAPS	stage	L1	1,5
	STAPS -spécialités APA et EM : études du milieu et stage	Stage	L2	5
	STAPS - spécialité ES	Stage	L2	2
	STAPS spécialité EM Comprendre un milieu d'intervention - Comprendre l'activité des pratiquants - Concevoir des formes de pratique scolaire - Concevoir un projet d'intervention - Concevoir, animer, réguler	Présentiel 5 modules	L3	entre 2 et 8
	LCE et LEA : didactique générale ou didactique de spécialité (anglais ou espagnol)	Présentiel 3 modules	L2	2 ects au S4
	LCE et LEA Didactique générale (2 semestres) - Didactique de l'anglais ou Didactique de l'espagnol	Présentiel + stage 3 modules	L3	4 ects / sem 5 et 6
	Histoire : Epistémologie et histoire de la discipline	Présentiel	L3	2
	Histoire : stage	Présentiel + stage	L3	2
	AES et Sciences Economiques et de Gestion : Sensibilisation aux métiers de l'éducation et de l'enseignement et stage	Présentiel + stage	L3	6
	Chimie Construction du projet professionnel - Normes et sécurité au laboratoire - Mathématiques statistiques et Plans d'expériences	Présentiel 3 modules	L2	7
	Biologie	Présentiel + stage	L2	5
	Chimie	Présentiel + stage	L3	3
	Chimie	Présentiel + stage	L3	5
	Chimie - Biologie - Physique chimie	Présentiel + stage	L3	5
Lille 1	CME = Connaissance du milieu scolaire	présentiel	L2 L3	3 ects

Lille 1	PME = Stage en établissement scolaire	présentiel + stage	L2 L3	3 ects
Lille 1	Sciences expérimentales	présentiel	L3	4 ects
Lille 1	DIS = Démarche d'investigation scientifique (= LAMAP)	présentiel + stage + mémoire + soutenance	L3	5 ects
Lille 1	Informatique Instrumentale pour la Pédagogie et l'Enseignement = I2PE	présentiel	L2	3 ects / sem 3 et 4
Lille 1	Informatique Instrumentale pour la Pédagogie et l'Enseignement = I2PE	présentiel	L2	3 ects / sem 3 et 4
Lille 1	Sport et psychologie de l'enfant	présentiel	L3	2 ects
Lille 1	Activités physiques et sportives de l'enfant	présentiel	L3	2 ects
Lille 1	Contexte et problématique de l'enseignement à l'école primaire	présentiel	L3	3 ects
Lille 2	Aide à l'insertion professionnelle	stage (24h) , CM, PEC	L2	2 ects
	CM « L'identité et la culture STAPS » « La branche professionnelle "sport" »	CM 6h00	L1 S1	1 ects
	Conférence « Réorientation et présentation du PPE » TD PPE	présentiel 14h	L1 S2	2 ects
	CM « Les différentes filières de formation (STAPS, J&S, fédérales, FPC) : complémentarité ou concurrence ? » STAGE : animer en toute sécurité Encadrer et animer en toute sécurité les Activités Sportives, - quels que soient les publics, - quels que soient les milieux (exclusivement APA, EM et ES)	CM + stage (28h)	L2 S3	3 ects
	CM Connaître la législation en vigueur en matière d'encadrement sportif Présenter aux étudiants les alternatives et les débouchés possibles entre Licence Professionnelle et Licence généraliste TD PEC 1 : Commencer à réfléchir par expériences / compétences Décrypter les premières compétences acquises d'après l'analyse de ses 1ères expériences (bénévoles, professionnelles, stages, etc.) STAGE : animer en gérant les risques Encadrer et animer en toute sécurité les APS, - quels que soient les publics, - quels que soient les milieux (exclusivement APA, EM et ES)	présentiel (CM-TD) + stage	L2 S4	3 ects
	CM « La notion de compétences » TD PEC 2 : Analyser les activités (métiers) ; formaliser les compétences - métiers; former au TRE et à la recherche de stage ; formaliser un projet de stage	présentiel	L3 S5	1 ects
	Aide à l'insertion professionnelle : Conception de projets professionnels	Stage (160h) en collège ou école primaire selon le projet professionnel de l'étudiant	L3	7ects
Lille 3	Parcours transversaux : Français Langues étrangères, Enseignement précoce des langues, sciences de l'information et de la documentation, Langue des signes française	présentiel	L2+L3	9 ECTS/ semestre 2 UE sur 3 semestres
	licence pluridisciplinaire (organisée par le département) lettres modernes	présentiel	L2+L3	120 ECTS
	parcours métiers de l'enseignement et de la recherche (anglais)	présentiel	L3	66H et 9 ECTS/ semestre
	licence sciences de l'éducation	présentiel	L3	60 ECTS
	Module transversal PE (organisé par les lettres modernes)			
	UE dans les Licences Histoire (parcours civilisation), Lettres modernes			

	(parcours littérature ; UE insertion professionnelle), Langues, Arts plastiques			
ULCO	démarche d'investigation scientifique (DIS)	prise en main d'une classe en Histoire, Géographie, Sciences	étudiants scientifiques L2 et L3	proposé en Unité libre
	projets pédagogiques	préparation de TP pour lycéens	L3 physique-chimie	volontariat
	didactique des langues et des cultures	Mettre en œuvre une méthode pédagogique. Préparer et organiser le travail des élèves. Analyser des manuels scolaires. Connaître l'évolution de la didactique des langues et des cultures Evaluer ses compétences professionnelles	L2	non renseigné
	didactique de l'espagnol	Définir les objectifs linguistiques, culturels, civiques ou cognitifs d'un dossier. Présenter le dossier et l'analyser.	L2	non renseigné
	dispositif de pré-professionalisation	présentiel (cours IUFM) et mise en stage (écoles)	L2-L, Géographie, Histoire, Maths, Physique-Chimie, Lettres Modernes, LEA, LLCE, STAPS	soit : Unité d'ouverture ou Unité de découverte ou UE obligatoire
UVHC	Licence Mathématiques	Stage obligatoire	L3	Oui: 4 ECTS
	UFR FLLASH Lic Langues (LLCE) /LSH (Lettres Sciences Humaines):UE libre(s) au choix, type: PRO nature: optionnelle(s)	présentiel	L2-L3	2 à 4 ects
	Mise à niveau en mathématiques	présentiel	L2-L3	2 ects
	Histoire de l'éducation	présentiel	L2-L3	2 ects en L2, 3 en L3
	Informatique	présentiel	L2-L3	2 ects
	Psychologie de l'enfant	présentiel	L2-L3	2 à 4 ects selon parcours
	Littérature pour la jeunesse	présentiel	L2-L3	2 à 4 ects selon parcours
	Culture générale (compléments dans d'autres disciplines)	présentiel	L2-L3	2 ects en L2, 3 en L3
	Module transversal libre au choix (Projet PP, prépa C2I)	présentiel	L2-L3	2 ects
	Stage de préprofessionnalisation	stage conseillé	L2-L3	2 ects
	Histoire de l'éducation	présentiel	L2	2
	Littérature de jeunesse	présentiel	L3	3
	pré-professionalisation à l'enseignement des lettres dans le secondaire	Présentiel et Stage	L3	2

Annexe : Convention cadre entre l'université d'Artois et le PRES Université Lille Nord-de-France

CONVENTION CADRE RELATIVE A L'ESPE NORD DE France

Document de travail

Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Université Lille Nord de France (PRES ULNF), établissement public à caractère scientifique, sis 1, rue du Professeur Calmette, CS90005, 59044 Lille cedex, représenté par son Président par intérim, M. Philippe ROLLET,

Et

L'Université d'Artois, établissement public à caractère scientifique, professionnel et culturel, sise 9 rue du Temple - BP 10665, 62030 ARRAS cedex, représentée par son Président, M. Francis MARCOIN,

Préambule

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, dans sa version du 15 mars 2013, pour organiser la formation professionnalisante au métier d'enseignant, prévoit la création des Ecoles Supérieures pour le Professorat et l'Education (ESPE) qui accueilleront leurs premiers étudiants en septembre 2013 et qui formeront les enseignants, de l'école maternelle à l'université.

Elles (...) développeront une démarche partenariale interuniversitaire. De même, elles seront ouvertes sur le milieu scolaire et fonctionneront en associant l'ensemble des praticiens intervenant dans le milieu scolaire.

Le développement d'une culture commune à tous les enseignants et à l'ensemble de la communauté éducative doit permettre d'encourager le développement de projets transversaux et interdisciplinaires. La recherche sera au cœur des enseignements qui seront dispensés au sein des ESPE.

Afin d'assurer au mieux leurs missions de formation initiale et continue, les écoles assurent des enseignements transversaux et, par la mise en pratique, sensibilisent au travail en équipe, aux approches multidisciplinaires et au travail avec d'autres acteurs que ceux de l'éducation nationale, notamment issus des milieux culturels, artistiques, sportifs ou citoyens.

Actuellement, l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres Nord Pas-de-Calais est une école interne de l'Université d'Artois.

Avec l'accord du Recteur Chancelier de l'Académie de Lille, le 27/02/2013, les présidents des 6 universités publiques de la région Nord Pas-de-Calais ont décidé de créer une ESPE au sein du PRES ULNF, établissement public de coopération scientifique.

Dans l'attente du vote de la loi et de la publication des éventuels décrets d'application, il est adopté les principes suivants :

Article 1 : Inscriptions

A compter de la rentrée 2013, les étudiants seront inscrits à l'ESPE dans le PRES avec une affectation pédagogique dans les composantes des universités ou directement dans l'ESPE.

Pour l'année universitaire 2013-2014, le PRES ULNF délèguera à l'Université d'Artois le processus d'inscription des étudiants (dont le dispositif de pré-inscription).

La carte multi-services remise aux étudiants inscrits devra porter l'unique mention du PRES ULNF.

Article 2 : Ressources humaines

L'Université d'Artois mettra à disposition du PRES ULNF les personnels nécessaires au fonctionnement de l'ensemble des activités de l'ESPE, notamment pour la rentrée universitaire 2013-2014. L'intégration totale des personnels sera effective en 2015.

Pour ce faire, l'Université d'Artois transmettra au PRES ULNF le tableau des emplois concernant les personnels relevant de l'IUFM au moment de la création de l'ESPE.

Article 3: Aspects financiers

Pour la période du 1/09/2013 au 31/12/2013, les aspects financiers continueront d'être pris en charge par l'Université d'Artois. Celle-ci informera régulièrement l'ordonnateur du PRES ULNF des recettes et dépenses réalisées durant cette période.

Le Budget Primitif 2014 sera élaboré par le PRES ULNF avec l'appui de l'Université d'Artois.

A compter du 1/01/2014, le solde des comptes sera transféré au PRES ULNF et les opérations seront effectuées directement par le PRES ULNF.

L'Agent Comptable de l'Université d'Artois assurera les opérations liées à l'établissement du compte financier pour l'exercice 2013.

Article 4 : Système d'Information

Le PRES ULNF s'engage à mettre en œuvre un système d'information qui permettra l'intégration des opérations relatives à l'ESPE au sein du PRES ULNF. Il s'appuiera sur les compétences présentes au sein de l'IUFM, de l'Université d'Artois et des autres universités de la région.

Article 5 : Dispositif de préparation à la création de l'ESPE

Le PRES ULNF et l'Université d'Artois, avec l'aide des autres universités de la région Nord Pas de Calais, s'engagent à mettre en œuvre tout dispositif adéquat de nature à faciliter la création de l'ESPE au sein du PRES ULNF notamment par l'intégration de l'existant.

Fait à Lille, le

Pour l'Université d'Artois,
Francis MARCOIN, Président

Pour le PRES ULNF,
Philippe ROLLET, Président par intérim